This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

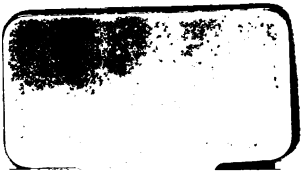

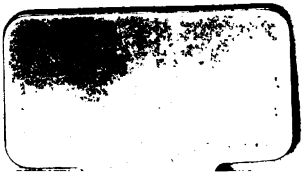

LE

BIBLIOPHILE

BELGE

Bruxelles, Imprimerie de P.-J. Leemans, rue de la Bobine, 5.

LE

Bibliophile

BELGE

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE BELGIQUE

Sixième année.

BRUXELLES

CHEZ FR.-J. OLIVIER, LIBRAIRE

11, *Rue des Paroissiens*

M.D.CCC.LXXI

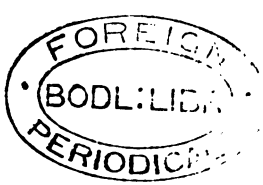

P. 25862. e. 1

ANTOINE DE LA SALLE.

SA VIE ET SES ŒUVRES INÉDITES.

Lorsqu'en 1799, Legrand d'Aussy publia, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, sa notice sur *La Salle*, il était bien loin de soupçonner que l'auteur de cette compilation, qu'il qualifiait d'indigeste, était en réalité un des écrivains les plus remarquables de son époque. On ne parlait plus depuis longtemps de *La Salade*, autre compilation sans mérite, et c'est à peine si l'on se rappelait que La Salle avait signé un des plus charmants romans du XVe siècle, le *Petit Jehan de Saintré*. Quant à sa vie, on n'en savait pas grand'chose, et, malgré le bruit qui s'est fait, il y a quelques années, autour de son nom dans les discussions soulevées à propos des *Quinze joies du mariage*, des *Cent nouvelles nouvelles* et de *Pattelin*, elle est encore aujourd'hui très-peu connue, les biographes s'étant généralement bornés à reproduire les quelques détails qu'il nous a conservés dans ses œuvres imprimées et la notice défectueuse de Legrand.

Ces renseignements ne sont pas les seuls cependant que nous

possédions sur La Salle : ses ouvrages inédits nous en fournissent un certain nombre qui ne manquent pas d'intérêt et qui jettent quelque nouveau jour sur cette curieuse figure, une des plus originales du XVe siècle.

Antoine de La Salle naquit en 1388 en Provence et probablement près d'Arles (1). Il nous apprend lui-même, dans le prologue de *La Salle*, que sa vie active remonte à l'année 1402 ; il n'est pas douteux qu'il ne fasse allusion, dans ce passage, à son entrée au service de la maison d'Anjou, à laquelle il devait rester attaché toute sa vie avec un inaltérable dévouement, alors même que les circonstances le forceraient à s'éloigner de ses anciens maîtres.

En 1406, nous le trouvons à Messine, d'où il entreprend, en compagnie de plusieurs jeunes seigneurs, un voyage aux îles voisines de la Sicile. On peut croire qu'il faisait partie de l'armée que Louis II d'Anjou dirigea cette même année en Italie pour y conquérir le royaume de Naples.

A l'âge de 26 ans, son ardeur belliqueuse le conduit en Portugal. Le bruit s'était répandu dans tous les pays chrétiens qu'une vaste expédition allait être entreprise par les Portugais contre les infidèles ; on ajoutait que le roi Jean Ier devait en confier le commandement à ses trois fils, déjà célèbres par leur sagesse et

---

(1) On a cru jusqu'ici qu'il était né en Bourgogne, sur la foi de Gollut, qui l'appelle son compatriote ; mais La Salle nous informe lui-même, dans le *Reconfort à madame de Neufville*, dont nous nous occuperons plus loin, qu'il était « de la comté de Provence. » Nous lisons dans l'*Histoire de Provence* de Nostradamus qu'en 1408 la maison du Mas-Blanc, avec la Tour de Canillac, au territoire de Saint-Remy, fut donnée à Anthoinette de La Salle, d'une famille de Piémont. Saint-Remy est à quatre lieues d'Arles. Cette Anthoinette ne serait-elle pas une parente d'Antoine de La Salle ? Nous savons que ce dernier fut viguier d'Arles en 1429.

leur bravoure, et que toute la noblesse de Portugal allait y prendre part. Cette nouvelle, propagée à l'étranger par des envoyés du roi Jean, qui faisait acheter partout des navires de guerre, ne pouvait manquer, à une époque de mœurs chevaleresques, d'éveiller la curiosité des esprits aventureux. Un certain nombre de chevaliers et écuyers français et flamands, entre autres, accoururent se ranger sous les drapeaux du Portugal. La Salle, qui figurait parmi eux, nous a conservé leurs noms dans le *Reconfort*. C'étaient : Henry d'Antoing, seigneur d'Escères, chevalier picard, Philippe de La Chappelle, chevalier flamand, Guy Le Bouttiller, normand, Martin de La Chappelle frère de Philippe, Jacques de Lievin, picard, — ces trois derniers faits chevaliers à la suite de l'expédition; Pierret Bataille de Boullenoiz, écuyer, Bridoul de La Chaussoye, Hacquet Vuast, écuyers picards, « et moy, Anthoine de La Salle, escuier de la conté de Provence, tous de une compaignie, avec viij gentilzhommes, sans les aultres noz serviteurs, tous bien en point et armez. »

L'armée portugaise prit la mer en juillet et fut dirigée vers les côtes d'Afrique, pour y faire la conquête de Ceuta, but de l'expédition. Le mercredi, 22 août, l'avant-garde, dont La Salle faisait partie, abordait en face d'Almina, dont elle s'emparait après une lutte acharnée, et, dès le lendemain, les Portugais étaient maîtres de la ville. Dans la seconde partie du *Reconfort*, La Salle donne une courte relation de cette expédition; mais il omet de nous dire quelle est la part que lui et ses compagnons y prirent, et les chroniques de l'époque ne nous apprennent non plus absolument rien à cet égard.

Revenu de Portugal, après avoir assisté à la réception que la ville d'Evora avait préparée au Roi et à ses fils, La Salle reprit son service à la cour des ducs d'Anjou. En 1420, il accompagna en Italie Louis III, qui cherchait à faire valoir ses prétentions

à la couronne de Naples. C'est pendant son séjour à Naples, le 4 mai 1420, qu'il fit au lac Averne l'excursion poétique dans laquelle il recueillit les détails du seul chapitre de *La Salade* qui offre encore aujourd'hui, quelque intérêt, celui où il rapporte la légende de *La Reine Sibylle*.

Un jour qu'il passait près de Pouzzole, La Salle, qui s'était nourri de la lecture des écrivains de l'antiquité, se rappela la caverne où Homère avait placé l'entrée des Enfers et la grotte mystérieuse où la Sybille rendait ses oracles. Il voulut visiter ces lieux fameux, et peut-être songeait-il à leur demander, comme le fils d'Anchise, le secret d'un avenir que son imagination se plaisait à embellir des rêves de la jeunesse. Il interrogea les gens du pays. La Sybille avait disparu depuis des siècles, mais une fée charmante avait pris sa place et transformé les profondeurs de la grotte en un palais magique; on ajoutait que quelques rares mortels avaient été assez heureux pour franchir les nombreux obstacles qui en défendaient l'entrée, qu'ils avaient été admis par la Sybille à partager les délices de sa retraite et y avaient acquis « honneur et mondaine gloire, comme estat de chevalier le requeroit. » Il n'y avait pas bien longtemps qu'un chevalier allemand, du nom de Hans Van Wamburg y avait passé près d'une année, au milieu de plaisirs tels, dit La Salle, que le cœur pourrait à peine les désirer et la langue les décrire, et, à son départ, il avait reçu de la Reine une baguette d'or, qui devait, par sa vertu magique, le rendre supérieur aux autres hommes.

Le jeune Provençal ne savait trop que croire de ce récit; il aurait bien voulu s'assurer par lui-même de la réalité, pénétrer dans les profondeurs de la caverne et se faire admettre en présence de cette fée, qui distribuait ainsi aux hommes les plaisirs et la gloire. Mais l'entreprise était difficile. Plus d'un avant lui l'avait tentée sans succès et même aux dépens de sa vie, et l'idée

qu'il pourrait bien partager leur sort, refroidit bientôt son ardeur ; aussi à peine avait-il franchi l'entrée de ce dédale mystérieux, que la crainte de s'y égarer l'emporta sur sa curiosité et fit évanouir ses beaux rêves d'aventures chevaleresques. Il revint sur ses pas et quitta le mont de la Sybille, avec le regret de n'avoir pas même entrevu de loin les merveilles qu'avait contemplées l'heureux Van Wamburg.

Malgré ses déceptions, La Salle entretint à son retour les seigneurs de la cour du duc Louis de l'excursion poétique qu'il avait entreprise au lac d'Averne; il para même son récit des grâces de l'imagination, comme il convient à tout bon narrateur, et le bruit finit par se répandre qu'il avait été admis à partager les délices du palais de la Sybille. Un an après, il rencontra à Rome, où il avait suivi le duc, alors abandonné de ses troupes et de la fortune, plusieurs seigneurs français, qui faisaient partie d'un ambassade conduite par l'évêque de Senlis. Ceux-ci avaient entendu parler de l'excursion de La Salle, et ils s'empressèrent de lui en demander une relation détaillée. La Salle se défendit ; mais messire Gauthier de Ruppes, chevalier du duché de Bar, un des ambassadeurs et son ancien ami, le pressa de ses questions. Son grand oncle, disait-il, avait longtemps habité, à ce qu'on croyait, le palais de la Sybille, et on ajoutait même, qu'à la suite d'un malheur qui l'avait profondément dégoûté de ce monde, il y était retourné pour ne plus reparaître. Gauthier de Ruppes était convaincu que son parent n'avait en effet quitté sa patrie que pour aller reprendre sa vie voluptueuse d'autrefois, et il espérait qu'il allait être enfin renseigné sur son sort. « La vérité, répondit La Salle, est que vous êtes mal informé. Tous ces dires, auxquels vous ajoutez foi avec tant de crédulité, ne sont que faussetés par quoi le diable cherche à décevoir les gens. » Pour réparer en bon chrétien l'effet produit sur ses auditeurs par les détails quelque peu païens de son excursion, le familier du duc

d'Anjou déclara dans *La Salade* qu'il n'avait dit ces choses que pour rire et passer le temps. Mais le malin conteur ne put se résigner à démentir l'anecdote qu'à demi, car sa rétractation se termine par cette invitation qu'il adresse au duc de Calabre, fils de René d'Anjou, et à sa compagne : « Quant vostre plaisir et de ma tres redoubtée dame de Calabre sera de y aller pour vous esbattre disans voz heures, en attendant heure du dinner ou du soupper, ladicte royne et toutes ses dames à tres grant joye vous y festoieront. Et oultre ce, y porrez acquerir tres grandissime pardon qui vous metteront tous et toutes vestus en paradiz. »

Après un séjour de dix-huit mois à Rome, Louis d'Anjou retourne guerroyer en Calabre. Nous ne savons rien de la vie de La Salle à cette époque, si ce n'est qu'il revint en Provence, qu'il fût viguier d'Arles en 1429 et que le roi René, successeur de Louis III, en 1434, lui confia l'éducation de son fils aîné, Jean de Calabre. Ce jeune prince annonçait déjà alors les brillantes qualités qui devaient le rendre célèbre, et La Salle lui voua bientôt une affection profonde. On voit dans *La Salade* quelle importance il attachait lui-même à la noble mission qu'il avait entreprise et le soin avec lequel il s'attacha, selon sa pittoresque expression, à faire fructifier les germes de science et d'honneur qu'il avait trouvés déposés au bon jardin du cœur de son élève.

En 1439, nous le retrouvons en Italie, chargé de la garde du château de Capouanne pendant le siége de Naples par Alphonse d'Aragon et son frère, l'infant don Pierre. René parcourait alors la Calabre, qu'il cherchait à pacifier; la reine Isabelle, sa femme et le duc de Calabre, marié depuis peu à Marie de Bourbon, s'étaient réfugiés à Capouanne; un petit nombre de serviteurs dévoués gardaient la ville, dont le sort semblait très-compromis. Le roi d'Aragon l'avait investie par terre et par mer, et il comp-

tait sur la supériorité de ses forces pour s'en emparer sans trop de résistance, quand un événement dont La Salle fut témoin et dont il nous a conservé les détails dans un récit dramatique, vint arrêter le cours des succès d'Alphonse.

Un jour, dit La Salle, « par le tres bien matin, ledit seigneur infant don Pierre se leva et fust au lever dudit roy d'Arragon, lequel lui dist : « Frere, alons à la messe, et puis besongnerons. » Alors, comment de pluiseurs lieux nous fust dit, ledit infant luy respondit : « Monseigneur, alez oyr la messe pour nous deux, car » je veul aler faire corner mes menestrieux. » Lors monta à cheval, et luy viij^e de chevaulx et pluiseurs gens à pié, venant le long du rivage de la mer à l'esglise de Saint Erme, où les canons estoient, comme dit est, assis ; les gens de la ville, qui n'estoient que artisens de mestiers, soubz la conduite d'un chevalier, virent venir les viij chevaulx ensamble. Lors l'ung d'eulx bouta le feu à ung chargié vuglaire du gros de deux puings, duquel la pierre, comme ceulx qui mal estillés en estoient, ala ferir une assez haulte motte de sablon là assamblée, par les fortunaulx veus au pié d'un thamaris, laquelle pierre, comme se le vouloir de Dieu fust ou que sa destinée l'eust permis, ressortit à dextre et vint ferir ledit infant par la teste, laquelle lui porta toute empresses jus. Et lors, sur la couppe de son cheval, tout mort cheist. Alors fust ung de ses gens de pié qui prit sa barrette d'escarlate, où estoit grant partie de sa teste, de sa chervelle et des cheveulx, et s'en vint par les fossez audit chastel de Cappouenne, où la royne de Sicille et monseigneur et dame de Calabre enfans estoient, comme dit est. Lors demanda le cappitaine pour parler à la royne et lui dire nouvelles dont très joyeuse seroit. Je, qui de par le roy de Sicille, en absence de Jehan Cosse, cappitaine, en avoye la charge, car il estoit en la compaignie dudit seigneur, vins audit compaignon, lequel oncques ne me voult dire ceste grande nouvelle, se la royne présente n'y estoit. Mais nous, qui

des tours dudit chastel ja aviens veu très grant assamblée sur le corps dudit infans, esmerveilliez pourquoy c'estoit, et veysmes que pour celle cause ce compaignon estoit venu, lors je fuis à la royne, qui en sa chambre disoit ses heures, estoit ces dames et damoyselles tour entour; si lui dis ladicte grand merveille assamblée de gens, et à celle cause la venue de cestui qui la venoit dire celle tres grand novelle merveilleusement, en pensant ung grand proffit avoir. Et quant il fust devant la royne, à ginoulx luy dit: « Madame, je vous demande le bon buvrage de la » mort de vostre grant ennemy l'infant, tesmoing cecy. » Alors descouvre la barrette de l'infant, que soubz ung quartier de sa huque musoit et la secoult et fait sur le tapis cheoir ce demourant de teste, de chervelle et de cheveulx. Alors la royne, ses dames et tous nous de ceste tres piteuse nouvelle fusmes tres esbahis. Lors dist elle et nous tous: « Nostre Sire lui pardoinst. » — « Il me » desplaist, dist la royne, pour la parenté de monseigneur et » d'eulx, et tant plus, quant ung tel prince si piteusement fenist » ses jours. » A ces paroles, elle se part toute piteuse et effrée, et ses dames aprez, pour la hideur que elles avoient heu. Alors fust donné vj ducas au compaignon et fait vuidier le chastel et la ville. »

C'est vers cette époque, et à la demande du roi René, que La Salle composa, pour l'instruction de Jean d'Anjou, une sorte de traité d'éducation, aujourd'hui oublié, dans lequel il réunit les sujets les plus divers : morale, politique, histoire, géographie, légendes, généalogie, héraldique, et auquel il donna le nom de *Salade*, « pource que en la salade se mettent pluiseurs bonnes herbes. » *La Salade* est, dans l'ordre chronologique, le premier ouvrage que nous connaissions de lui (1).

---

(1) Dans plusieurs endroits de *La Salade,* il invite le duc Jean et sa compagne à aller dans leurs promenades, visiter le Mont de la Sibylle. *La*

Le retour de La Salle en Provence eut lieu, selon toute vraisemblance, en 1442, année où René abandonna le royaume de Naples. Un poète de l'époque nous le montre assistant en 1448, en qualité de juge du camp, aux joûtes que René tint près de Saumur (1). La Salle avait bouche en cour auprès de ce prince, et on trouve son nom différentes fois mentionné à ce titre dans les comptes domestiques et originaux de René. L'une de ces pièces, datée du mois de juin 1448, nous fait connaître la date où La Salle quitta définitivement la maison d'Anjou (2). Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le favori de Louis XI, qui, plus tard, le fit exécuter en Grève, se l'attache à cette époque comme gouverneur de ses trois fils encore enfants. C'est en cette qualité que nous trouvons La Salle fixé en Picardie, en 1450 à

Salade a donc été écrite entre 1437, année du mariage du duc de Calabre, et 1442, époque où René quitta avec sa famille le royaume de Naples.

L'opuscule d'Antoine de La Salle qui porte pour titre *Addictions extraictes des cronicques de Flandre,* et qui a été imprimé à la suite de plusieurs éditions du *Petit Jehan de Saintré,* avec l'*Histoire de Floridan et de la belle Ellinde*, par Rasse de Brinchamel, pourrait bien être antérieur à *La Salade,* mais nous ignorons en quelle année il a été composé. La Bibliothèque de Bourgogne n'en possède pas de manuscrit. Celui de la Bibliothèque impériale aurait été écrit, d'après le catalogue, en 1404; mais cette date est évidemment erronée.

(1) Deux escuyers sages, joyeux
Prudens, gaillards et non trop vieux,
Qui largement au temps passé
Ont honneur et sens amassé...
Antoine de La Salle, aussi
Hardoûin Fresneau.

Cité par Vulson de La Colombière, *Théâtre d'honneur,* I, 86.

(2) *Item Anthonio de Salla, nostro scutifero et familiari, florenos centum, quos eidem graciosè dedimus, dùm novissimè a domo nostra discessit.* Vallet de Viriville, art. La Sale, dans la *Nouvelle Biographie générale.*

Vendeuil, où il écrit le *Reconfort de madame de Neufville*, et en 1451 au Châtelet d'où il date *La Salle*, dédiée à Louis de Luxembourg. Il suivit le comte à Genappe, lorsque celui-ci y accompagna le Dauphin, réfugié près du duc de Bourgogne. On sait par les *Cent nouvelles nouvelles*, qu'il fit partie de la petite cour que Louis XI réunit autour de lui dans cette localité : il figure en effet au nombre des conteurs qui sont censés y avoir collaboré. C'est à Genappe, croyons-nous, qu'il composa les *Quinze joies du mariage* ; c'est aussi à Genappe, et en 1459, qu'il termina le *Petit Jehan de Saintré*, dédié par lui à son ancien élève, Jean d'Anjou. La Salle avait alors 71 ans. A partir de cette date, les renseignements biographiques nous font complétement défaut. Il est vraisemblable qu'il suivit le comte de Saint-Pol lorsqu'en 1461 ce dernier rentra en France avec Louis XI ; peut-être même mourut-il à son service.

On doit regretter que La Salle ne nous ait conservé aucun souvenir de son séjour à Genappe. Observateur très-fin et écrivain remarquable, il était de tous les personnages qui composaient la petite cour du Dauphin, le plus capable, par son talent et sa position, de nous tracer un tableau intéressant de cette société, moitié française, moitié bourguignonne, qui, si nous en jugeons par le recueil des *Cent nouvelles nouvelles*, savait partager agréablement la vie entre les passe-temps de la chevalerie et la recherche des plaisirs faciles. Il eût aussi été curieux de constater par quelle série d'influences La Salle, grave et sérieux d'abord comme un instituteur et un moraliste. s'est transformé à cette époque en écrivain satirique, et, par un phénomène rare assurément dans l'histoire littéraire, s'est fait, à la fin de sa lougue carrière, une réputation que ses travaux antérieurs étaient loin de lui préparer. A défaut de renseignements précis, on peut cependant se rendre compte des circonstances qui ont amené cette transformation de son talent.

Dans ses premiers écrits, nous retrouvons successivement le serviteur intime des ducs d'Anjou, le précepteur de Jean de Calabre, le familier du chevaleresque roi René, le gouverneur des fils du comte de Saint-Pol. Si, par une sorte d'exception, l'auteur s'aventure dans le domaine de la satire, il le fait avec la réserve que lui impose la nature de ses fonctions. C'est à cette première période, à cette première manière, qu'appartiennent *La Salade*, *La Salle*, le *Reconfort*, les *Addictions aux chronicques de Flandre*, et, selon nous, la première partie du *Petit Jehan de Saintré*. Plus tard, La Salle se trouve transporté à la cour du Dauphin; Louis XI, comme nous l'apprend Brantôme, aimait les histoires galantes et facétieuses. A Genappe, il réunissait souvent autour de lui la petite société qu'il s'était formée et se faisait conter quelques bonnes histoires de son goût. On eût été mal reçu assurément en allant rechercher dans les saintes Ecritures, dans les Pères, dans les historiographes anciens et même dans les romans de chevalerie la matière de ces entretiens. Ce qu'on voulait, c'était quelque conte léger, assaisonné de bon sel gaulois. On comprend l'influence que cet entourage aux mœurs faciles dut exercer sur l'esprit de La Salle. Il était agréable conteur, on le savait, et il est probable que son talent fut mis plus fois à contribution pour égayer la cour. Les histoires honorables dont Rasse de Brinchamel fait l'éloge dans sa préface de *Floridan et Ellinde* sont remplacées par des récits facétieux dans le genre des *Quinze joies du mariage* et des *Cent nouvelles nouvelles*. De là, la transformation du talent de La Salle. Cette transformation est surtout frappante dans le *Petit Jehan de Saintré*. Il est évident, en effet, que la composition des dix-huit derniers chapitres de ce roman date de son séjour à Genappe, tandis que les autres ont été conçus et sans doute rédigés à une époque bien antérieure. Le caractère tout différent de ces deux parties et même la contradiction qu'elles pré-

sentent suffisent à le démontrer. Dans la première, Saintré nous offre le modèle du chevalier accompli, l'idéal de l'amour pur et désintéressé. Guidé dès l'enfance par une dame vertueuse, qui l'aime d'un amour pur, il est l'idole de la cour et il s'élève par ses prouesses au rang des plus fameux héros. Mais tout à coup, sans préparation, sans motif, l'auteur prend comme un malin plaisir à détruire tout ce bel édifice de chastes propos et d'incidents chevaleresques. La dame vertueuse oublie son élève et son amant pour un moine dont la figure grotesque et la sensualité contrastent singulièrement avec le portrait du petit Saintré. La charmante institutrice du chevalier sans égal n'est plus qu'une femme vulgaire, qui s'abandonne sans retenue à une passion aussi déréglée qu'inexplicable. Le héros lui-même est ridiculisé et avili : l'auteur le fait succomber dans une lutte corps à corps avec damp Abbé, et il lui fait tirer une vengeance très-plaisante, mais très-peu généreuse, de l'infidélité de son amante. C'est ainsi que le roman commencé pour l'instruction du duc de Calabre, le fils du chevaleresque René, se termine comme un conte fait pour égayer Louis XI; « car celuy qui luy faisoit le meilleur et le plus lascif conte de dames de joye, dit Brantôme, il estoit le myeux venu et festoyé... Il avoit très-mauvaise opinion des femmes et ne les croyoit toutes chastes. » Dans ces deux parties si radicalement différentes, c'est toujours le même art, mais on n'y reconnaît plus le même auteur : La Salle a évidemment subi l'influence de la société à laquelle il était mêlé.

On peut en dire autant des *Quinze joies*, que M. Jannet a caractérisées en disant que c'était l'œuvre d'un grand maître et à coup sûr son chef-d'œuvre. Il est certain qu'elles contrastent de la manière la plus heureuse avec les compositions pédagogiques de La Salle. Elles sont écrites avec légèreté, le dialogue y est traité avec naturel et facilité, les détails plaisants et pittoresques

y abondent et elles accusent un talent d'observation peu commun. Rabelais y fait allusion quelque part, et il n'est pas impossible que cette spirituelle satire ne lui ait fourni quelques-uns des traits de sa fameuse controverse sur les inconvénients et les avantages de l'union conjugale.

La Bibliothèque de Bourgogne possède la collection manuscrite la plus riche des œuvres de La Salle. Cette collection se compose : d'un exemplaire de *La Salade*, joli petit in-quarto en papier, de l'époque; d'un autre de *Saintré*; de deux exemplaires de *La Salle* ouvrage inédit, connu seulement par une notice très-imparfaite de Legrand d'Aussy, et d'un opuscule resté inconnu jusqu'à ce jour. Nous ne parlerons ici que des deux derniers.

(*A continuer.*)

JEAN VANDEN DALE.

« Parmi les protecteurs de l'art de rhétorique au XVe siècle, on cite particulièrement Charles le Hardi et le roi Philippe, aïeul de notre redouté sire (Philippe II), qui y prenait tant d'agrément qu'il fit mettre plusieurs questions au concours et qu'il institua un prix consistant en un anneau d'or enrichi d'un beau diamant, destiné à récompenser celui qui résoudrait le mieux les questions du roi. Nombre d'excellents esprits et de poëtes habiles se donnèrent rendez-vous à ces fêtes et le prix d'honneur fut remporté par un rhétoricien fameux, nommé Jean Vanden Dale, dont les compositions sont encore tenues en grande estime de nos jours.»

Si nous ajoutons à ce renseignement fourni par l'éditeur des *Spelen van Sinne* (Anvers, 1562) que ce rhétoricien fameux était

membre de la Chambre *du Livre* (*Het Boek*) de Bruxelles, nous saurons à peu près tout ce qu'on a recueilli des circonstances de sa vie. En tout cas, la préface de 1562 paraît être la source à laquelle ont puisé tous les auteurs qui depuis ont fait mention de Jean Vanden Dale (1).

Les compositions de Jean Vanden Dale qui nous sont parvenues sont *Die Stove (Les Bains)*, *De Ure van der Dood (L'Heure de la mort)*; d'après les recherches des bibliographes, il paraît en effet que ces compositions étaient tenues en grande estime au XVIe siècle; l'énumération des éditions connues jusqu'ici en fournit la meilleure preuve.

« Le sujet du poëme *Die Stove*, dit M. Snellaert, dont la scène se passe dans une maison de bains, est un entretien de deux femmes sur la difficulté de vivre en paix avec les maris et sur les moyens de trouver le repos domestique. La versification en est facile et harmonieuse. Cet écrit contenait malheureusement des idées peu conformes aux exigences du duc d'Albe : il fut mis à l'index par son ordre et les œuvres du poëte lauréat devinrent bientôt des raretés littéraires (2). »

---

(1) J'ai consulté notamment les ouvrages suivants :

Philippi II, Regis Cath. edictvm De Librorum prohibitorum catalogo obseruando. Antverpiæ, ex officina Christ. Plantini M. D. LXX. p. 92.

W. Kops : *Schets eener geschiedenisse der rederykeren* (Werken van de Maetschappij der Nederl. Letterkunde te Leyden, 1774, II, p. 221.)

Van Wyn : *Historische en letterkundige avondstonden,* 1800, p. 364.

Jer. de Vries : *Proeve eener geschiedenis der Ned. Dichtkunst.* I. p. 23.

Witsen Gysbeek : *Woordenboek der Ned. Dichters.*, II. p. 108.

A.-J. van der Aa : *Biographisch Woordenboek* (Haarlem, 1859) *in voce.*

(Piron) : *Algemeene Levensbeschryving der mannen en vrouwen in België* (Mechelen, 1860), p. 82.

(2) F.-A. Snellaert. *Kort begrip eener geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde* (Anvers, 1849), pp. 62, 63.

Afin de donner une idée de la valeur littéraire de ce poëme, j'en citerai les premières stances.

In den mey als den dau alle vruchten verfroyt
En het sonneken heeft den vorst ghedoyt
Lest leden vol vremder ymaginacien
Wat swaermoedich van gheeste de sinnen verstroyt
Mits een fantasiken, mi dunct so noyt
My dinc en quelde vrempt van nacien
Ging ick met thoot vol speculacien
Spaceren. So quam my rechs een lusten :
Te gane om comen mids variacien
Des swers int stove my dwaen ter spacien.
En oeck oft ick er wat mocht rusten.
Op datter die sinnekens verstroyt met lusten
En om thoot verdragt, te stellen te vreden.
Want als thoot sweert, sweeren al die leden.

¶ De stove was ghetempert van passe heet
Men bracht my een schoon wel riekende cleet
Dat in langhe ghebesich en was ic meene
Maer met dat ick dus naect ter stoven in screet
Dat ick daer comen was worde my leet.
Want ick vont my selven daer alleene.
Ick dachte dits recreacie cleene.
Want dan horen van veel diversche gheesten,
Deen sot, dander wys stelt dic wt weene.
So tbloet wort temperinghe van den steene
Een hertte verghetende ander vreesten.
Maer alsict begonst ha moest ict voleesten
En dachte het es een out vercleren.
Hy es gheluckich die heeft al syn begheren.

¶ Dus my lydende ten besten dat ic mochte
So hoordick twee stemmekens so my dochte.

En van twee vrouwen, als bleeck in schyne.
De maerten dienden my, elck water brochte
Maer ick seide op dat icker quyt gerochte
Ick en begheerde niet ghedient te syne
Ick de hem die pot metten wyne
En datse dien voer my tuenen souwen
Als si deden, so dat ick ten fyne
Alleene daer was; in langhen termyne
Aenhorende den cont van dezen tween vrouwen,
Dwelck heel myn herte bevaen met rouwen,
Van alder swaerheit dede cesseren.
Tsyn goede medecynen die wel cuereren.

¶ Ick lusterde tdocht my met allen by
Alst was, in der vrouwen stove nevens my
Niet meer dan een wandeken tusschen beyen
Goet om verstaen, maer van tgesichte vry,
So dat ick perfectelyc, hoe ende hoy
Hoorde en verstont al datse seyen
So dochtet my synde na haer beleyen
Twee ghespelenen beye onlancx ghehuwt
Deene wel te vreen, was vol vrolycheyen
Maer dander claghende byna tot screyen
Gheliet haer als eene diet spel beruwt
Wa dachtick dat es tontye gheschuwt
Want hoet ghesucht gheclaegt ghecreten es
T'es tontye kist, als die boter gheten es.

¶ Deen sprack: Eylaes ick mach wel claghen,
En ghy van alle gheluck ghewaghen
Als weeldighe princesse, die vrueght moeght meeren
Die hebt van al wt herten behaghen
Abyten, riemen, schoon cleren om draghen
Om wandelen daert u belieft ter eeren
En ick het mach my wel verseeren

De stoue bÿ Jan vandē dale

Bruesele.

En hebbe die helft niet teghen u om tellen
Dat ick sou onder vrouwen oft heeren
Bragheren moghen, oft verkeeren
Maer simpelyck my metten slechten vellen
En na myn abyt myn winsel stellen
Des ick daghelycx hebbe nat de oghen
Tes grote pyne willen en niet moghen.

¶ Dander antwoorde als een wys engien
Ghespelene wilt wel u woorden wien, etc.

Le poëme ne comprend pas moins de quarante-neuf stances pareilles, chacune de quatorze vers : après le préambule que j'ai cité, le caquet des deux commères remplit tout le dialogue jusqu'à la fin : le caractère des maris, leur conduite en ménage, la meilleure manière pour une femme de s'accorder avec leurs humeurs variables, sont décrits avec une naïveté qui ne manque pas de charme. Rien peut-être ne fait mieux ressortir la justice du soulèvement des Pays-Bas, que de voir une moralité populaire de cette espèce mise à l'index, comme hérétique, par le gouvernement espagnol. Suivant l'usage connu des rhétoriciens, l'auteur, comme on a pu le voir déjà dans les extraits que j'ai cités, termine chaque strophe de son œuvre par un de ces proverbes pleins de sens dont l'esprit hollandais — et celui des races germaniques en général — est particulièrement riche. Je donne ici la liste de tous ceux qui se succèdent dans le poëme *die Stove :*

Onder een schoon abyt rust wel een dobbel vel.
Men siet aenden wisch wat int huys veyl es.
Daer eere scande wort blyct confuysie.
Daer deen om lacht anderen om lyen.
Na groten wint compt somtyts reghen.
Die hem een scaep maect, de wolf sal hem eten.
Tes een quay beeste die gheen hoot [hooft] en heeft.
Voren bewesen es na gheleert.

Van twee quayen salmen dbeste kiesen.
Deen heeft gheluck en dander hangter bij.
Const en practyke gaen boven cracht.
Die met thoot teghen die muer loopt die es sot.
Diet vier te doen heeft soeket int asschen.
Die achter timmert moet achter woonen.
Want arbeyt vint altyt vier inden steen.
Maer die verwinnen wilt die moet verdraghen.
Spot ende scaye voeghen qualyc samen.
Ten es gheen const leven, maer connen leven.
Die niet gheslaen en çan, moet byten en cretsen.
Die sinen nuese af snyt syn aensicht schint.
Want tes quaet wecken den slapenden hont.
Duyven die qualyc paren bedyen selden.
Een cleyn goet woort swicht grooten toren.
Tkint seyt dat ghesmeten es, maer niet waeromme.
Gheen hertter hertheit dan een hert herte.
Die wys es soeft die conste pyne.
Alst peert ontlopen es sluytmen den stal.
Gheen quader testament dan oneerlyken name.
Natuere treft meer dan seven ossen.
Wel hem wiens quaden wille es noch te doene.
Die dansen wil sal sien wat hy metter hant nempt.
Tes quaet den palinck vanghen bi der steerte.
Gheen water so diep men vinter gront in.
Tes quaet pluymen stroyen teghen wint.
Want in syns selfs sake en es niemant wys.
Tes de stercxte die behout de boven hant.
Die hem aen andren spieghelt spieghelt hem wel.
Datmen thuys heeft en derfmen niet buyten soecken.
Alst God ghelieft wort wel die wolf een lam.
Neemant en es te out om leeren.

Comment se termina l'aventure des bains et comment l'auteur se résolut-il à la coucher en écrit, c'est ce qu'il nous apprend dans les dernières stances :

¶ Met dat dander soude antwoorden en sprack.
Een stoefmaerte quam die de clincke track
En botste int stove, half wel ghehouwen
Met den potte, sy ha ghedeylt den back
En seyde dat haer noch een gebrack.
Daer verlosic den cont van desen twee vrouwen.
En doen sy hoorden ooc int beschouwen
Dat hem volck so nae was terstont sy susten
En mij docht datse niet meer spreken en wouwen.
Want daer na dwelch my wel was berouwen,
En hoordicse niet meer, dwelc my was cleyn lusten.
Ick stont op en ter stoven wt om wat rusten.
My ha bat ghelust langhe so daer te syne
Datmen gheren doet en es gheen pyne.

¶ Dus ligghende mocht ic gheeuwen gapen.
Maer ic en ha nemmermeer connen gheslapen
Peysende op darghument van desen tween
So riep ick een daer van den cnapen
Dien dedic bringhen myn ghereescapen
Van abyten en ick ghinc my cleen
Maer eer ic cost wel van daer ghescheen
So hadde wel gheweest myn behaghen
Te weten wie waren dees beeldekens reen.
Maer ofter iemant ha moeghen wt denckende breen
Eenich quaet, en dorsticker niet na vraghen
Wy waren ghehuwt; dus moestick my verdraghen
Niemant en mach te nauwe eere decken :
Want vremde voghelen hebben vremde becken

¶ My cleedende twort tyt om gaen eten
Fanteserende en costic niet vergheten,
Dinstrucxie van dien wysen mont
Ick hadder wel eewich by gheseten
Noch langt my en eewelyck sal om weten
Wie sy waren wt goeder dueghden gront
Ick ghinc thuys sonder iemant te maken cont

Maer op dat ick daer van niet memorie en meste
So nam ick int en papier terstont.
En bi boers soot mi noch dochte goetront,
So teekendict lichtelyck na myn beste
Hem ter eeren die hadden dees eerbaer queste
En allen eerbaeren vrouwen goet en expeert
Want een oneerbaere es luttel hauen weert

¶ Met oorlof ghi vroukens edel sinnen
Die vrede, profyt en eerbaerheit beminnen
Dat ick gheteekent hebbe dit sempel ghestel
My dunct oeck wildi meest verwinnen
Wilt na die leere van dit vrouken beghinnen
Ghy verwinter int inde met al u ghequel
En ghi mans vol quader manieren fel.
Als ghi siet der vroukens obediencie
Dwingt u oech en syt niet rebel,
Ghi syt beye een corpus dit weetty wel
Om u eere, profyt is haer intencie.
En dit moraelken van cleynder excellencie
Neempt danclych wt duechden ict verhale
Daer veel hoofden syn es deferencie
Al dat wys heet en heeft gheen sciencie
God verleen ons peys vrede altemale
En namaels hemelrycke bidt Jan Vanden
Dale.

(*A continuer*)

MISCELLANÉES

PAR M. LADRAGUE.

Narischkin (Alexis Wassilievitch), grand écuyer de Catherine II.

* *Quelques idées de passe temps*, par I. 50 (Alexis Narischkin). Nouvelle édition augmentée de quelques pièces qui n'ont point été imprimées jusqu'ici, quoique antérieures à celles qui ont déjà paru. S. l. et s. adr., 1792, petit in-8° de II-130 pp., papier de Hollande.

Pour l'intelligence de l'initialisme, il faut savoir qu'en slavon, la lettre A vaut un, et que la lettre N vaut cinquante.

HEINSIUS : *Allg. Bücher-Lexicon*, II, 489, indique cet ouvrage comme provenant de Leipzig, Hartknoch, 1793, in-8°, mais il a été imprimé à Riga, chez ce même Hartknoch, comme l'indique ERSCH, *Allg. Repertorium der Literatur* (1791-95), section VIII, n° 66, où il cite les journaux allemands qui en ont parlé.

Y a-t-il eu une édition antérieure, comme la contexture du titre semble le faire croire? je n'ai vu que celle que je cite ici. Les *Russica* de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg ne parlent pas de cet ouvrage, peut-être parce que sa mention ne rentrait pas dans leur cadre (1).

(1) Il en existe à la Bibliothèque royale de Bruxelles une édition de 1791, dont voici le titre : *Quelques idées de passe-tems, par I-50. Dans le tems des plus grands efforts de l'Assemblée de Paris. A Paris, de l'imp. Guerbart, libraire sur le Pont-Neuf,* n° 19-1791. In-8° de 42 pp.

Cet ouvrage écrit à Neuwied, a été composé pour le prince de cette localité; l'auteur promet de s'occuper aussitôt son arrivée aux eaux d'Aix, de ses *Ressouvenirs de la Russie.*

* *Ressouvenir sur la Russie;* avec cette épigraphe :

Homo sine propositu non est homo. S. l. ni adr., 1792, petit in-8° de 132 pp., pap. de Hollande.

HEINSIUS, III, 366, indique cet ouvrage comme sorti des presses de Riga (Leipzig, Hartknoch) 1793, ce qui est exact moins la date, ainsi qu'il en appert dans ERSCH : *Allg. Repert. der Lit.* (1791-95), sect. XIII, n° 4155, qui indique encore deux recueils comme en ayant parlé, mais il n'a pas plus que moi, connu d'autre édition. Les *Feuilles d'épreuves des Russica* de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, citent trois éditions de cet ouvrage, s. l., 1791, in-4°; s. l., 1792, in-4°; et s. l. 1792, in-12 (sans doute, notre in-8°, car beaucoup de bibliothécaires et d'amateurs, jugent du format un peu arbitrairement); puis vient un chiffre qui semble attendre une IVe édition.

Cet ouvrage a été écrit aux eaux d'Aix-la-Chapelle, où l'auteur était allé rétablir sa santé. Une lettre de Diderot à Falconet, en date du 20 mai 1773, nous apprend que M. Narischkin se trouvait en ce lieu en ce moment. « Vous rappelez-vous un M. de Narisckin, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Impériale? Eh bien, cet honnête Narisckin est à présent aux eaux d'Aix-la-Chapelle. Il compte en partir vers la fin du mois de juin, et il m'a persuadé que ce serait un grand plaisir, pour lui et pour moi, de rouler et de causer quelques centaines de lieues dans la même voiture. Ma foi, tout cela a bien l'air d'une vérité; Mme Diderot y croit si fermement qu'elle s'est occupée et s'occupe depuis un mois, sans relâche, des préparatifs d'un long voyage. » (*Revue moderne*, XL (1867) 124-25.) Et en effet : « En 1773, Diderot partit pour aller à Pétersbourg remercier sa bienfaitrice. Il était attendu à la Haye par le grand chambellan M. de Narickin,

qui fut son guide pendant le reste du voyage, et son hôte à Pétersbourg, (*Vie de Diderot*, par F. GENIN, en tête des *Œuvres choisies*, I, p. LI.)

L'auteur de cet ouvrage qui appartenait à la plus haute aristocratie de la Russie, avait été élevé par un prêtre qui était, au moment où il écrivait, archevêque de Riga et de Plescow, sous le nom d'Innocent. A vingt ans, il était par la volonté de Catherine, auscultant au Sénat; peu de temps après, étant député à l'assemblée des Etats, il fut choisi par le *plenum* pour faire partie du comité sous le titre de *ô paraidkai ghosoudarstvainnom* (sic) *de l'ordre de l'empire*, travaillant sous les yeux de l'impératrice; il était le second dans ce comité, par son rang d'alors et par le nombre de voix. — Les honneurs ne manquèrent pas à notre écrivain, car à son retour de la cour de Suède, où il avait été envoyé pour complimenter le duc de Sudermanie sur son mariage, l'impératrice le nomma gouverneur de Ples... et de Polo..., ce qui ne l'empêcha pas, pendant ce temps, d'accompagner S. A. I. le grand duc (depuis Paul) lors de son voyage à Berlin, en qualité de chambellan. Quelques années après, nommé sénateur de l'empire, il fut envoyé avec le comte Alexandre de Worontzoff, plus ancien sénateur que lui, pour examiner l'administration dans tout l'empire. Obligé de voyager pour rétablir sa santé, les questions continuelles qui lui étaient adressées sur la Russie, par différentes personnes de marque, et notamment par le prince de Neuwied, père de celui qui régnait en 1792, le décidèrent à écrire ce petit tablean rétrospectif sur la Russie. (Note extraite de l'ouvrage).

Beschäftigung meiner Musse und Rückerinnungen an Russland. Nach dem Franz. von Alexei Wasil. Narischkin. Riga (und Leipzig), Hartknoch, 1794, in-8°.

Les *Russica* de la biblioth. de Saint-Pétersbourg et ERSCH : (*Allg. Repert.* 1791-95), sect. XVI, n° 356, n'indiquent pas l'ou-

vrage comme anonyme, ce que fait Heinsius. J'aurai encore l'occasion de parler de ce Narischkin, dans un autre endroit.

(A continuer.)

EXTRAIT

DU

Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Gand,

présenté en séance publique du Conseil communal du 3 Octobre 1870.

Bibliothèque de la ville et de l'université de Gand.

Pendant l'exercice écoulé (1er juillet 1869 au 1er juillet 1870) il a été acquis pour la bibliothèque de l'Université, au moyen de ses subsides ordinaires, 970 volumes, comprenant plusieurs ouvrages importants.

Pendant le même exercice le gouvernement et l'administration communale ont envoyé au dépôt 160 ouvrages et publications diverses.

Les gouvernements et les académies étrangères ont fourni un contingent de 78 volumes.

La bibliothèque a reçu 478 thèses et pièces académiques des universités allemandes.

Les dons particuliers ont été considérables.

M. le sénateur Vergauwen a fait hommage à la bibliothèque de tous les mémoires, rapports et autres documents distribués

aux membres des deux chambres depuis 1830. Cette collection très-complète, précieuse pour un dépôt public, comprend 2,270 numéros ou pièces. Elle a été classée méthodiquement et formera environ 400 recueils reliés

La bibliothèque s'est encore enrichie, à titre de don, durant le même exercice, de 47 incunables et de 42 manuscrits, dont quelques-uns de grande valeur.

Grâce à la bienveillante intervention de M. l'Administrateur-Inspecteur de l'Université, le gouvernement a bien voulu accorder le crédit nécessaire pour faire l'achat de la bibliothèque Meulman. Cette collection, composée de 19,000 numéros, tous relatifs à l'histoire de la Belgique et de la Hollande, est la plus remarquable et la plus nombreuse qui ait jamais été formée en ce genre par un particulier. Pour entrer en possession de cette vaste collection, la ville de Gand n'a eu à payer que les frais de vente et d'expédition. L'acquisition Meulman met la bibliothèque de Gand, en ce qui concerne l'histoire nationale, au premier rang des dépôts du pays.

Il a été aussi déposé à la bibliothèque 1,419 volumes provenant d'une ancienne société de la ville et consistant spécialement en journaux, en revues périodiques et publications volumineuses.

Le chiffre total des accroissements, pendant la période 1869-1870 s'élève à 32,645 volumes et brochures, parmi lesquels 12,382 proviennent de dons.

Le catalogue alphabétique de la section dite des Belles-lettres sera terminé vers la fin de l'année 1870. Il comprendra environ 12,000 numéros.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

NOUVELLES ACQUISITIONS

Analecta de rebus ad Universitatem Lovaniensem Spectantibus.
Recueil de pièces formé par l'archidiacre J. F. Foppens. 1 vol. in-folio.

Quelques-unes de ces pièces ont de l'intérêt pour celui qui veut étudier l'histoire de l'ancienne université dans ses méthodes d'enseignement, dans son esprit, dans son organisation.

Nous en citons une : c'est le programme d'une séance d'exercices de discussion tenue le 8 janvier 1722, jour où l'on célébrait un *actus determinantiæ* de la pédagogie du Lys, sous la présidence du chanoine J. F. Foppens.

Or, à cette séance on a discuté, entre autres, les questions suivantes : *Quels sont, des Nobles ou des Plébéiens, les plus aptes aux études? Convient-il que tous les hommes soient de même condition?*

Ces questions qui sembleraient, aujourd'hui, très-puériles ou très-graves, selon le point de vue où l'on se place, pouvaient être traitées alors comme simple exercice de philosophie quotlibétique. Les réponses des deux champions à la 1re question sont ici en autographes et en latin : nous essayons de les traduire.

L'affirmative en faveur des plébéiens a pour défenseur le *Prœnobilis D. Ferd. Melchior de Villegas Bruxellensis* : « Plusieurs arguments, dit-il, pris dans la raison et dans l'expérience, me font croire que les citoyens ou les plébéiens sont plus aptes aux études. D'abord, la condition plébéienne permet d'apporter

(1) C'est-à-dire, comme le dit un des disputeurs : *quod more academico quaestiones philosophicæ aut morales a novis philosophis determinentur prius quam ad ulteriora studiorum adita admittantur.*

à l'étude une attention toute particulière, parce que chacun doit travailler par lui-même à vaincre les difficultés de la science. Or, les nobles doivent s'éloigner de l'étude, à cause de la multiplicité de leurs affaires : les assemblées à la cour, les visites, la chasse, les exercices équestres et militaires. En outre, l'abondance des richesses, le surcroît des honneurs et autres attraits de la vie du monde, sont comme autant d'épines qui étouffent souvent à leur naissance les plus beaux germes de la vertu et de la sagesse. Chez les Plébéiens, au contraire, un zèle louable pour se fonder une position, et une ardeur au travail pour vaincre tous les obstacles, rendent les esprits plus propres à employer le moyen des études, tandis que les nobles, dans la persuasion qu'ils ont porté leur fortune à son plus haut point, ne se préoccupent que de la noblesse du sang et négligent celle de l'âme.

« Considérez cette Université : elle a eu une modeste origine et elle n'est parvenue à ce degré de splendeur qui lui concilie la vénération dans le monde entier, que par les plébéiens éminents dans la science et par leurs fondations pieuses. D'où je conclus, honorable président, que les plébéiens sont plus aptes aux études que les nobles. »

Le *praenobilis* D. Max. Emm. Crabbeels, de Bruxelles, défend en ces termes la cause des nobles.

« Dans toutes les parties du monde et en tout temps, on constate que la noblesse a été honorée et que les nobles ont tenu le timon des affaires de l'État ; la raison en est, me semble-t-il, *Domine Præses*, que les nobles reçoivent, avec le sang, une certaine générosité de caractère qui est accompagnée ordinairement d'un zèle héroïque pour les études et pour la science, et, en outre, d'une certaine grandeur d'âme dans la poursuite de tout ce qui donne du lustre. Ajoutez y les exemples des parents et leurs leçons qui ont pour objet principal d'empêcher que leurs fils ne dégénèrent dans l'amour de la vertu et de la sagesse.

« Les nobles non-seulement reçoivent du lustre en se livrant à l'étude et à l'érudition — les plébéiens ont cela de commun avec eux — mais encore, par leur noblesse et leur science, ils jettent du lustre sur les études et sur les arts. On sait combien chez les Romains florissaient les études et les exercices académiques, puisque les Césars eux-mêmes et les premiers noms des grandes familles daignaient les favoriser hautement, tant par leur exemple que par leur munificence. C'est de là que vient le célèbre proverbe : « Qu'il y ait des Mécènes et les Virgiles ne feront pas « défaut. » Car les secours distribués aux savants donnent du courage pour de nouveaux travaux, les biens temporels rendent plus facile l'accès au sanctuaire de la science et ouvrent le champ le plus large aux études en facilitant l'apprentissage des arts, l'acquisition et la publication des livres. Les plébéiens, au contraire, manquent souvent d'une foule d'auxiliaires : livres, conversations, moyens de subsistance, etc,

« D'où je conclus que les nobles ayant en abondance les ressources pour acquérir la science et favorisés par le caractère et l'éducation, sont plus aptes aux études que les plébéiens. »

Nous ignorons auquel des deux orateurs on a donné la palme dans ce petit tournoi philosophique : peut-être le sujet était il trop délicat pour avoir obtenu une conclusion.

Parmi les autres questions traitées dans ces séances académiques, citons, à titre de curiosités, les suivantes : quel est le plus heureux en ce monde, du jeune homme ou du vieillard ? du sourd ou de l'aveugle ? du savant ou de l'ignorant ? du pauvre ou du riche ? du soldat ou du marchand ? du malade ou de l'homme en bonne santé ? du paysan ou du prince ? de l'homme maigre ou de l'homme gras ?

Les discours prononcés par des dignitaires de l'Université et qui sont, en originaux, dans ce volume, ont plus d'importance que les exercices d'amplification des élèves. Citons les discours

du vicaire apostolique Pierre Govaerts sur le droit de l'Université d'être exempte de toute contribution, du professeur Pierre Damman contre Descartes (en 1659), du docteur Sinnich sur le duel (1655). »

C. R.

CORRESPONDANCE.

Monsieur et cher Confrère,

Monsieur Pinchard cite dans son excellent article « *Recherches sur les cartes à jouer et sur leur fabrication en Belgique,* » (1) Jean-Baptiste Galler, cartier de Bruxelles, mentionné de 1738 à 1760, et croit qu'il faut attribuer à ce fabricant un jeu de cartes qui est signé Jean Galler, aux pieds du valet de trèfle (2). Or, comme je suis en possession d'un jeu de tarots fabriqué par ce même Jean Galler, qui contient son adresse complète, et qui paraît avoir échappé aux investigations du savant auteur de cette intéressante notice, je m'empresse de vous le signaler.

Ce jeu est composé de 78 cartes, outre les quatre couleurs ou figures, *deniers*, *épées*, *bâtons* et *coupes*, qui chacune comptent 14 cartes, savoir : le roi, la reine, le *chevalier*, le valet et l'as jusqu'au dix ; il y a encore 22 cartes, marquées par des chiffres romains, de I à XXII, qui représentent : I *le rateleux*, II *l'Espagnol*, *capitano-Fracasse*, III *l'impératris*, IIII *l'empereur*, V *Bacus*, VI *l'Amour*, VII *le chariot*, VIII *la justice*, IX *lermite*, X *roue de la fortune*, XI *force*, XII *le pendu*,

---

(1) Le *Bibliophile Belge*, 5e année, p. 305.

(2) Note 1 à la page 305.

XIII *la Mort*, XIIII *atrempance*, XV *le diable*, XVI *la foudre*, XVII *letoille*, XVIII *la lune*, XIX *le soleil*, XX *le jugement*, XXI *le monde*, XXII *le fol*.

L'as de denier porte l'inscription suivante : CARTES DE TARAVT FAITES PAR IEAN GALLER - DANS LA RVE DE L'HOPITALE A BRVSSELLES, et le deux de denier est signé IEAN GALLER, tandis que le quatre de denier est orné d'un écusson portant les initiales I. G.

Ces cartes ont beaucoup de ressemblance, surtout par rapport à la disposition des figures, avec un autre jeu de tarots de fabrication italienne, qui est également dans ma possession, et dont le deux d'épée porte cette adresse : FABRICA BENDELLI, TRENTO, tandis que les lettres G. M. se trouvent sur le quatre de coupe, et que le roi de bâton est marqué du timbre impérial et royal pour les cartes à jouer. K. K. KARTEN STEMPEL, 5 K., avec l'aigle à deux têtes.

Ce jeu là n'a toutefois pas les 22 cartes additionnelles, ni les *chevaliers*, de denier, d'épée, de bâton et de coupe, et n'est par conséquent composé que de 52 cartes. —

Veuillez je vous prie, Monsieur et cher Confrère, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

MAURIN NAHUYS.

Utrecht, février 1871.

CHRONIQUE.

On n'aurait pas cru que les sinistres préoccupations de notre bon temps pussent laisser place à des comédies d'autant plus burlesques qu'elles se jouent avec une imperturbable gravité dans le pays le moins rieur du monde. Oyez et jugez. Le 9 janvier 1871, l'association typographique *Voorzorg en Genoegen* d'Amsterdam, célébrait le vingt-deuxième anniversaire de sa fondation par une fête splendide. « Au milieu de la soirée, » disent les journaux de l'endroit, on avait ménagé une char- » mante surprise aux invités : l'apothéose de Laurent-Jean » Coster de Harlem, le véritable inventeur de l'imprimerie » comme l'ont irréfragablement prouvé les savants de l'Alle- » magne eux-mêmes. » Vers, musique, décors, rien n'y manquait. Quoiqu'il soit bien difficile de garder son sérieux en parlant de certaines choses, nous désirerions savoir : 1° Quels sont ces savants allemands dont l'opinion fait loi : *magister dixit?* 2° A quel Laurent Coster de Harlem s'adresse cet hommage convaincu : au fabricant de chandelles, au marchand de vin, à l'aubergiste, ou à quelque autre? 3° Ne serait-il pas temps de consacrer par un monument en bronze ou en granit la mémoire de l'homme-sirène pêché à Harlem et celle de Marguerite d'Hennenberg, la féconde matrone de Loosduinen?

Renvoyé pour renseignements à M. Vander Linde. J. K.

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1).

BAERDEMAECKER (Félix de)

1. Vue du canal de Gand à Bruges.

L. 0,0162. H. 0,104.
T. c. L. 0,145. H. 0,090.

Une rivière serpente de la gauche vers le fond. Il s'y trouve trois barquettes, l'une chargée de foin. A droite, une route, un bout de maison et un grand arbre. Au fond un moulin et une fabrique.

1er état. Eau-forte pure. La planche est très-grise et avant les travaux dans les ombres et sur l'arbre.

Signée au coin de gauche en haut : *F. de Baerdemaecker*, 61.

2e état. Les ombres reprises, l'effet poussé au noir.

2. Vue du château de Sterckxhof à Deurne près d'Anvers.

L. 0,201, H. 0,090

A droite on voit la porte d'entrée et une tourelle du château, ses fossés et un pont à deux arches sur lequel passent trois vaches qui rentrent au château ; au bord du fossé on voit quelques arbres et particulièrement un grand chêne. A gauche un paysan

(1) *Suite.* Voy. le vol. précédent, *passim.*

chassant une vache; dans le fond, des arbres élancés laissent apercevoir les tours de la cathédrale d'Anvers et de St.-Jacques.

1er état. Eau-forte pure. La planche est très-pâle, les ombres sont légères, les eaux présentent de grands espaces blancs; au coin de droite en bas l'eau-forte n'a pas mordu.

Signé dans la marge sous le coin de droite: *Felix de Baerdemaecker pinx. et sculp.*

2e état. Les ombres reprises par toute la planche, l'eau est poussée au noir, le coin de droite est raccordé au restant de la planche.

BARBIERS

BARBIERS, *Pierre Junior*. Peintre de paysage, né à Haarlem en 1798.

L'église entourée d'arbres.

L. 0,138. H. 0,093.

La planche représente une église de village située dans un enclos emmuraillé. Derrière la tour se trouvent des arbres et derrière le chœur d'autres arbres. A droite, il y a un cours d'eau, quelques arbres, un moulin et une tour, formant lointain.

Une femme et un enfant se dirigent de ce côté vers le fond.

La pièce est signée dans la planche, vers le coin de gauche, en bas : *P. Barbiers*, suivi du no 1.

1er état. Avant le trait carré renforcé à gauche, et avant les travaux à la pointe sèche.

2e état. Il y a des travaux à la pointe sèche dans le toit, dans la cîme des arbres, dans les fenêtres, dans les murailles.

Le trait carré est renforcé, à gauche et doublé.

BAUGNIET

BAUGNIET, *Charles*. Graveur au trait, à l'eau-forte, sur

bois et lithographe, né à Bruxelles en 1814, fut décoré du titre de dessinateur du roi des Belges et créé chevalier de l'ordre de Léopold. C'est l'un de nos plus célèbres dessinateurs ; son nom est aussi populaire à Paris et à Londres qu'en Belgique.

1. L'enfant Jésus d'après Navez.

L. 0,128. H. 0 150

L'enfant Jésus endormi sur les genoux de la Vierge, dans un fauteuil. Autour de ces deux personnages Ste Elisabeth, St. Jean et deux anges.

2. Abdication de Charles-Quint, en l'année 1556.

L. 0,256. H. 0,175.
T. c. L. 0,188. H. 0,135.

Cette planche reproduit le n° 338 du salon de Bruxelles, 1836, tableau de 1m,46 de hauteur sur 1m,07 de largeur, par Paelinck.

L'empereur, au haut de l'estrade du trône, appuyé sur l'épaule de Guillaume d'Orange, donne sa main à baiser à son fils Philippe II. Il est entouré de dames, de courtisans, d'évêques, etc.

Signé dans le coin de droite, au bas : *Baugniet*, 1836.

Sous le trait carré dans la marge, on lit : *Paelinck pinxit*, à gauche; *Baugniet sculp.*, à droite et au milieu, plus bas : *École royale de gravure à Bruxelles.*

(Compte rendu d'Alvin p. 307,. et suiv.)

Baugniet est l'auteur d'un nombre très-considérable de portraits lithographiés.

1. Collection de portraits des membres de la Chambre des représentants.

Elle se compose de 107 pièces.

2. Trente-cinq portraits divers dans la *Galerie des contemporains illustres*.

3. Cinquante deux portraits divers de la plupart des personnages célèbres de la Belgique contemporaine.

4. La Vierge et l'enfant Jésus d'après Mme Geefs née Fanny Geer. H. 0,197 m. L. 0,130 m.

(*Compte rendu du salon de* 1836, p. 252.)

5. La juive de Bruges par Baugniet et Fourmois. H. 0,200 m. L. 0,190 m.

6. Vignette : un homme à genoux tenant son bonnet à la main, entre une colonne entourée d'un rideau et un autel sur lequel se trouvent trois chandeliers. H. 0,110 m. L. 0,320 m.

7. Costume de la cour de Marie-Christine porté par Mme la comtesse de Baillet (colorié).

L'Artiste, 1835, nº 8. H. 0,186 m. L. 0,170.

8. Quatre médaillons contenant les bustes de François Thomas Corselis, Jean Baptiste Ryckewaert, Jean Simons, et Liévin Benoit Bruneel. H. 0,530 m. L. 0,423 m.

9. Deux personnages assis; celui de gauche a le bras passé sur l'épaule de celui de droite. 1836. H. 0,298 m. L. 0,230 m.

10. Buste en marbre, sculpture de De Vigne. H. 0,143 m. L. 0,115 m.

BECKER

BECKER, *Léon*, né à Bruxelles.

1. Allant au jugement.

L. 0,167. H. 0,240.
T. c. L. 0,135. H. 0,205.

Au sommet d'un édifice, à la gauche de la planche, on voit un souverain se préparant à se lancer dans l'espace où planent

déjà trois autres figures. Clair de lune. Signé dans la marge au bas de la gauche : *Léon Becker, del. et sculp. J. Bouwens, imp. Brux.* et plus bas au milieu :

Allant au jugement.

Cette planche est à la p. 156 de la 2e édition de la *Légende d'Ulenspiegel* par De Coster.

2. Les Pâques de la Sève.

L. 0,166 ½. H. 0,239.
T. c. L. 0,135. H. 0,205.

Dans un paysage fantastique où l'on voit le soleil et la lune, on distingue une tête cachée dans le feuillage, à gauche de la planche, une main, et des essaims d'insectes tourbillonnant en l'air.

Signé au bas de la gauche : *Léon Becker del. et sculps., J. Bouwens, imp. Brux.*, et plus bas : *Les Pâques de la sève* v. p. 176. Cette planche est à la p. 193 de la 2e édition de la *Légende d'Ulenspiegel.*

Dans le même ouvrage se trouve un bois dessiné par Léon Becker, *Le Hibou.* Il est armé en chevalier romantique et posé sur un volume. Ce bois se trouve en tête de la préface de la 2e édition.

BENDORP

BENDORP, *Charles-Frédéric.* Peintre d'histoire, de genre et aqua-fortiste, est né à Dordrecht en 1819. Il fut élève de Fontyn et de Gallait.

1. La famille à la porte de la maison.

L. 0,120. H. 0,136.

La maison est située à gauche. On aperçoit une porte, un tonneau ; un homme est appuyé contre le mur, une femme est assise

de face, un peu en arrière; elle tient un enfant entre ses bras. Un chien est auprès d'elle.

On lit dans le terrain, sous le chien : *C. F. B. f.*

Ce morceau est d'une pointe légère dans le genre de Rembrandt et de Norblin.

2. Le chaudronnier.

L. 0,180. H. 0.126.

Pièce en largeur. Un homme agenouillé devant un bâtiment, agite un soufflet, tandis que le chaudronnier répare un plat. Derrière ce groupe on voit une femme tenant un enfant et une petite fille, à droite quelques objets de chaudronnerie, dans le fond très-léger on aperçoit une ferme. Signé au bas, sous la forge : *C. F. B. f.*

3. Le nourrisson.

L. 0,130. H. 190.

Une femme tournée vers la gauche tient son nourrisson à la mamelle; entre ses bras, derrière ses genoux, on voit un autre enfant tournant le dos.

Signé sur le mur au haut, à droite : *C. F. B. f.* 1852.

1er état : Avant les traits horizontaux sur le fond;

2e » Avec ces travaux.

4. L'assassinat.

L. 0,138. H. 0,159,

Sous une porte fortifiée que l'on aperçoit au fond et où l'on voit au haut l'extrémité de la herse, un homme en riche costume, accompagné d'un hallebardier, reçoit un coup de fusil dans le

dos; différentes personnes semblent le poursuivre. Presque au simple trait.

Signé au coin de droite en bas : *C. F. B.*

5. Les châtelains.

L. 0,178. H. 0,125.
T. c. L. 0,145. 0,104.

Sur une terrasse, devant un château antique, un homme assis sur une table, tient un enfant que sa mère semble appeler. Dans le lointain à droite, on voit une tour carrée surmontée d'une flèche.

Signé sous le coin de droite : *C. F. B. f.*

6. Le soudard endormi.

L. 0,150. H. 0,200.

Dans une salle éclairée par une fenêtre élevée à petits vitraux, on voit assis sur une chaise un soudard endormi. Sur une table se trouve un broc et un verre; on lit au bas de la droite, à rebours : *C. F. Bendorp f.*

1er état : eau-forte pure, sur le fond : on lit *C. F. Bendorp.*

Le broc est très-distinct, les ombres sont très-légères.

2e état : le broc a disparu; la planche semble retravaillée en manière noire.

BERGHEN (Guillaume van den).

1. La femme et les deux ânes devant le bois.

L. 0,136. H. 0,093.

Un cours d'eau occupe la gauche de la planche depuis le fond, où l'on voit quelques arbres, et va s'étendant à droite devant un bois de chênes dont les premiers arbres forment clairière.

Une femme assise sur un âne et accompagnée d'un autre âne et d'un chien se dirige vers la droite en traversant l'eau.

1er état. Eau-forte pure, les ombres très-légères, le coin de gauche en haut est blanc.

2e état. Remordu et retravaillé dans les ombres; la planche a pris un aspect heurté; le coin de gauche est raccordé.

3e état. La planche toute entière est éclaircie au brunissoir.

2. Le chien de berger.

L. 155. H. 119.

Un chien de berger est couché de profil vers la gauche, la tête dressée. Signé dans le bas du terrain, à gauche : *G.-A. v. d. B.*

Cette planche a paru dans la *Kunstkronijk* de 1856.

BERT.

BERT, *Émile*, né à Grammont le 5 mai 1814, fut élève de Du Corron et de J.-B. de Jonghe. Il est mort à Gand le 21 décembre 1857.

La ferme sous le grand arbre.

L. 0,134. H. 0,090.

Cette pièce très-légèrement gravée représente une ferme basse et étendue. A la droite s'élève un grand arbre aux branches étalées. Dans le fond à gauche, on aperçoit entre les arbres le toit d'une autre ferme; sans ciel et sans nom.

(*Journal des Beaux-Arts*, 15 mars 1867, n° 5.)

BEURS (DE).

1. L'arbre à la cîme brisée.

L. 0,097. H. 0,080.

Cette pièce représente un grand arbre à moitié dépouillé,

situé au milieu de la planche et dont la cîme semble avoir été brisée. Un homme appuyé sur un bâton se tient auprès du tronc. Dans le lointain on voit quatre arbres, à gauche une palissade en planches, à droite un homme assis auprès d'une haie et gardant une chèvre.

Signé au coin de gauche sous le trait carré : *de Beurs*. Pièce sans ciel. La planche est d'un effet monotone.

2. La rencontre.

L. 0,145. H. 0,117.

Marge de 7 millimètres.

Un piéton serre la main à un cavalier, dans un paysage qui comporte à gauche au 1er plan deux grands arbres; à droite une ferme et diverses constructions entre plusieurs groupes d'arbres. Pièce très-achevée et où l'effet est bien gradué. Signée sous le coin de gauche dans la marge : *de Beurs*, 1826.

3. La maison de campagne de M. Kirchner.

L. 0,223. H. 0,155.

T. c. L. 0,203. H. 0,142.

La maison de campagne est au milieu de la planche. On en voit l'entrée principale en forme de grand O et d'un aspect étrange. A droite et à gauche il y a des groupes d'arbres.

On lit dans la marge sous le coin de gauche : *de Beurs fec.* 1821, et au milieu : *Gartenhaus des Herrn Kirchner.*

ANTOINE DE LA SALLE.

SA VIE ET SES ŒUVRES INÉDITES (1).

—

RECONFORT A MADAME DE NEUFVILLE.

Ce petit ouvrage, qui doit peut-être en partie à son titre d'être resté jusqu'ici inaperçu (2), est loin d'être dépourvu d'intérêt, comme on pourrait le croire : non-seulement il nous fournit plusieurs renseignements nouveaux sur la vie de l'auteur, mais il se recommande par des qualités littéraires très-sérieuses, et, sous ce dernier rapport, il est même supérieur aux autres ouvrages publiés vers cette époque par La Salle (3).

---

(1) *Suite*. Voir ci-dessus, p. 5.

(2) Nous ne l'avons trouvé mentionné que dans la notice publiée par M. Kervyn de Lettenhove sous le titre de : *La dernière Sibylle, Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, IIe série, t. 13.

(3) Le *Reconfort* est daté de Vendeuil-sur-Oise, 1450. La Salle était à cette époque au service du duc Louis de Luxembourg; il est donc très-vraisemblable qu'il le composa au château même de Vendeuil, qu'habitaient les comtes de Saint-Pol.

Catherine de Neufville, à qui le *Reconfort* est dédié, avait épousé Jacques

Madame de Neufville ayant perdu son fils unique, encore dans la tendre enfance, La Salle, qui lui avait voué, semble-t-il, une vive amitié, lui écrit pour la consoler dans la douleur qu'elle éprouve. Il ne lui prodigue pas les arguments ordinaires des écrits de condoléance, les longues considérations sur l'inconstance du sort, la nécessité de la résignation à la volonté divine, etc.; il choisit un moyen plus humain : il oppose au malheur qui accable madame de Fresnes l'exemple de deux mères éprouvées par une infortune supérieure encore à la sienne, et il lui montre chacune d'elles supportant avec fermeté et résignation le coup qui la frappe. Le *Reconfort* comprend ainsi, outre quelques réflexions préliminaires, deux récits ou *exemples*. Ce sont deux narrations dans le genre de la nouvelle historique moderne, dont la première réunit même à un degré remarquable toutes les conditions du genre : naturel dans le dialogue, situations dramatiques, et jusqu'à la vraisemblance historique. On va voir par l'analyse de ce remarquable récit que, malgré sa date antérieure de quatre siècles au romantisme, il pourrait figurer sans désavantage parmi les bonnes productions des conteurs du dix-neuvième siècle.

Pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, sous Charles V, le prince de Galles étant venu assiéger Brest (1), le sire du

---

de Lille, seigneur de Fresnes, en Picardie, capitaine à la Fère-sur-Oise. Ce Jacques de Fresnes appartenait à une des premières familles de la Flandre; il descendait des anciens châtelains de Lille et était par conséquent parent éloigné des comtes de Saint-Pol. Il mourut en 1463. Sa veuve se remaria trois ans plus tard à Jean de Lannoy, seigneur de Maingoval. Van der Haar, dans ses *Chastelains de Lille*, dit que Catherine de Neufville épousa Jacques de Fresnes en octobre 1456. Ce renseignement est inexact, comme le prouve la date du *Reconfort*.

(1) Nous ne retrouvons dans aucune histoire la mention d'un siége de Brest par le prince Noir; cette place n'a jamais été défendue non plus par un gou-

Chastel gouverneur de cette place, se voit forcé, faute de ressources suffisantes pour résister, de composer avec lui; il s'engage à lui livrer la ville et le château s'il n'est secouru au bout d'un certain nombre de jours. Afin d'assurer l'exécution de cette convention, il remet son propre fils aux mains du prince.

La trève va expirer, lorsque le gouverneur reçoit du ravitaillement par mer. Aussitôt il mande cette nouvelle au prince et le fait sommer par son héraut, Chastel, de lui rendre son fils, le secours qu'il a reçu le mettant en mesure de prolonger la défense au delà du terme fixé par la convention. Le prince lui fait répondre qu'un ravitaillement n'est pas un secours, et qu'il ne lui rendra son ôtage que si les portes de la forteresse lui sont ouvertes. A cette réponse, le capitaine assemble ses parents et ses amis, leur demande conseil, et on convient qu'il ne peut abandonner la place sans se déshonorer. Une lutte violente s'engage dans le cœur du malheureux père, qui, ainsi placé entre un devoir impérieux et l'affection paternelle, rejette avec horreur l'idée qu'il va lui-même décider du sort de son enfant. Un jour entier se passe dans cette cruelle alternative. La perplexité du gouverneur s'accroît à mesure qu'il voit s'approcher l'heure où il devra dévoiler à son épouse l'infortune qui les frappe.

---

verneur français dont le fils aurait été mis à mort dans les circonstances rapportées par La Salle. Mais les principaux détails de ce récit n'en sont pas moins historiques. En 1473, pendant le siége de Brest par Duguesclin, Olivier de Clisson fit exécuter devant cette place trois jeunes seigneurs remis en ôtages au connétable par Robert Knolles. Les incidents qui précédèrent et ceux qui suivirent cette exécution offrent avec le récit de La Salle une conformité qui ne nous paraît pas seulement fortuite. La Salle prétend qu'il avait entendu raconter dans sa jeunesse l'anecdote qu'il rapporte. Il faut bien admettre cependant ou qu'il a été mal informé ou que sa mémoire lui a été en partie infidèle. On ne s'expliquerait pas autrement comment il aurait rendu le prince Noir responsable d'un acte de cruauté dans il l'aurait su innocent.

« La nuit enssievant que ledit seigneur et madame furent en leur litz couchiez, hellas! son tres doullereux cuer ne faisoit que souspirer, gemir, plaindre et plourer. Alors madame, qui ja emprès sentoit, combien que gaires n'en faisoit semblant, toutefoiz celléement son grant dueil portoit, vers lui se traist, et puis lui dist : « Monseigneur, il me semble que vostre grant » joye du jour d'uy a peu duré, selon voz plaintes de maintenant. » Et lasse my! monseigneur, et que avez vous? Se priere de femme » à son seigneur puelt riens valloir, dictes le moy. — Ha! » m'amye, dis il, trop tost vous le sarez. — He! monseigneur, » puisque savoir je le doy, à joinctes mains vous prie que ce » soit maintenant. » Alors le sires vers madame se fist, et à tres grans souppirs lui dist : « C'est bien raison que vous le sachiez. » Lors à tres grans destresses, plains et pleurs, mot à mot luy dist comment par Chastel, son herault, il avoit requis et sommé le prince que lui rendeist son ostaige, quant par la grace de Dieu il estoit secouru. Et puis lui dist la tres cruelle responce que le prince lui fist, pour laquelle il assembla tous leurs parens qui là estoient et leurs amis, ausquelz il demanda leurs conseilz et advis, et puis ce que respondu ilz lui avoient.

« Et quant madame entent ces parolles, elle, qui par le secours venu, ainssy que tous ceulx de léens disoient, cuidoit bien recouvrer son tres amé filz, lors la douleur de son cuer tellement la destraint que elle cuida bien rendre à Dieu son esperit. A celle foiz furent les dueilz de l'un et de l'autre telz que, se ne fussent les femmes qui en la couchette gisoient, que soubitement firent venir leurs plus amis, près de la mort estoient. Dont ainssi les ungs avec les aultres passerent celle nuit, et jusques à la responce que le prince fist. »

Cette réponse met le comble aux angoisses du gouverneur : le prince de Galles le fait sommer par son roi d'armes d'abandonner la place dans les vingt-quatre heures, sous peine de voir son

ôtage confisqué. Il doit prononcer lui-même la sentence de son enfant! Son épouse, non moins émue que lui, dissimule, cherche à le consoler, et, à la vue du désespoir de son mari, elle cède à un mouvement de sublime magnanimité : elle lui déclare qu'elle est prête à sacrifier à l'honneur son affection maternelle. Lorsque, le lendemain, le roi d'armes et les hérauts du prince viennent adresser les dernières sommations au gouverneur, celui-ci leur répond par un refus plein de fierté; puis il ajoute :

« Et quant au regart de l'ostaige, se il n'a esgard à Dieu et à » l'honneur, puelt il faire de l'innocent corps à sa voullenté. » Mais l'ame en sera à Dieu, qui la luy a donnée pour foy et » loyaulté à son seul prince maintenir comme son vray martir.» Et puis lui dist : « Se monseigneur entendoit à user de toute » rigueur, ains que ad ce veinst mette mon filz à compettant raen- » çon, se il est possible, je le deslivreray. Et pour avoir sa res- » ponce, Chastel, mon herault, s'en yra avec vous. » Et lors lui ordonna de y aller. Alors fist les heraulx bien desjuner, puis leur donna congiet »...

Le prince reçoit les envoyés du capitaine. Il les écoute avec une froide impassibilité et reste inflexible.

« Et quant le roy d'armes et heraulx eurent au prince fait leurs rappors, le prince qui de la haulte responce au cappitaine fut comme désesperé, lors ordonna que l'enffant fust par les jambes de ungs fers à bras enferrez. Et à Chastel, le herault, deffendit sur sa vie que sans son congié de son pavillon ne partist; sy emporteroit la responce à son seigneur de la raençon de son filz. Et quant l'enffant se voist enfferrer : « Hellas! dist il au » chief de ses gardes, à tres grans plains et plours, Thomas, » mon amy, et qu'est cecy? Et pourquoy me enferre l'en? » Lors Thomas en souppirant lui dist : « Ne plourez point, mon amy; ce » est monseigneur qui le vuelt ainssy, affin que voz gens, quant » ilz vendront, ayent plus de vous mercy. » — « Hellas! dist il,

» se madame savoit que je fusse enfferré et comment, elle plou-
» reroit. » Et puis dist : « Hellas! monseigneur ne vuelt il point
» rendre la place ad ce qu'il n'est point secouru ? » Lors de pitié
en larmoiant lui dirent : « Ce n'est que pour vous mener de-
» vant le chastel, affin que vostre pere se rende plus tost, car il vous
» vuelt voir. » Et lors le prince eust ordonné deux esquieres,
chascun de cent hommes d'armes et de mille archiers, lors fist à
soy venir Chastel, le herault, et lui dist : « Sy emiez le filz de
» vostre maistre, sy lui en porteres la nouvelle telle que verrez
» de lui. »

« Le tres desconfforté herault, qui jà apperceu avoit que l'enf-
fant alloit morir, à genoulz et à mains joinctes lui dist : « Ha!
» monseigneur, pour Dieu, mercy! Ne-soye je à l'eure, ne que
» mes yeulx tesmoingnent à monseigneur mon maitre sy tres
» piteuse nouvelle. Il souffira bien et trop que ma langue
» maleureuse en face le rapport. — Je vueil, dist le prince, que
» vous en personne le voyez. » Lors par deux archiers le fist
prendre et apres l'enffant mener. Puis ordonna la première es-
quiere à partir en tirant sur le mont Reont, et puis l'enffant
apres, tout enfferré, assiz en la seelle sur ung petit cheval et les
mains lyées devant, et entour lui cincquante archiers; et l'autre
esquiere le syeuvoit. Et quand l'enffant, qui encores cuidoit que
on le menast devant le chastel et que son pere le veist, voist
prendre le chemin du mont Reont, sy doubta bien que on le
menoit executer. »

Cependant le sire du Chastel a conçu un projet désespéré : il veut tenter un suprême effort pour délivrer son fils au péril de ses jours. Il se met à la tête de quelques hommes déterminés, confie le commandement de la forteresse à son cousin, le sire de Pleuc, et monte sur son destrier. Son épouse alarmée accourt se jeter au devant de lui et l'arrête. Elle est résignée, dit-elle, à perdre son fils, si l'honneur exige d'elle ce sacrifice, mais elle conjure son

mari de ne pas l'abandonner pour courir, à son tour, à une mort certaine. « Et se fortune le ait ainssy permis, laquelle, sans nul conseil, vous vueilliez ainssy croire et sievir, lasse my! sur toutes la plus dollente, je ne vueil en ce monde plus vivre, ne je ne puis. Et à ces parolles, elle cheyt pasmée. »

A ce tableau si dramatique succède une scène non moins émouvante. Chastel revient du camp ennemi; on s'empresse de l'interroger sur le sort du pauvre enfant dont il a dû proposer la rançon, mais il garde un douloureux silence.

« Le seigneur, qui ad ce fut certain de la mort de son filz, pour non desconfforter les aultres ne madame, au mieulx qu'il peult print cuer, et tant resconfforta Chastel que le surplus, présens trestous, lui dist : » Monseigneur, dist il, quant le roy d'armes, » les aultres heraulx et moy eusmes noz rappors fais au prince, » de vostre responce fust tres irez, et ils eurent ouvert le party » de la raençon de monseigneur vostre filz, disans que pour en » porter la responce me aviez avec eulz envoyé, lors de ung tres » fier regard me vist, puis me dist : « Chastel, je vous deffens » sur la vie que de ce pavillon ne partez. Sy emporterez à » vostre maistre, parjure de son seelle, la nouvelle de la raen- » çon à son filz. » « Je qui, à ces rigoreuses et fellonneuses pa- » rolles, congneux bien qu'il me retenoit pour veoir l'enffant » morir, alors en genoulx et à mains jointes je me mis et lui dis : » A! tres redoubté prince, pour Dieu, souffrez que la clarté de » mes malleureux yeulx ne portent pas à mon tres dollent cuer » la tres piteuse nouvelle de la mort à l'innocent filz de mon » maistre et seigneur. Il souffist bien trop se ma langue, au » rapport de mes oreilles, le fait à icellui monseigneur vraye- » ment. » Lors dist le prince : « Vous yrez, vueilliez ou non. » Alors par deux archiers soubz les bras me fist prendre et au- » tout mon angoisseux cuer, le viz tout baigniez de larmes qui » sailloient de mes yeulx, après l'enffant je fus menez entre

» les deux esquieres. Mais l'enffant qui au resconffort des gardes
» cuidoit que on le menast vers le chastel, quand il vist que
» vers le mont Reont alloient, lors s'esbahist plus que oncques
» mais. Lors tant se prist à plourer et desconfforter, disant à
» Thomas, le chief des gardes : « Ha ! Thomas, mon amy, vous
» me menez morir, vous me menez morir; hellas ! vous me
» menez morir ! Thomas, vous me menez morir ! Hellas ! mon-
» seigneur mon pere, je vois morir ! Hellas ! madame ma mere,
» je vois morir, je vois morir ! Hellas, hellas, hellas, je vois
» morir, morir, morir, morir ! » Dont en criant et en plourant,
» regardant devant et derriere et entour lui, à vostre coste
» d'armes que je portoye, lasse my ! et il me vist, et, quant il me
» vist, à haulte voix s'escria tant qu'il peust, et lors me dist :
» Ha ! Chastel, mon amy, je voiz morir ! Chastel, mon amy,
» je voiz morir ! Hellas ! mon amy, je voiz morir ! » Et quand
» je ainssi le oys crier, alors comme mort à terre je cheys, et
» convint par l'ordonnance que je fus emporté apres luy, et là à
» force de gens tant soustenu que il eust prins fin. Et quant il
» fust sur le mont descendu, là fust ung frere qui par belles
» parolles esperant en la grace de Dieu peu à peu le eust con-
» fessé et donné l'absolucion de ses menus pechiez, et car il ne
» povoit la mort prendre en gré, lui convint tenir le chief, les
» bras et les jambes lyez, tant se estoit jusques aux os des fers
» les jambes eschiées, ainssi que depuis tout me fut dit. Et
» quant ceste sy tres cruelle justice fut faicte, et à chief de piece
» que je fus de pasmoison revenu, lors je despouillay vostre
» coste d'armes, et sur son corps la mis, et puis au prince je
» revins et dis : « Monseigneur, puisque à vous ou à fortune a
» ainsi pleu, je vous demande le innocent corps de cest enffant,
» et ce en l'onneur de la tres sainte passion que Dieu Jhesus
» Crist souffrit, affin que les bestes ne le mengnent ceste nuit. »
» Le prince tout despit me dist : « Et je vous le donne; bien me

» des plaist que ce n'est le pere et non pas le filz, dont fault que
» le filz ait porté le iniquité du pere. — A! monseigneur, dis je,
» saulve vostre grace, selon la sainte Euvangille, nul pere ne
» doit porter l'iniquité du filz, ne nulz filz celle du pere; mais
» misericorde doit resluire en nous, et especialment ès per-
» sonnes des princes. » Et lors je requis congié au prince et
» ayde de le faire porter jusques là où il est, par les gens que je
» ay asseurez; et, monseigneur, ordonnez de le faire cy appor-
» ter. »

« Alors le seigneur du Chastel, comme bon chrestien doit faire, ung peu se tira à part, et à genoulx, au les mains jointes, de tout son cuer Nostre Seigneur remercia en disant: « Beaux Sires
» Dieux, qui me le avez jusques à aujourd'uy presté, vueilliez en
» avoir l'ame et lui pardonner de ce que il a la mort mal
» prinse en gré, et à moy aussi, quant pour bien faire l'ay mis
» en ce party. Hellasse! povre mere, que diras tu quant tu saras
» la piteuse mort de ton chier filz, combien que pour moy tu le
» avoyes de tous poins abandonné pour acquittier mon hon-
» neur? Et beau Sires Dieux, soiez en ma bouche pour l'en res-
» confforter. » Et ces parolles dictes, il se leva en piez et à chascun commanda que elle n'en sceust riens. »

Le capitaine va remplir près de son épouse la triste mission dont il a voulu seul se charger. Il la trouve préparée à recevoir la nouvelle de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver et décidée à supporter son infortune avec une résignation pleine de grandeur.

On comprend facilement que dans ces temps de mœurs encore rudes et de passions ardentes, l'acte de vengeance exercé par le prince de Galles devait provoquer des représailles de la part de l'offensé. Celui-ci en effet se prépare une terrible revanche. Pendant que le prince se retire avec son armée, il l'attaque à l'improviste, tue ou fait prisonniers plus de deux cents de ses

hommes, fait dresser un gibet sur la place principale du château et pendre douze chevaliers anglais, qui offraient de se racheter pour 75,000 nobles. Les autres prisonniers, au nombre de 116, sont renvoyés, après avoir été privés de l'œil, de l'oreille et du poignet droits.

Le second Exemple est plus simple. Pendant l'attaque de Ceuta sous le commandement des trois fils de Jean Ier, un chevalier portugais, du nom de Vasco Fernandez de Taide voyant l'infant don Pèdre assailli de tous côtés par les Maures et sur le point de succomber, s'était précipité au devant de lui, l'avait couvert de son corps et était tombé à ses pieds, mortellement blessé. Au retour de l'expédition le roi reçoit les félicitations de toute la cour, réunie pour célébrer le succès de ses armes. La mère de de Taide est accourue pour serrer son fils dans ses bras et partager la gloire dont il vient de se couvrir. Mais elle le cherche en vain. Elle s'alarme, interroge les seigneurs qui ont pris part à l'expédition : ils ne lui répondent que par des paroles évasives. Un triste pressentiment s'empare de son cœur. Le roi s'approche d'elle, fait appel à son courage pour la préparer à recevoir la douloureuse nouvelle qu'on lui cache et finit par lui apprendre que Dieu a appelé son fils à lui. Elle tombe inanimée. Revenue à elle, la mère de Taide se fait raconter la mort de son fils, et elle se console à l'idée qu'il a sacrifié sa vie pour sauver celle de son maître.

A tous les points de vue, cette seconde partie du *Reconfort* est beaucoup moins intéressante, que la première; elle pèche notamment par le défaut d'action. Mais il faut bien avouer que le sujet ne permettait guère à La Salle de répandre autant d'intérêt dans cette narration que dans l'épisode du siége de Brest. Ici en effet on ne peut qu'admirer le parti qu'il a su tirer d'une donnée éminemment dramatique. Si le *Petit Jehan de Saintré* l'emporte par l'étendue et l'importance du sujet, en revanche le

premier Exemple du *Reconfort* lui est supérieur par l'introduction d'un élément nouveau, le pathétique, employé avec tant de succès par les modernes. Sous ce rapport, il est tout à fait original, et, si ce n'était le style, dont la naïveté contribue du reste à augmenter le charme de ce touchant récit, on le croirait écrit d'hier.

Le manuscrit que nous venons d'analyser est, croyons-nous, le seul exemplaire existant du *Reconfort* (1). Il est coté *Bibliothèque protypographique* de Barrois sous les nos 1838 (2) et 2173.

C'est un petit in-quarto en papier, de 41 feuilles, avec une lettre ornée au commencement de chacune des deux parties et des majuscules en couleurs à chaque paragraphe. L'indication du jour et du mois, laissée en blanc par le copiste, est d'une écriture différente du reste du manuscrit, ainsi qu'une note donnant le nom de de Taide, que La Salle n'avait pu se rappeler au moment où il écrivait son ouvrage.

L'ancien feuillet de garde en parchemin a été conservé. On y lit au verso le titre de l'ouvrage, également d'une main différente : *du Reconfort de madame du Fresne.*

Il finit : *Escrit à Vendueil sur Oize, le* xiiij^e *jour de dessembre, l'an mil quatre cens et cincquante.*

Vostre serviteur et pere,
ANTHOINE DE LA SALLE.

Le volume est relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XV. Il a reçu cette reliure lors de l'enlèvement d'une partie des manuscrits de la biblio-

---

(1) La bibliothèque Saint-Germain possédait un manuscrit anonyme intitulé : *Histoire de la belle défense du château de Brest assiégé par le prince de Galles.* C'était évidemment le *Reconfort*, ou tout moins un extrait. Ce manuscrit a disparu, et nous ignorons s'il existe encore.

thèque de Bourgogne après la prise de Bruxelles en 1746, comme l'indique une note au bas du premier feuillet.

(*A continuer.*)

JEAN VANDEN DALE. (1)

Le poëte bruxellois composa de la même manière et sur un plan à peu près analogue, son poëme de *l'Heure de la mort (De Ure van der Doot)*. Je citerai aussi le début et la fin de cette œuvre.

¶ Vreeselyck verscrick/ vol swaers ghescreys
Onversien/ soubyt wreet eenlyck ghepeys
Afgriselyck/ horrible/ straff, ongier
In droome/ int schoonste des daechs voor sceys
Met gheruster herten/ den lesten dach des meys
Snel/ alsden blixem/ claer sciet het vier/
Lest quam mi so grouwelyck seer puterbier
Dat mi qualyck moecht dencken van ghelyck
In my studoor/ en waenden wat rusten schier
Om scherpen de sinnekens door een vreempt bestier.
Dat ick waenden gaen stellen in rethoricken
Maer so den bloemkens heeft haer crachten beswicken
Door stercken vorst/ besweeck mi memorie.
Der werelt blischap is corte glorie.

¶ Al mocht ick al myn gheesten quellen
Memorie/ hant/ tonghe/ te wercke stellen

---

(1) *Suite*. Voir ci-dessus, p. 17.

En leven dobbel Matusalems iaren
En altyt spreecken/ scriven en spellen
So en waer mi niet mogelyck om vertellen
Den ancxt die mi daer quam beswaren
In di meeste vrucht daer wensch en wellust waren
Met der alder meester vreesen lancxt van tye
So onversien/ hoe zal ickt connen verclaren
Myn bloet verschrict hem inde aren.
Och herte/ en syt nimmermeer blye
Sal ict dan laten neen ick/ want fantasye
Begeert wt compassien/ dat wort gewaecht.
Want thelpt d'herten en de mont den noet en claecht.

¶ Noch slapende noch wacker/ maer op myn hant
Ontswymelt/ tusschen droom en goet verstant
Mi vondick so mi docht myn avys
In een prieel wonderlyck schoon en playsant
Dat men schelyck niet en vint/ noch noyt en vant
In vrolicker dan een dobbel eerts paradys
Al de vruechde te verhalen waer nu onwys
Oft van den minsten tverstant te ghevene
Want so die vogelkens songhen van rys op rys
Als ingenlsche stemmekens om den prys
Toocht mi de vruecht van den eewighen levene
Van wat ick begeerde dies had ick sevene
Noyt so grooten vruecht/ die sciet op so cleyn ure.
Daer vruecht in huys is/ staet druc voer die duere.

¶ Van alder vruecht wasser planteyt en coevere
Wes mi beliefde/ was ick daer proevere
Rivieren, fonteynen die lustich sprongen
Die visschelkens vloten daer lancx den oevere
En wilde beestkens / deen en was niet droevere
Dan dander/ maer liepen daer onbedwongen
Hier spel/ daer keelkens/ die vrolick songen

Sach ick hier/ so moest ick hooren daer
Die schoen maechden hoeden van roosen wrongen
Die settende op thoot van elen iongen
Om hooren oft sien/ en wist ick mi keeren waer
Ic en sach noyt meerder vruecht maer lacen maer
Wat baet wat vruechden die ionghe ieucht dryft.
Tes een goede vruecht die altyd vruecht blyft.

¶ Onverdrietelick dus siende/ perfect en bloot
Voor mi/ ter siden/ dees vruecht zeer groot
Waendick me keeren/ als diet al merken wouwe.
So vondick mi seluen in eenen schoot
Ick verschoot/ van een het ientste wezen minnoot
Mi docht God en schiep nooit sehoonder vrouwe
Daensicht verwermpt van scaemten/ creech therte couwe.
Want hoe/ noch waer/ soubyt/ onstelt van sinne
Dat ick mi vont/ bi so schoonen beschouwe
Het waer een vileyn die niet berueren en souwe
En wist wat was mensche/ nimphe oft goddinne
Veel peysende hiel ick myn woordekens inne
Dachtende oft ick mocht verstant geerighen
Tes const te tye spreken en swighen.

On voit qu'il y a dans ce poëme *de Ure van der Doot* plus d'imagination et de sentiment poëtique que dans le poëme *die Stove*. Aussi, comme l'attestent les nombreuses réimpressions qui en furent faites, était-ce un de ces livres favoris du peuple, qui se classent dans la littérature populaire à côté de l'*Ars moriendi*, des *Vyf Uitersten* (*les Fins dernières*), et des danses macabres. Ce dernier caractère s'y retrouve évidemment, dans ces paroles de la Mort :

Volcht vrouwen en mans,
Van allen volcke, coempt aen den dans.

Les avares, les cupides, les voluptueux livrés à la sensualité,

les belles dames au teint blanchi de fard, les pauvres travailleurs, les âmes dévotes vouées à l'obéissance du cloître, tous sont appelés à leur tour et examinés sur leur passé. Cette littérature est généralement assez connue des hommes qui cultivent la bibliographie, pour nous dispenser de donner une analyse développée du poëme de l'*Heure de la mort*. Il se compose de cent dix strophes, terminées par autant de sentences, que voici dans leur ordre :

Een quay tidinghe coempt altyt tyts genoech.
Het sal hem wel werden diet hebben sal.
Elck neme goey vruecht als si gebueren mach.
Eerst druck oft vruecht tcoempt selden alleene.
Hi moet quaets aerts zyn die noy vruecht aensiet.
Want ghemeenlyck die wel vaert es blye.
Maer in meest weelde leyt de meeste sorghe.
So langhe loopet clouwen dat coempt ten inde.
Het rat der fortuynen es haest om gekeert.
Die niet geleert en heeft, can qualyck lyen.
Dat seer verhaest wert, wordt dick versoempt.
Want grooten wercken eyschen grooten tyt.
Hi es wys die hem in tyts versiet.
Want niemant is boven recht ghewassen.
Tegen moeten en es gheen respyt.
Die niemant en weerseyt, heeft veel gelycx.
Niet willen weten is cranck ocsuyn.
Maer bovent hoeren passeer det sien.
Vreempt noyt ghesien verweckt abuys.
Tschynt somtyts ghelogen dat nochtans waer is.
Twee contrarie en moghen niet samen staen.
Wt grooter haest compt selden duecht.
Thegen die doot en is gheenen schilt.
Want sterven dat is een hert gelach.
Want na recht alle dinck heeft zynen tyt.
Ter merct comen calfsvellen so wel als coeyen.
Des eens cleyn hinder hulpt den anderen vele.

Die relick bidt en behoert niet tsyne ontseyt.
Hi is wys die den neempt, als hi present is.
Rechtverdicheyt is van ont ontfermen moeder.
Tsyn goey vrinden die ter noot bi staen.
Het meeste moet het minste verweghen.
Maer tis beter camp dan den hals ontwee.
Want gheen dinck so seker als die doot.
Tot corten tyt behoeft veel haesten.
Als tcoempt een ure betalet al.
Hi bidt wel, die bidt om een salige ure.
Tis goey wysheyt die wysheyt is int inde.
Hi waer wys die alle dinck te voren wiste.
Maer voorleden tyt en comt nemmer meer weder.
Becommert man doet selden goey comenschap.
Der werelt beloofte is al bedroch.
Een suer in de doet soet beghin vergheten.
Hoe blyer leven hoe droever sterven.
Want noyt niemant so out die morgen sach.
Ghemeenliche na raet en gebrack noyt.
Elc wert gheloont na dat hi heeft gewracht.
Ghi syt eerde, en eerde moet eerde werden.
Die waeft als de heer coemt, die waeft wel.
So ghi mi meet suldi ghemeten syn.
Die hem aen een ander spiegelt, spiegelt hem wel.
Wat want de meester was tuycht na hem syn werk.
Het minsten moet na des meesten wille gaen.
Dat wesen mach, mach werden, maer dat syn moet, moet syn.
Hi is sodt die timmert op een broosch ys.
Datmen dier coopt verliest men noye.
Ter noot is beter gracie dan recht.
Nau luysterende crycht men dbeste verstand.
Want elck moet syns selfs paexken draghen.
De sulcke waeft, die hebben sal quaden nacht.
Gheen beter memorie dan die lettere.
Alle bliscap der werelt scheyt met drucke.
Als voorspoet faelt, faelyeren de vrinden.
Die goeden meester dient, goeden loon verwacht.

Tis quaet sterven voor diet niet heeft gheleert.
Noyt sterft, die meest moet achter laten.
Die ryckste en behoudt maer een slaeplaken.
Wande dinde draecht altyt den meesten last.

Le poëme se termine, par une chaleureuse allocution :

¶ Jonck/ out/ groot/ cleyne/ leeck oft clerck
Studerende/ hier in myn simpel werck
Om dat ghi den geest wat sout vrouwen
Lesende vast duere/ makende cleyn werck
Vanden sin ich bidde pauseert elck perck
En wilt wat die materie knouwen
Dinct hoe ghyt teghen dit fel dier sult brouwen
Al en siedys niet ghi/ ghi hebbet op den hals
Het trect sinen schicht/ och u mach wel grouwen
Haest u bereet u/ oft tsal u berouwen
Uure naect sonder veel geschals
Soect uwen rekenboeck/ versiet u van als
Eer tkindeken cloppe en u bederve
Want lacen leven en is gheen erve.

¶ In duere vander dood/ wreet als den lesten sport
Syn wi al/ sonder seker/ lanck oft cort
Ja vander vreu/ dat ick van eerden werden
Want in duere des doots syn wi begort
En in duere ons doots/ gheboren bestort
Met sonden/ en duere des doots ten derden
En noyt niemant en mochte die eerde beterden
Die sekers ha/ natuerlick eenen ooghe opslach/
Ergo in duere vander doot/ onseker van scherden
Niet eenen dach/ oft iaer/ o wi dwase herden
Wi moghen elck ure/ wel vreesen o wach
Al eest dat dees ure/ langher verstrecken mach
Hoe langher te sorghen van overtredene
Hoe meer gheleeft/ hoe meerder redene.

¶ Om welvaert van alle verdoelde scapen
Die singhen/ en clinghen/ en vreeseloes slapen
In sonden/ en dees ure cleyn gade slaen
Ofter eens iemant/ wat mocht wtrapen
Waer door hi mocht kinnen/ tsou byt betrapen.
Van deser uren, dit deet mi bestaen
En nu selven/ altyt te doene vermaen
Van dit visioen/ als vore begonnen
Ick hoopt mi niet licht en sal ontgaen
Wten sinne/ dat wi tsamen moghen ontfaen
Een salighe ure wil ons Christus ionnen
Laet ons ten besten maken dat wi connen
Teghen dees ure bereeden/ te wyle dat past
Want dinde draecht al tyt den meesten last.

¶ Teghen al die dwaesheit/ noyt bi mi ghesticht
Van batementen/ oft refreynen/ in dicht
So hebbe ic dit slecht te hoope ghesmeten
En bidde/ heb ick iemant somtyts verlicht
Met woorden oft wercken/ om lachen slicht
Dat si dit onthouwen/ en dander vergheten
Voor al die ueren met vruechden versleten
Studeert dees een ure/ so ghi hier moecht weten
Voor u nieu iaer/ dus ghevick onghespleten
Dit boeczken/ Die ure vander doot/ den naeme
Al en is niet vervult slecht inde fame
Ick beveelt voort uwer wyser wetentheyt
Den verstandighen is haest ghenoeck gheseyt

¶ O Godt heere/ tot wiens eere en lof
Ick ghestelt hebbe dit moraelken grof
Bidde u ootmoedelick om u gracie
Als dlichaem sal moeten werden ghestof
Om myn siele te comen in u hof
Verleent nu voorsienicheyt/ tyt en spacie
In myn leste ure/ sonder turbacie

En op dat uwen wille so niet en leere
So neem ick ghestantich voor protestacie
Dit fondament/ al eest van slechter nacie
Latet u doch believen lieve heere
In u te hopen/ en laet ich nemmermeere
Dus blivick bi myns drooms verhale
Dat ick oyt misdede rout mi seere
Des ick mi tuwen ontfermen keere
En bidde/ latet mi beteren altemale
Eer ick scheyde van desen bedroefden Dale
Jant/ gracie heere en wilt beschermen
Vanden vyant der hellen wreet en stuere
Dallendighe, die op u hopen en kermen
En verleent ons een salighe ure.

(*A continuer.*)

ESSAI D'UNE LISTE DE LETTRES OU OPUSCULES

ÉCRITS SOUS FORME ÉPISTOLAIRE PAR ÉRASME et qui ont paru séparément dans différents recueils, journaux, etc, de l'Allemagne.

PAR F.-L. HOFFMANN (1)

5. *Erasmi Roterodami Epistola,* / qua se excusat cur mutarit monasticam / vitam, item habitum. Sans date ni lieu.

In-4°, 4 ff. n. chiffr., y compr. le titre. Signé A. 2 A. J.

F° 2° « Reverendo Patri Servatio / Erasmvs S. D. / » Dern. f. b. — « Bene vale, quondam sodalis suavissime, nunc pater / observāde. Ex arce Hannensi iuxta Caletū postridie nonas julii (1514). »

---

(1) Suite. Voir vol. précédent p. 203.

6. Epistola quaedam Desiderii Erasmi Rot. nonqvam antehac aedita, rationem fere totius vitae eius continens. (marq. typ.) Gandavi. Excudebat Iodocvs Lambertvs e regione domvs senatoriae 1536.

In-8°, 12 ff. n. chiff. y compr. le titre. C'est la lettre bien connue d'Erasme, à Servatius.

Voyez : *Le Bibliophile Belge*, t. II, 1867, p. 133.

7. *Jani Da* - / miani Senensis ad Leonem X. Pont. Max. de expeditione in Turcas Elegeia... etc.

Voy. *Le Bibliophile Belge*, t. III, 1869, pp. 366, 367.

8. *Erasmi Roterodami Epistola Ad Le* - / onem X. Pont. Max. de laudibus illius et nova / Hieronymianorum / operum aeditione. / Eiusdem, ad Reverendiss. D. Grimannum S. M. / Cardinalem Epistola. / Eiusdem ad Reverendiss. Dn. Raphaelem Rea - / rium tit. Georgij cardinalem Epistola. / Eiusdem ad eximium sacrae Theologiae Doctorem / Martinum Dorpium Hollandum Epistola Apo - / logetica de suarum lucubrationum aeditione. / Eiusdē in laude urbis Selestadij Panegyricū carmē. *Basileae. Apud Joan* - / *nem Fro benivm.* (marq. typ.) Dern. f.: *Basileae Joannes Frobenius typis suis excudebat.* / *Mense Augusto. M. D. XIV.*

In-4°, 56 ff n. chiff., y compr. le titre. Sign. Aij - Oiij.

Les lettres d'Erasme datées de l'an 1515, se trouvent aux ff. 21-56.

9. *Desyderii Erasmi Rotero* - / dami, de duplici copia verborum ac re - / rum Commentarii duo. / Ab authore ipso diligentissime recogniti, et ema - / culati, atq; in plerisq; locis aucti. *Item* / Epistola Erasmi Roterodami, ad Jacobum Vuymphelingium Selestatinum. *Item* / Erasmi Roterodami Parabolae, sive Similia, e phys- / sicis, pleraq; ex Aristotele et Plinio. / *Lector Eme, Lege,* / *Et Gavdebis.* /

In-4°, 6 ff. n. chiffr., y compris le titre, 72 ff. chiffrés; 61 ff. n. chiff. Manque le dern. f°. (Argentorati, ex aedibus Schurerianis. Anno M. D. XIII.) Sign. iij — Niiij — iiij, Aij — J. v.

F°. 2° : « Erasmus Roterodamus Matthiae Schurrerio Selezestano. S. D. » — Datée : « Basileae / Ann. M. D. XIII ad Jdus Octob. »

F° 1b - 5n, n. chiff., les deux lettres, une de Wimpfeling, l'autre d'Érasme, en réponse à la première.

10. *D. Erasmi* / Roterodami, de duplici Co- / pia Verborum ac Rerum / Commentarii duo. / Ab authore ipso diligentissime recogniti et emaculati, / atq; in plerisq; locis aucti. / *Item* / Epistola Erasmi ad Jacobum Vuimphelin - / gium, Selestatinum. Titre encadré sans lieu ni date.

In-4°, 6 ff. n. chiffr., y compr. le titre; 72 pages chiffr., 4 pp. n. chiffr. Sign. i - Siii.

Au f. 72 et aux 4 ff. n. chiffr. : « Desyderius Erasmus Roterodamus, Jacobo Wimphelingo, Germanus Germano, Theologus Theologo, literarum scientissimo literarum scientissimus S. D. » Datée : « Basileae, undecimo calendas octobris M. D. XIII. » Cette lettre est précédée d'une lettre de Wimpheling, écrite au nom de la Société littéraire de Strasbourg, datée : « Ex Argentoraco (*sic*), prima septèbris. M. D. XIII. »

11. Erasmi Roterodami Epistole / *Erasmi Roterodami Epistola* / ad Leonem X Pont. Max, de laudibus illius : et noua / Hieronymianorū operum editione. / Eiusdem ad Reuerendiss. D. Grimanum S. M. Gardinalem (*sic*) Epistola. / Eiusdem ad reuerendiss. Dn. Raphaelem Rearium tit. S. / Georgii Cardinalem Epistola. / Eiusdem ad eximium sacrae Theologiae Doctorem Martinū / Dorpium Hollandum Epistola Apologetica de suarum / lucubrationum editione. / Eiusdem in laudem urbis Selestadii Panegyricū carmen. / Jani Damiani Senensis ad Leonē X. Pont Max. de expediti- / one in Turcas Elegeia. Sans lieu, ni année, ni nom de l'imprimeur.

In-4°, 28 ff. n. chiffr., y compr. le titre. Sign. Aii — Giii.

Les quatre lettres portent le millésime de 1515; trois sont datées de Londres; la lettre à Dorpius est datée d'Anvers. (Impr., selon Panzer, en 1517.)

12. Epistola Apologetica Erasmi Roterodami ad Martinum Dorpium Theologum. *Datée :* « Antverpiae. An. M. D. XV. »

Cette lettre se trouve aussi dans quelques éditions de l'ouvrage d'Erasme intitulé *Morias Encomium,* savoir : dans l'édition de Froben sans millésime in-4°, et dans les éditions : *Mens. VIIIbri.* An. M. D. XVII, in-4°; *Mense Novembri.* An. M. D. XIX, in-4°; *Mense Octobri.* An. M. D. XXI, in-8°.

13. Epistola ad Martinum Dorpium. *Partie de l'édition de l'ouvrage :* Moriae Encomium. In officina Frobeniana Ann. M. D. XXXII. *In fine :* « Basileae apud Hieronymum Frobenium et Nicolaum Episcopium M. D. XXXII. » In-8°.

14. Helii Eobani Hessi a profectione ad Desiderium Erasmum Roterodamum hodoeporicon cum quibusdam aliis eiusdem. Epistolae aliquot Erasmi ad eundem et alios viros academiae Erphordiensis (etc.). Sans lieu, nom d'imprimeur, ni date.

In-4°, 28 ff. n. chiffr, Dern. f. b., la double ancre de Thierry Martens (1519). Voyez le *Bibliophile Belge,* t. II, 1867, p. 130.

15. *Des.-Erasmi-* Rotero- / dami de duplici Copia uerborū / ac rerum Commentarij duo. / *Erasmi* de ratiōe studij, deqꝫ pueris instituēdis Commentario- / lus / ad Petrū Viteriū Gallum. / *Erasmi* de laudibus literariae / societatis, Reipublicae, ac magis- / tratuum urbis Argentinae Epi- / stola plane Erasmica, hoc est ele- / gans, docta, et mire candida. / *Apud* Inclytam / *Basileam.* Dern. f. b. : marq. typ. : *Basileae Apud Jo. Frobenium* / *Mense aprili* / *An.* M. D. XVII.

In-4°, 122 ff. chiff. y compr. le titre ; sign. a 2 — H. 4.

T. 117-171 : « Desyderius Erasmus Roterodamus Jacobo Vuimphelingo. Germanus Germano, Theologus Theologo, literarum scientissimo literarū scientissimus. S. D. » *Daté:* « Basileae, vndecimo Cal. octobris M. D. XIII. » Cette lettre est précédée d'une lettre de Wimpheling, écrite au nom de la Société littéraire de Strasbourg, datée. « Ex Argentoraco (*sic*), prima septēbris. M. D. XIII. »

16. *D. Eras-* / *mi Roterodami*, de / duplici copia Verborum / ac Rerum commen- / tarij duo, ple / risqꝫ in lo- / cis au / cti. Epistola Erasmi Roterodami ad Ja- / cobum Vuimphelingium Se- / lestatinum. *Argentorati excudebat* / *Joannes Knoblochus*, / *Anno* M. D. XXV. / *Mense Maio.* In-8°.

112 ff., le dern. blanc. Sign. A. — O.

17. Apologetica responsio contra dogmata quae in M. Jo. Sylvium Egranum a calumniatoribus invulgata sunt E. R. (Erasm. Roterd.) Impietatis est ad impietatis crimen esse mutum. *In*

fine : Basileae apud Pamphilum Gegenbachium. Mense augusto M. D. XVII. In-4°.

18. Epistola ad Jacobum Vuimphelingium Selestatinum. *Imprimée avec :* D. Erasmi Roterodami de duplici copia verborum ac rerum commentarii duo ab authore ipso diligentissime recogniti et emaculati, atque in plerisque locis aucti. *In fine* : Hagenoae, in aedibus Thomae Anshelmi Badensis. Anno M. D. XIX mense decembri. — Marque typogr. In-4°.

19. Contenta in hoc Libello / Erasmi Roterodami Epistola, ad illustriss. / Principē ac Ducē Saxoniae, etc. Fridericū. / Positiones Joannis Eckij scholasticae. / Positiones Martini Lutherij (*sic*) theologicae. / Cōclusiōes Andreae Carolostadij theologicae. / *Ad Lectorem.* / Habes hic, Lector optime, ad illustriss. Saxon. / ducē. Rom. Imp. electorem, *Fridericum* / prudentissimum principē, *Erasmi Rote* / *rodami* prudentissimi scriptoris Epistolā. / Qua vir ille vere Theologus, benignissime / studiorū Mecoenati, primū literas meliores ea- / rumq; professores cōmendat : Deinde *Mar-* / *tini Lutherii* (*sic*) causam paucis attingēs, / in re scrupulosa sic versatur, ut nec temeritate / in pronūciando, nec praevaricatione in patro- / cinādo, calumniari possis. Qua parte, mirabe- / ris Erasmici stili popularē libertatem. Porro, / *Lutheriana* causa, quorum sit euasu- / ra, forsan patebit, ex euētu scholasticāe disputa / tionis Quā Lipsiae vicesima mēsis Ju- nij die fore, iādudū inter partes cōuenit. Quis- / quam ergo rari cōflictus spectator esse cupis, fac, hospes in tempore adsis. Bene vale. — Sans lieu, nom d'imprimeur ni date (Panzer : Wittenbergae, 1519 ?)

Titre encadré; in-4°, 6 ff. n. chiffr. Sig. Aij-Abiij. — La lettre d'Erasme est datée : « Antverpiae, xviij calend. Maias, Anno a Christo incarnato M. D. XIX. »

20. Responsio ad annotationes Eduardi Lei. Apologia Erasmi de *In principio erat;* sermo Eduardi Lei; annotationes in N. Test. Erasmi Epistolae aliquot illustrium virorum Lei temerariam loquacitatem taxantium. Ex inclyta Basilea. *In fine* : Basileae

ex aedibus Joannis Frobenii, xij Calend. augusti. Ann. M. D. XX. In-4°.

(*A continuer.*)

IMPRESSION NAMUROISE DU XVIIe SIECLE.

Parmi les livres imprimés à Namur pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, le plus rare et le plus singulier, peut-être, est celui qui a pour titre :

PROCEZ, ET
appoinctement
de la Ivstice, et
Miséricorde divine au parquet
de Dieu sur la rédemption
du genre humain.
Composé
Par M. PIERRE BELLO, Prestre de la ville de Dinant.

Misericordia & veritas obuiauerunt sibi,
Iustitia & Pax osculatæ sunt. Psalmo 84.
Misericorde & la Verité se sont rencõtrées,
La Iustice & la Paix s'ont donné vn baiser.
Psalme 84.

A NAMUR,
de l'Imprimerie de Christian Ouvverx,
Anno 1634.

—

C'est un in-12 de 12 ff. non chiffrés, signatures A 2 - C 2,

dédié à *Pierre de Cheualier, Seigneur de Herbichenne, Bourgmaistre de la ville de Dinant.*

Le *Dialogve sur le procez & appoinctement de la Iustice*, etc., commence au 5e f. & finit au 10e. Ce *petit Poëme*, comme l'appelle l'auteur, est suivi d'un *Cantiqve chanté par les Anges pour la redēption des hommes*, & précédé de l'épître dédicatoire & d'un avis *av Lectevr*.

Au recto du dernier f. se trouve une *Epigramme de Iaspar de la Bouuerie Namurois — sur le Procez d'entre la Iustice & Misericorde au parquet de Dieu*. Le verso du même f. porte la marque de l'imprimeur.

Nous donnerons ici le début de l'ouvrage de Bello & quatre strophes du *Cantique* cité plus haut.

Misericorde. — Pere eternel, dont l'immense puissance
A toute chose a donné la naissance,
Et qui pouuez aussi reduire à rien
Le firmament et le globe terrien,
Grand Dieu d'amour et de misericorde,
O Dieu de paix, de bonté, de concorde,
Ie viens deuant le parquet eternel
Pour le procez d'vn pauure criminel.
Grandeur immense, et douceur nonpareille,
A mes discours vueillez prester l'oreille.

N'est-il pas vray. pere, que vostre main
A cy deuant creé le genre humain
Pour repeupler le royaume celeste
Abandonné par le dragon funeste ?
Voulez vous donc perdre eternellement
Ceux que vouliez anoblir tellement ?
L'homme est creé, Seigneur, à vostre image,
Pour vous seruir et pour vous rendre hōmage,
Et puis de vous auoir fruition :
Tirez-le donc de la perdition.

Dieu le Pere. — Ma fille, il faut premieremẽt entẽdre
Quel droict voudra la Iustice pretendre.
Contre raison et la droicte equité,
Nul ne sera de son crime acquitté.

. . . . . .

———

. . . . . .

Benissez Dieu, vous trouppeaux porte laines,
Vous oysillons sautans sur les rameaux,
Monstres marins, effroyables baleines,
Benissez Dieu au plus profond des eaux.

Vous fiers lyons, redoutables pantheres,
Dragons, serpens, vous monstres contrefaicts,
Du plus profond de vos sales arteres.
Louez celuy par qui vous estes faicts.

Vous cheures, bœufs, animaux domestiques,
Cheuaux guerriers, torreaux laborieux,
Peuple escaillé, vous nageurs aquatiques,
Louez de Dieu le sainct nom glorieux.

Benissez Dieu, vous bestes fugitiues
Qui redoutez l'aspect des citadins,
Benissez Dieu, plantes vegetatiues
Arbres fruictiers, ornement des iardins.

. . . . . .

Voici l'épigramme de Gaspard de la Bouverie :

Cette querelle decidée
Par arrest du moteur diuin,
De son origine à sa fin,
Bello, si bien a déuidée,
Qu'il semble (tant son docte esprit
Que l'ardeur d'Apollon êprit

En faict vn recit manifeste)
Estre dans le ciel suruenu,
Lors que Parties en conteste,
Sur leur different soustenu
Requirent au Iuge celeste
Son decret soudain obtenu.

Il existe probablement une édition du livre de Bello antérieure à 1634, car la permission d'imprimer qui occupe le verso du titre de celle-ci est datée du 27 décembre 1623.

J.-B. DOURET.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

NOUVELLES ACQUISITIONS

Refereynen, etc., 1 vol. in-4°, obl.

Recueil de 144 *Refereynen*, pièces en vers flamands composées par divers rhétoriciens des Pays-Bas, recueillies et transcrites par Jean de Bruyne, à Anvers, de 1579 à 1583.

Quelques pièces ont pour auteurs nommés : Maria de Pit, Jan de Coster *alias* Stroosnyder, Anna Byns (la pièce : *O eeuwich, onbegrypelyc, goddelyc woort*), Jan A. Van Molle, de Blinde, de Bruxelles, Cassiers, de Bois-le-Duc, van der Eycken, de Breda, Godtschalck, Egbert Meynert, d'Amsterdam, J. Bont, d'Anvers, Fruytiers, d'Anvers.

Plusieurs autres sont signées d'une devise qui est, sans doute, le nom sous lequel leur auteur était connu dans la Chambre de Rhétorique dont il faisait partie. Ainsi, une dizaine portent : *per Verbeyt den tyd, Olyftack in Antwerpen.*

Enfin, le plus grand nombre sont anonymes.

Quelques-unes portent des dates variant de 1554 à 1567.

Ce recueil est extrêmement précieux pour l'histoire littéraire de cette époque : il renferme plusieurs œuvres couronnées aux joûtes poétiques et des pièces de circonstance. Nous citerons, entre autres, un long poëme intitulé : *Tvelteeken der Fransoysen a° dryentachtig is dit geschiet.*

Janus seventhien, tAntwerpen inder ste,
Maer Godt heeft ons geholpen wt dat verdriet,
Doen sy riepen : tue, tue, la ville gaingné.

Satire très-vive contre le duc d'Anjou et les Français, à propos de la fameuse attaque du 16 janvier 1583.

Les sociétés de rhétorique mentionnées dans ce recueil, soit par leurs solennités, soit par leurs poëtes, sont : Anvers, *Olyftack*, *Violieren*, *Leliken van Calvarien*, *Goublomme* (1); Bréda, *Oraengieboom* (2); Bois-le-Duc, *Moyses doornen;* Bruxelles, *Maria Cransken;* Léau, *Moyses bosch;* Gand, *Barbaristen;* Aerschot, *Terwen bloeysel;* Malines, *Lisblomme;* Lierre, *Jenetten wyn (bloem);* Westerhey, *Lavender bloeme*, et Waesmunster, *Sonder erch*, qui est la devise de la société *De Korenbloem.*

La plupart de ces poëtes sont inconnus, sans doute. Il en est un, Cassiere, dont on possède à la Bibliothèque royale une pièce intitulée : *Een present van Jonste*, *Vrientschap en Trouwe. T'present is eenen bvbel*, *Spel van sinne ghespeelt den* 21 *january*, *a°* 1568, *op d'Olyftacx camer*, *op een tacxken*. Elle est

---

(1) Il y avait aussi des Sociétés du même nom à Gouda, à Saint-Nicolas et à Vilvorde.

(2) Ou *Oranje-bloem.*

signée : *Waer is de waerheyt Cassiere composuit, a°* 1559. C'est une pièce de 414 vers dont les personnages sont *Jonste*, *Vrientschap*, *Trouwe*. (Mn. n° 21657). Ce Cassiere était membre de la Société *Moyses doornen* de Bois-le-Duc.

Nous cueillons dans ce vaste répertoire la plus petite de toutes les pièces qui s'y trouvent. Elle n'y figure même qu'en guise de hors-d'œuvre, pour remplir un bout de page.

EEN VRAGE EN ANTWOORDE.

Vrage.	*Antwoorde.*
Wie eet de gemeente?	De Heeren.
» de Heeren?	De Woekerers.
» de Woekerers?	De Papen,
» de Papen?	De Hoeren.
» de Hoeren?	De Putiers.
» de Putiers?	De Taverniers.
» de Taverniers?	De Procureurs.
» de Procureurs?	De Luysen.
» de Luysen?	De Simmen.

Hier omme moet alle der weireld staet
Gaen duer der Simmen eersgaet.

Ce singulier questionnaire est assez hardi pour le temps. Nous le donnons, parce qu'il fait bande à part dans le volume et pour en épargner la publication à celui qui éditera le fonds poëtique. C. R.

BIBLIOGRAPHIE.

Leven en werken van Willem Jansz. Blaeu, door P.-J.-H. Baudet. Utrecht, 1871. X et 178 p. in-8°, 3 planches.

La vie et les travaux des anciens géographes des Pays-Bas commencent à attirer l'attention des savants. Après la vie de Mercator, par le docteur J. Van Raemdonck, voici venir la vie de Blaeu, par M. Baudet, ouvrage couronné par la Société provinciale d'Utrecht, en attendant la vie d'Abr. Ortelius dont s'occupe l'un de nos amis. Après cela, quelque compatriote voudra bien, espérons-le, s'occuper de Bertius, de Hondius et de tant d'autres.

Le travail de M. Baudet est fait avec soin et renferme un grand nombre de documents inédits. L'auteur n'a pas épargné les recherches, pour dresser la vie d'un homme qui n'a pour ainsi dire laissé d'autres traces de son existence que les magnifiques publications de son établissement d'Amsterdam. Mais celles-ci suffisent à assurer sa gloire. On s'est étonné souvent de ce que ces splendides atlas aient vu le jour dans cette petite république de Hollande, un coin imperceptible de la carte du monde, au lieu de se produire dans l'une ou l'autre des puissantes monarchies qui se disputaient alors la domination universelle. Aujourd'hui que les peuples savent apprécier les bienfaits de l'indépendance et de la liberté, ce fait paraît tout simple. Cette histoire de la vie et des œuvres de Blaeu est un fragment de l'histoire intime de la république des Provinces-Unies, c'est un heureux coup-d'œil jeté dans cette ruche humaine qui est arrivée par le travail et la liberté, à un si haut point de prospérité et de civilisation.

C. R.

FRÉDÉRIC-LAURENT HOFFMANN.

La science bibliographique vient de perdre l'un de ses plus dignes représentants. Le docteur Frédéric-Laurent Hoffmann est mort à Hambourg, le 20 juin dernier.

Il naquit en cette ville le 24 août 1790; ayant terminé ses premières études au Johanneum, il alla faire son droit à Göttingue pendant les années 1811 à 1813, et 1814 à 1815. Peu après, il publia son premier ouvrage : *Rede an Deutschland's freie Männer über die Erhaltung deutscher Freiheit,* et s'établit comme avocat. Mais il avait peu de goût pour cette profession : ses penchants le portaient vers les livres.

Ayant obtenu en 1822, la place très-délicate de censeur, place qu'il conserva jusqu'en 1848, il se consola des ennuis de ces fonctions en consacrant ses loisirs aux études bibliographiques. Lors de la suppression de la censure, il devint bibliothécaire de la puissante société *Harmonie* et, en 1852, il fut adjoint à la bibliothèque de la ville.

Chargé de la confection du catalogue systématique de ce dépôt littéraire si riche et si intéressant, il se fit, en quelque sorte, une loi d'en connaître à fond tout ce qui s'y trouvait de curieux, d'inconnu, d'important pour l'histoire et pour les lettres. Par les travaux qu'il répandait dans les recueils spéciaux, par les renseignements qu'il fournissait aux travailleurs avec une libéralité et une abnégation admirables, il devint bientôt une sorte d'oracle que l'on consultait de toute part. La Belgique surtout, pour laquelle Hoffmann avait une

prédilection, particulière due au grand nombre de documents relatifs à son histoire que possède la bibliothèque de Hambourg, la Belgique lui doit une grande reconnaissance et il est à regretter qu'elle ne lui ait pas payé cette dette par quelque témoignage honorifique. Il n'y a pas longtemps, lors de l'anniversaire de son demi-siècle de doctorat, on fit au laborieux vieillard une brillante ovation à laquelle s'associa toute l'Allemagne littéraire.

Depuis plusieurs années, la santé du savant bibliographe était devenue chancelante, par suite de l'excès du travail, et cependant, il travaillait toujours. Il était devenu un des principaux fournisseurs du *Serapeum* qu'il tenait au courant du mouvement bibliographique.

Sa fin fut très-douce; tombé dans une espèce de prostration générale de corps et d'esprit, il ne s'est pas senti mourir. Ses amis entourèrent ses derniers moments des soins les plus empressés et ils veilleront sur sa tombe.

Au jour des funérailles, le pasteur C. Hirsche prononça les paroles de suprême adieu au nom de l'Allemagne.

Dans son discours funèbre, il n'a pas oublié de mentionner que le défunt comptait de nombreux amis en Belgique; nous le remercions vivement de ce bon souvenir.

Nous voudrions donner ici la liste des articles de F.-L. Hoffmann insérés dans les recueils belges et particulièrement dans le *Bulletin du Bibliophile* : mais cette nomenclature serait trop nombreuse. Il faudrait y joindre, d'ailleurs, le relevé des indications dues à son extrême bienveillance et qui ont servi à des publications importantes, telles que les *Lettres d'Adrien VI et de Charles-Quint,* publiées en 1859, par M. Gachard.

Quelqu'un de ses compatriotes fera sans doute un jour une bibliographie spéciale de tous ces travaux.

Hoffmann avait rassemblé une bibliothèque nombreuse dont M. de Reiffenberg a dit quelques mots dans le *Bibliophile belge*, t. III, p. 331. Elle a été acquise par la ville de Hambourg. C. R.

ANTOINE DE LA SALLE.

SA VIE ET SES ŒUVRES INÉDITES (1).

LA SALLE.

La Bibliothèque de Bourgogne possède un autre ouvrage inédit de La Salle, celui auquel il a donné son nom, et qui n'est connu que par une courte notice de Legrand d'Aussy (2).

C'est un traité de morale en exemples, renfermant 177 chapitres ayant pour objet les différents vices et vertus. L'auteur a trouvé le moyen, tout en lui donnant son nom, de cacher sous ce titre un jeu de mots, car il nous avertit dans le prologue qu'il a procédé, pour composer son livre, comme un architecte pour construire une salle. En conséquence, il débute par les vertus qu'il considère comme les *fondements* de toutes les autres : prudence, dévotion et religion, modération. viennent ensuite les *murs*, représentés par les exemples de justice, de miséricorde, de pitié, d'humanité, etc., les *fenêtres* et le *ciel*, les *portes*, et finalement le *pavement*.

Le prologue renferme un long exposé du but et de l'esprit du

---

(1) *Suite*. Voir ci-dessus, p. 45.

(2) *Notices et extraits de la Bibliothèque du Roi*, t. v.

livre. En voici le début, qui nous fait connaître plusieurs détails biographiques intéressants :

« Honneur, amour et reverence de vous, monseigneur Loys de Luxembourg, conte de Saint Pol, de Liney, de Conversan et de Brienne, etc., mon hospital, mon reffuge et de tous les nobles sans reproeuche desvoyés, et mon tres redoubté seigneur, je Anthoinne de La Sale, escuier, vostre tres humble serviteur, pour eschiver ce tres perilleux pechié de occieuseté, qui est de Dieu tant deffendue, si comme le tesmongne Saint Jerosme, en son Epistle *ad Paulinum*, où il dist : *Semper aliquid facito boni operis, ut te diabolus inveniat occupatum*, etc., à laquelle auctorité concorde Ovide, ou Remede d'amours, disant : *Occia si tuleris, periere cupidinis artes*; aussi pour passer de mon triste cœur la tres desplaisante merencolie, par infortune tumbé ou lxiij^me^ an de ma vye et ou xlixe de mon premier service, jour et nuit il avoit tant à souffrir, seullement pour tres loyaument amer et servir ce que Dieux par nature m'avoit ordonné, dont vous estant en vostre saint voyage de Saint Jacques, et moy demouré au service de la garde et gouvernement de mes tres doubtez seigneurs Jehan, Pierre et Anthoine, voz enfans, me suis delitez à vous faire ce present livre, trait de pluiseurs sains docteurs et aultres ystoriographes, desquelz j'ay aulcun peu requelly de leurs sentences, raportant à memoire les tres glorieux examples de noz peres anciens, qui assez plus amarent leurs honneurs et la chose publicque que ne firent leurs vyes. Dont ancores en font mencion les escripteurs, et feront tant que se siecle durera. Desquelles simplement et grossement, soubz compendieuse brevité, le plus que j'ay peu, ay trait ce qui s'ensuit, qui sera moult beau, plaisant et proffitable à tous, especialement aux princes, seigneurs, dames et tous aultres qui seignourie ont à gouverner, lesquelz ne poevent veoir sus graves estudes d'escriptures. »

Legrand d'Aussy a cité le huitième chapitre de *Mariage*, dans

lequel l'auteur rapporte l'histoire d'une dame Napolitaine qu'il avait vue en 1425 à Pouzzole soignant son mari attaqué de la lèpre, avec la sollicitude d'une mère pour son enfant nouveau-né. Dans le chapitre suivant, La Salle raconte une anecdote du même genre :

« En l'an de Nostre Seigneur mil ccccxxxix, je estant viguier de la noble cité d'Arle le Blanc en Provence, qui ja fust chief de royame pour ledit seigneur roy Loys de Secille, cy devant dit, en celle cité avoit une tres bonne femme nommée Jehanne, qui marié [e] fust à ung compaignon barbier, qui de France estoit, nommé Jehannin. Si advint que, par espasse de temps, cedit Jehannin fut ferus du mal de lepre ; et ja avant ma venu avoit esté par les mires esprouvez. Dont à ma venue, par les sangdignes et l'accesseur de la cité et tous les voisins je fus requis luy faire deffendre la ville, ainsi que la loy et la justice le requeroit. Par laquelle chose la tres bonne femme, trop plus apressée de vraye amour que de la tres époventable et hideuse crainte que chacun doit avoir de celle contempcieuse maladie, par mainteffoys à moy fust venue, plourant du grand tort que chacun à son mary mettoit, me requerant à genoulx et à mains jointes que je ne lui feisse aulcun tort. Dont aprez ce que je heulx de nouvel sondit mary fait esprouver et soubz grans poines et sermens auy la rellacion des mires et barbiers, je trouvay que vrayement tres leppreux estoit. Alors la bonne femme, qui plus ne povoit le mal de son mary deffendre ne celler, à tres grans plains et souspirs anguoisseux tous plains de larmes, à jointes mains et pour Dieu, me fist priere que au moins son mary je laissesse en son hostel, car en toutes les faichons que je voudroye, elle de qui tous les biens estoient, voloit obligier que jamais de sa chambre ne partiroit. Ausquelles douloureuses et piteuses paroles et humbles prieres je, plus esmeu à sa pitié que à raison ni à la rigeur de la loy, temporisay aulcunement, ja soit c'on porroit dire que soubz

ombre de pitié corruption fust embuschée, lequel pechié ja Dieux ne me pardoint. Mais à la parfin, par les complaints de trestous, je fus contrains que le malade alast hors. Alors recommenca son doeul si grant et si piteux, qu'il n'estoit celluy ni celle qui tres grant pitié n'en eust; lequel elle oncques une seulle heure n'abandonna, au mois durant l'an de mon office. Et depuis me fust dist que guières ne tarda que le povre homme ne mourust, et elle de doeul incontinent aussi, laquelle ordonna que fust en terre auprez de luy. »

La Bibliothèque possède deux manuscrits de la *Salle*; l'un in-quarto, en papier, de 175 feuilles, sans ornements calligraphiques. Il est coté 10959. On lit à la fin : « Achevé et parfait en vostre chastel du Chastellez, le XXe jour du mois d'octobre, l'an de Nostre Seigneur mil CCCC cincquante et ung. » C'est, selon toute apparence, le manuscrit original, offert par La Salle à Louis de Luxembourg.

L'autre, coté 9287, est un in folio de 335 feuillets, écrit sur vélin. Il est enrichi de 39 miniatures supérieurement exécutées, toutes en grisailles, excepté la première, qui est en couleurs. Celle-ci représente l'auteur agenouillé, offrant son ouvrage au duc de Bourgogne. Le duc est assis sous un dais et entouré de sa cour; un fou, placé entre l'auteur et le groupe des seigneurs, observe la cérémonie avec le sourire à la fois niais et railleur de sa profession.

L'ouvrage se termine ainsi : « Achevé et parfait en votre ville de Bruxelles, le premier jour de juing, l'an de Nostre Seigneur mil cccclxi. »

Ces deux manuscrits ont été placés de 1746 à 1770 à la Bibliothèque du Roi à Paris, où Legrand d'Aussy les a alors consultés pour la rédaction de sa notice.

Ils ont été écrits, comme on le voit, à dix ans d'intervalle. Par une étrange distraction, Le Grand d'Aussy a omis de tenir

compte de cette différence de dates, car voici ce qu'il dit : « Lui-même (La Salle) nous apprend qu'il le finit en 1461, selon le premier manuscrit à Bruxelles; selon le second, au château du Châtelet, et qu'alors il avait 63 ans. » Et il ajoute immédiatement : « Ce qui suppose qu'il était né en 1398. » Il aurait dû dire : en 1388, le manuscrit original ayant été écrit en 1451. Cette méprise est d'autant plus remarquable que la date de 1398 était inconciliable avec le passage de la *Salade* où l'auteur dit qu'il voyageait en Sicile dès 1406, passage que Legrand connaissait. Il a été porté naturellement à n'y voir qu'une faute du copiste ou de l'imprimeur bien que cette date fût exacte. Les biographes ayant tous recouru à la même source, à la notice de Legrand, pour fixer l'année de la naissance de La Salle, ont tous reproduit l'erreur que nous signalons ici.

A part les passages que nous venons de citer et quelques chapitres sans intérêt historique ni littéraire, la *Salle* ne renferme que des anecdotes empruntées aux auteurs anciens et principalement aux historiens romains. Le style ne manque pas de facilité, la narration est simple, bien développée, l'expression souvent pittoresque; mais ces qualités sont souvent insuffisantes à racheter le défaut général de l'œuvre, celui de n'être, en résumé, qu'une compilation · aussi doutons-nous qu'elle sorte de l'obscurité à laquelle elle est condamnée depuis quatre siècles. Il y a cependant encore un chapitre qui mérite d'être signalé ici, parce qu'il fournit la preuve que La Salle est l'auteur d'une des plus célèbres satires que la littérature française ait produites : *les Quinze Joies du mariage.*

L'existence du seul manuscrit aujourd'hui connu des *Quinze Joies* a été signalée pour la première fois par une lettre d'André Pottier à M. Techener, insérée en octobre 1830, dans la *Revue de Rouen.* Ce manuscrit se termine par l'énigme suivante, où l'on doit trouver le nom de l'auteur :

De labelle la teste oustez
Tresvistement davant lemonde
Et sa mere decapitez
Tantost et apres leseconde :
Toutes trois à messe vendront
Sans teste bien chantée et dicte
Lemonde avec elles tendront
Sur deux piez qui le tout acquite.

En décapitant *labelle*, *sa mere* et *leseconde*, Pottier avait obtenu *La Sale*. Plus tard, Génin trouva dans les quatre derniers vers dont le sens avait échappé à Pottier, le mot *semond*. Il fallait donc lire : *La Sale semond*, ou La Sale enseigne.

Cette explication fut généralement adoptée. Néanmoins quelques critiques s'en montrèrent peu satisfaits. M. Magnin écrivit en 1856, dans le *Journal des Savants*, que la conjecture de Pottier, sans être à beaucoup près inadmissible, lui paraissait pourtant bien loin d'être certaine. Dans un article du *Bulletin du bouquiniste*, du 1er janvier 1859, M. Paul Lacroix vint proposer une nouvelle solution de l'énigme. D'après le savant bibliophile, le nom de l'écrivain caché sous ces huit vers serait celui de *Lemonde*, natif d'Escé, auteur présumé du *Grand Jubilé de Milan*. A cette dernière conjecture, un anonyme, dans le n° 53 du même *Bulletin*, en opposa une autre. Il attribua les *Quinze Joies* à un sire de Bellesme, dont il ne put, du reste, démontrer l'existence.

En rapprochant des *Quinze Joies du mariage* un chapitre de la *Salle*, que nous allons reproduire, nous nous sommes convaincu que l'opinion de Pottier était bien réellement fondée. Non-seulement le satirique s'y révèle avec la plus évidente clarté, mais nous y trouvons même ce curieux détail, que l'idée de son tableau des misères de la vie conjugale a été inspirée à La Salle par la lecture du traité de saint Jérôme contre Jovinien.

On sait que saint Jérôme, pendant sa jeunesse, n'avait pu se soustraire aux séductions de Rome, la ville des pompes et des délices lascives, comme il l'appelle quelque part. On connaît également les plaintes éloquentes que lui inspirèrent plus tard les troubles et les remords dont il fut assiégé jusqu'au fond de la solitude où il s'était retiré. Dans le traité contre Jovinien, ces regrets se traduisent par une apologie tellement exaltée de l'état de virginité, que ses adversaires lui reprochèrent d'avoir trop peu respecté le mariage en plusieurs endroits de son écrit. « Il ne faut pas, dit-il, que le sage prenne femme. D'abord, c'est un obstacle à l'étude de la philosophie, et nul ne peut être en même temps l'esclave de ses livres et de ses femmes. Il est beaucoup de choses qui sont nécessaires aux matrones, les vêtements précieux, l'or, les gemmes, le luxe, les servantes, les ornements divers des litières et des chars dorés. Ensuite, les nuits entières, ce sont d'incessantes plaintes : « Celle-là se montre en public » avec grande élégance; celle-ci est honorée par tous; moi, » pauvre misérable, je suis méprisée dans les réunions de » femmes. Pourquoi regardais-tu la voisine? Pourquoi parlais-» tu avec une servante? En revenant du forum, qu'as-tu ap-» porté? » Nous ne pouvons pas avoir un ami, pas un compagnon. Portez de l'amour à quelqu'un d'autre, elle s'imagine que c'est avoir de la haine pour elle, etc. »

Voici comment l'auteur de la *Salle* traduit ou plutôt paraphrase ce passage de saint Jérôme, un de ses auteurs favoris, car il le cite à plusieurs reprises :

« *Il convient savoir que pluiseurs philosophes furent de oppinion que nulz saiges hommes ne se devoient point marier.* Et de ceste matere parle monseigneur Saint Jherosme, en son premier livre contre Jovenien et dist ainsi que Epiccurus, ja fust il assavoir de dillit, c'est à dire ja fust il d'oppinion contraire aux aultres sectes des philosophes qui disoient que delectation corpo-

relle estoit souverain bien, touteffoys disoit il que sages homs ne se devoit point marier, car entre les plaisirs de mariage avoit moult de maulx entremeslez. Et puis sur ce dist Saint Jherosme que Theoffrastus fist sur ce ung livre de Nopces qu'il appella Aureole (1), où il monstre que nul saige homme ne doit espouser femme. Par saige homme, en son parler il entent pour hommes de sciences, disant que trop forte chose est de servir ensamble à femme et à livres. Item dist ancores qu'il y a trop de choses à usaige de femmes generalment, c'est assavoir : precieulx vestemens, colliers, chaynes, chaintures d'or, joyaulx et bien encompaygnée; à l'hostel, vaixelle, beaulx litz, linges, cambres, tappis, coussins et aultres grans menages, que tres longue chose seroit à racompter; aussi la grosse haquenée, la belle selle enharnechée de tres fin drap à gros boullons dorez et esmailliez. Aultrement *le povre mary toute nuyt aura de sa femme en l'oreille les plains, les plours et les angoisseux souspirs, disant : Telle va bien parée et bien acompaignée, et telle aultre a bien belles haquenées et est bien servie à l'onneur d'elle et de son mary; et l'aultre est la bien vestue : bonnes convoyes d'or et dorées, colliers, chaynnes, aneaulx et d'aultres bagues assez. Et lasse! my doulante, je voys ainsi ou gueres mieulx que une chamberiere, et ne m'ose apparoir ni monstrer entre les bonnes gens. Et lors recommencent ces plains, ces plours et dist que en malle heure fust elle bien née. Alors le povre mary, qui de ces choses est tres dolant, de l'aultre lez souspire, disant : Hellas! m'amye, pour Dieu, pensez à nostre estat. Vous savez comme moy meismes tout nostre fait; vous estes assez bien vestue; vous avez des convoyes dorées deulx ou*

(1) La Salle commet ici une méprise. Saint Jérôme dit : *Aureolus Theophrasti liber.*

troys. Ce n'est pas afaire à lever si grant estat. Je vous prye, m'amie et ma compaigne, que souffisance soit nostre parement. Hellas! my dolante, dist la femme, je cuidoye bien autant. Or, voye bien que vrayement que vostre coeur est tout ailleurs, et de moy plus ne vous chault. Or, suis je bien la plus deceupte ad ce que je vous ayme tant. He! mort, que astens tu? Que ne me prens, qui te desire tant? A ces paroles le povre et tres doulant mary ne poeult plus que ne lui dye : Or ça, m'amie, retournez vous devers moy et me faictes bonne chiere, car sur ma foy je vous feray et vostre coeur content. Alors tout moruement la doulente se vyre et luy dist : Je vous ayme tant! Et alors il la baise et acolle et la rapaise doulcement. Mais quant ils sont levez, elle luy dist en soubzriant : Je vous recorde ma promesse incontinent. *Alors le pauvre mary, qui n'a q'un pau ou point d'argent, va par la ville et engaige ou vent une piece de terre ou deux, pour faire son coeur content.* Et puis dist encore saint Iherosme : S'il est povre, sera tres fort de la nourir; et s'il est riche, sera plus fort de la souffrir; car telle femme jamais ne cessera. Et s'il veult estre bien d'elle, il la fauldra tousjours regarder et sa grande beaulté louer, soit vray ou non. Et fault faire feste de sa nativité, cherir tous ceulx qui lui plaira et hayr tous ceulx qu'elle herra. Il fault qu'elle sache tout. Se en l'ostel nul ne luy plaist, elle l'en chassera; se aultrement tu la trettes, elle s'en couroucera; et se elle est layde, tant moins elle ne te plaira; et se elle ne te plaist, or pense que son cœur pensera. Et puis dit que tres forte chose est à garder ce qui est en coeur deliberé; mais tres chetive chose est d'amer ce qui de tous aultres est reffusé, ainsi qu'il dist de la chetive femme, quand elle s'est habandonnée et le compaingnon saoullez. Lors il tient son honneur et elle soubz les piez. Mais trop est tart le repentir, fors qu'envers Dieu. Puis dist et conclust en sondit livre : Que vault la fastidieuse garde de la chetive qui ne se veult garder? Et s'il advient

qu'elle te soit bonne, doulce et humble, laquelle est oysel qui ne se troeuve pas souvent, s'il advient qu'elle soit malade, il fauldra que tu soyes malades aussi, et que tu ne t'en partes, ou il te sera bien reproeuchié. Se elle est grosse, à l'enfanter tu gemiras sa douleur; et se elle meurt, ta vye sera le plus en langeur, car nulle aultre à poines trouveras. Et tant d'aultres grandes, moyennes et menues douleurs, povre mary, te vendront, desquelles les saiges hommes s'en sont retirez. Et dist ancores à ceulx qui se marient pour avoir enfans : Que te doit il chaloir, quant ysteras de ce monde, qui portera ton nom? *Et quelle ayde en ce monde à ta vieillesse pourras tu avoir de celluy qui par adventure mourra avant toy ou qui par adventure sera de malvaises meurs, ou, quant il sera en age pour estre sires de tes biens, luy sera tort que tu soyes mort?* »

Ne dirait-on pas que La Salle, en écrivant ce chapitre, rassemblait les éléments des *Quinze Joies?* Ce sont, des deux côtés, les mêmes idées, le même style, le même esprit; les passages que nous avons soulignés se retrouvent même presque mot pour mot au prologue (1), à la première *Joie* (2), à la cinquième (3), à la neuvième (4), etc. L'entretien nocturne entre le mari et la femme, que saint Jérôme ne fait qu'indiquer très-légèrement, devait particulièrement séduire le satirique; aussi le reproduit-il à deux endroits différents, à la première et à la cinquième *Joies;* il se plaît à y rattacher les détails intimes que sa verve malicieuse lui suggère et il en compose deux des scènes les plus originales de son livre.

---

(1) *Plusieurs ont travaillé à monstrer...*

(2) *Si dit en soi mesmes que bien appartient...*

(3) *Tournez vous devers moy...*

(4) *Les enfants, que le bonhomme avoit tenuz en doctrine...*

Nous pourrions multiplier les rapprochements, mais ceux que nous venons de faire établissent suffisamment, nous semble-t-il, que les *Quinze Joies du mariage* sont bien l'œuvre d'Antoine de La Salle (1).

La liste des productions de La Salle se borne-t-elle aux ouvrages que nous venons d énumérer? Antoine de La Salle figure parmi les conteurs des *Cent Nouvelles nouvelles*, et on le regarde généralement comme le rédacteur de tout le recueil. Dans la préface de son édition de *Pathelin* Génin a voulu lui attribuer cette farce célèbre. Enfin M. Kervyn de Lettenhove, dans sa notice sur la *Dernière Sibylle*, s'est demandé s'il ne pourrait pas être regardé comme l'auteur de la *Chronique* en prose de Duguesclin, publiée par Buchon. Nous aurons l'occasion d'aborder dans un prochain travail sur l'ensemble des œuvres

---

(1) Cette notice était terminée quand a paru dans l'*Archiv fur das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XLVI *Band*, 1870, un travail de M. Louis Horn sur La Salle. M. Horn reproduit en entier la traduction du passage de Théophraste donnée par saint Jérôme, et il ajoute : « Si nous omettons deux ou trois passages qui n'ont pas rapport à notre sujet, il n'y a pas un mot dans cette citation qui ne se retrouve dans les *Quinze Joies du mariage*... Je crois que c'est principalement ce chapitre de saint Jérôme qui a fourni à La Salle l'idée de son ouvrage sur les souffrances du mariage. Il parle de ses prédécesseurs à la 6e *Joie* : « Et plusieurs aultres ont bien travaillé en moult manières à monstrer la douleur qui y est. » La Salle cite même saint Jérôme et son ouvrage dans le *Petit Jehan de Saintré*, p. 6, où il dit à propos des veuves respectables : « Sur ce dist Saint Jerosme au second » livre, parlant contre Jovinian, de celles vefves, et met exemples de plu- » sieurs qui ne vouldrent nulz secons maris. » Personne ne pourra plus douter après cela que La Salle ne soit l'auteur des *Quinze Joies du mariage*; car il l'est aussi certainement que du *Petit Jehan de Saintré*.

Nous venons de montrer que La Salle non seulement avait lu le passage en question, mais qu'il s'en est inspiré. Le rapprochement que fait M. Horn et la conclusion qu'il en tire sont d'autant plus remarquables qu'il n'a pas eu connaissance du passage de *la Salle*.

de La Salle l'examen de ces opinions, dont la première au moins nous paraît jusqu'ici fondée sur des raisons très-plausibles. Nous nous bornerons à faire ici une seule observation : c'est qu'il nous paraît impossible que La Salle n'ait rien produit avant l'âge de 60 ans, c'est-à-dire avant la *Salade*, le premier ouvrage, dans l'ordre chronologique, que nous puissions lui attribuer avec certitude. On ne débute pas dans la carrière littéraire, pour produire dans l'espace de quelques années une série d'ouvrages aussi remarquablement écrits que le *Petit Jehan de Saintré* et les *Quinze Joies*. Un contemporain de La Salle, Rasse de Brinchamel, parle d'ailleurs des histoires qu'il avait composées *dès le temps de sa fleurie jeunesse* et assurément il ne peut lui être venu dans l'idée de prétendre que La Salle était encore au printemps de la vie quand il composa les ouvrages que nous connaissons.

E. GOSSART.

UNE DOUBLE ÉDITION D'UNE TRAGÉDIE DE SAINT-LAMBERT.

—

Toutes les pièces dramatiques qui ont pour sujet le martyre du patron des Liégeois sont d'une rareté extraordinaire.

La *Lambertias* de George Holonius, qui parut à Anvers en 1556, la plus ancienne et la meilleure, est en même temps celle qui se rencontre encore parfois (1).

---

(1) De Theux, Bibliographie Liégeoise, p. 548.

La seconde, de Denis Coppée, Liége, 1624, est devenue introuvable (1).

Il en est de même de la troisième par un anonyme, bien que cette dernière ait eu deux éditions successives, inconnues naguère l'une et l'autre.

La *Bibliographie Liégeoise* ne signale que la seconde (2).

J'ai sous les yeux un exemplaire de la première édition, mais auquel manquent le titre et les deux ou trois derniers feuillets.

Cette première édition parut à Liège, chez *Anthoine le Noir, marchand libraire au Palais*, certainement avant l'année 1688, puisqu'elle porte une dédicace adressée au prince-évêque Maximilien-Henri, signée Antoine Le Noir. — C'est, comme la seconde édition, un petit in-8°, de 6 ff. prél. et probablement de 66 pages.

La dédicace, entremêlée de vers, occupe les 2 premiers feuillets qui suivent le titre. Puis viennent deux feuillets de préface. Celle-ci, passablement emphatique, commence de la sorte : « Voici la quatrième pièce sainte que je donne au Public. Je ne sçai si j'en aurai des louanges. » L'auteur anonyme blâme ensuite très-fortement la vie latine de Saint-Lambert, par Roberti et ajoute : « qu'il ne peut s'empêcher de dire que A. (Alard Leroy) qui l'a traduitte en François, étoit bien de loisir, d'avoir donné de si bonnes heures à tant d'absurdités, et de les avoir fait redire à une langue qui en souffre peu. » Il dit plus loin : « Je n'ay donné que trois actes à ma pièce, parce que l'Ecole me donne le choix d'un, de trois ou de cinq et que plusieurs modernes en agissent de même. »

---

(1) Ibid, p. 37.

(2) Ibid, p. 165, à l'année 1696. On y attribue cette pièce au Père Coret, mais je pense qu'il n'y a pas la moindre vraisemblance pour cette attribution. Le père Jésuite Coret, sans être un aigle, valait mieux que l'auteur anonyme de la tragédie de Saint-Lambert.

Dans cette édition originale seulement, la préface est suivie par ce curieux *Sonnet acrostiche* du *libraire au lecteur*.

A proche, ami lecteur; j'ai ce que tu demande.
N e cherche point ailleurs ce qu'on trouve chés moi :
T out volume à la mode est ici sur ma foi.
H orace est des auteurs le moindre que je vende.
O n trouve ici Licas, Alfonse, Tiribandé,
T ocaste, Alcidamis, les soupirs de Sifroi,
N icomède, Aristie, Oronte, Ville-roi
E t tout ce qu'à Paris vend la belle marchande.
L es auteurs de ce tems me donnent leurs écrits,
E t depuis quelques jours les plus rares Esprits
N e font pas quatre vers sans me les faire lire.
O n ne sait d'où me vient ce combe (*sic*) de bon-heurs;
T 'ai juré le secret, et je n'en veux rien dire,
R ouën est toutefois le lieu de mes auteurs.

Nul doute que l'auteur de ce sonnet acrostiche ne soit le même que celui de la tragédie de Saint-Lambert. La fin énigmatique de ce sonnet signifierait-elle que le *rare esprit* (ou comme il le dit majestueusement au pluriel, *les rares esprits*) serait natif de Rouen, la patrie du grand Corneille? On ne s'en douterait guère lorsqu'on a eu la patience de lire sa pièce, qui est la *quatrième* pourtant qu'il a donnée au public. Ce n'est pas de moi qu'il « aura des louanges, » car il y a administré la preuve péremptoire, s'il en était besoin, que la langue française « souffre beaucoup d'absurdités ». Jamais peut-être, on n'en a tant accumulé en trois actes, et il est bien heureux que l'auteur se soit cru autorisé, d'après les bons principes, de n'en donner que trois au lieu de cinq.

Quoiqu'il en soit, il me paraît certain que l'auteur de cette triste tragédie est l'un de ces nombreux aventuriers français qui venaient s'abattre pour quelque temps à Liége, et se croyaient

obligés, en reconnaissance de l'hospitalité qu'ils y recevaient, d'y produire au public de leur prose ou de leurs vers. Ce n'en est pas moins un témoignage de l'indigence littéraire de la principauté de Liége, à une époque de la plus grande splendeur du siècle de Louis XIV. Non-seulement on a osé y dédier une semblable pièce au Prince du pays, mais, lors du Jubilé de Saint-Lambert en 1696, on crut ne pas pouvoir mieux faire que de la réimprimer de nouveau !

Cette tragédie est non-seulement mal écrite, mais bouffonne et remplie de passages des plus indécents. La tragédie de Coppée est un chef-d'œuvre en comparaison de celle-ci. Jugez-en par le commencement — et il y a des passages bien plus forts. — C'est Thiedoin, *valet de Lambert*, qui s'adresse à Lina, la nourrice du Saint :

« Être Vierge et nourrice ! avant l'enfantement,
Eutes-vous du lait aux mamelles ?
Vraiment, Lina, vous m'en contés de belles !
Je ne crois pas ainsi légèrement. »

Ce beau début ne promet-il pas ? — Et il tient ce qu'il promet. Aussi j'espère bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce que dit le titre de la seconde édition : *Le glorieux jubile de mille ans de Saint Lambert*, etc., *représenté par une petite tragédie dudit saint, vers et chronographes qui ont été affichez dans ladite Eglise le jour de ce triomphe*. J'aime à croire que les *chronographes* seuls ont été affichés dans la cathédrale et non cette pièce grotesque, ou *crotesque*, comme l'écrit l'auteur anonyme.

Un fait douteux sur lequel les auteurs de la vie du saint se sont disputés est du moins bien prouvé par cette tragédie. Le sang du Saint martyrisé fait mieux que parler ; il écrit :

« Son sang à gros bouillons d'une large ouverture
Couroit sur le pavé sans fumer de couroux;
Mais, ô chose impossible à l'humaine nature !
Il a tracé ces mots d'une belle écriture :
DODO, PAR L'ORDRE D'ALPAIS
EN ME PERÇANT LE SEIN, A PERDU LE PAIS. »

Qui, après ce fait, osera encore douter de la complicité d'Alpaïs?

Dans les deux éditions de la tragédie, la préface est absolument la même; seulement dans la première il y a, à la fin ces mots qui ne sont pas dans la seconde :

« Si je suis présent à la correction des exemplaires, je ferai mon possible à n'y laisser pas beaucoup de fautes. Adieu. » L'auteur se sera absenté, sans doute, car la pièce fourmille de fautes.

L'orthographe a été changée dans la seconde édition. J'y remarque aussi cette variante pour ce beau vers :

« Il est encore matin et Monsieur d'ordinaire
Officie à neuf seulement. »

Dans la seconde édition on a imprimé ainsi :

« Il est encore matin et Monsieur d'ordinaire
Viendra à neuf heures seulement. »

Valait-il la peine de changer?

Après ces exemples donnés, doit-on regretter de ne connaître, ni l'auteur, ni les trois autres pièces *saintes* qu'il a données au public?

H. HELBIG.

ESSAI

SUR

LES ÉDITIONS DE LA PREMIÈRE LETTRE DE COLOMB

IMPRIMÉES AVANT 1500.

Le savant conservateur du département de Géographie du Musée britannique, M. R. H. Major, a publié, il y a quelques mois, pour la *Hakluyt Society* à Londres, une seconde édition de son excellent ouvrage sur les lettres de Christophe Colomb dont la première édition remonte à 1847. Cette seconde édition, porte le titre de : *Select letters of Christopher Columbus with other original documents, relating to his four voyages to the new world, translated and edited by* R. H. Major; elle est enrichie d'une introduction très-remarquable, non seulement par les informations qu'elle contient, mais plus encore par la perspicacité avec laquelle l'auteur a résolu plus d'un problème obscur. Une partie de cette introduction est aussi très-importante pour la bibliographie, car M. Major, sans prétendre être bibliographe, a traité la question difficile de la priorité des éditions de la première lettre de Colomb, imprimées avant 1500, avec une sagacité que l'on pourrait désirer pour tous les bibliographes de profession; sa classification des différentes éditions de cette lettre n'est pas moins digne d'être connue de tous ceux qui s'occupent

des incunables. C'est ce qui m'engage à donner ici une traduction de l'article *Bibliographie* inséré dans l'introduction de son ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE.

Dans cette notice bibliographique, j'ai l'intention de ne parler d'aucune édition de la première lettre de Colomb, sauf les *Incunables*, que je rangerai dans l'ordre de leur publication tel que je m'en suis assuré par un examen des documents eux-mêmes.

1. ¶ *Epistola Christofori Colom : cui etas nostra multū debet : de | Insulis Indie supra Gangem nuper inuētis. Ad quas perquiren - | das octauo antea mense auspiciis et ere invictissimor : Fernādi et | Helisabet Hispaniarum Regū missus fuerat : ad magnificum dūm Gabrielem Sanchis eorundē | serenissimorum Regum Tesaurariū | missa : quā nobilis ac litteratus vir Leander de Cosco ab Hispa | no ideomate in latinum cōvertit tertio kal's Maii.* M. cccc. xciii | *Pontificatus Alexandri sexti Anno primo.*

Petit in-4°. Cette édition, qui est l'*editio princeps,* comme je le montrerai à l'instant, a été imprimée en lettres gothiques par l'imprimeur Stephen Planck, à Rome, en 1493. Elle consiste en quatre feuilles de 33 lignes à la page. Deux exemplaires se trouvent dans la *Bibliotheca Grenvilliana* et dans celle du Roi au Musée britannique.

2. ¶ *Epistola Christofori Colom : cui etas nostra multum debet : de | Insulis Indie supra Gangem nuper inuētis. Ad quas perquiren | das octauo antea mense auspiciis et ere invictissimorum Fernandi | ac Helisabet Hispaniar. Regum missus fuerat : ad Magnificū dūm | Gabrielem Sanches : eorundem serenissimorum Regum Tesau-| rariū missa : Quā generosus ac litteratus vir Leander de Cosco ab | Hispano idiomate in latinū cōvertit : tertio Kalen. Maij.* M. cccc. | xc. iij. *Pontificatus Alexandri sexti Anno Primo.*

A la fin : ¶ — *Impressit Rome Eucharius Argenteus* [Silber] *Anno dni.* M. ccccxciij.

In 4°. Trois feuilles en lettres gothiques, 40 lignes à la page. Un exemplaire se trouve dans la Bibl. Grenvilliana.

3. ¶ *Epistola Christofori Colom : cui etas nostra multū debet : de | Insulis Indie supra Gangem nuper inventis. Ad quas perqui-| rendas octauo antea mense auspicijs et ere invictissimi Fernan-| di Hispaniarum Regis missus fuerat : ad Magnificum dūm Raphaelem Sanxis : eiusdem serenissimi Regis Tesaurariū missa : | quam nobilis ac litteratus vir Aliander de Cosco ab Hispano | ideomate in latinum convertit : tertio Kal's Maij,* M. cccc. xciij. *| Pontificatus Alexandri sexti Anno Primo.*

Petit in-4° en caractères gothiques, quatre feuilles, 34 lignes à la page. On suppose que cette édition a été imprimée par Stephen Planck, à Rome, c. 1493. On n'en connaît que trois ou quatre exemplaires, dont deux se trouvent dans la Bibliothèque générale et dans la collection Grenv., au Musée britannique.

4. *De insulis inuentis | Epistola Cristofori Colom (cui etas nostra | multū debet : de Insulis in mari Indico nup' | inuētis. Ad quas perquirendas octauo antea | mense : auspiciis et ere Invictissimi Fernandi | Hispaniarum Regis missus fuerat | ad Magnificum dūm Raphaelen Sanxis : eiusdē Sere | nissimi Regis Thesaurariū missa. Quam nobi | lis ac litterat' vir Aliander de Cosco : ab His | pano ydeomate in latinū convertit : tercio K'ls | Maij.* M. cccc. xciij. *Pontificatus Alexandri | sexti Anno Primo.*

Petit in-8°, caractères gothiques, dix feuilles, 26 ou 27 lignes à la page. Le titre est précédé d'un feuillet portant sur le recto les armes d'Espagne, « Regnū hyspanie », — sur le verso la gravure de « Oceanica classis ». Le livre contient 6 gravures sur bois; celle de « Oceanica classis » y est répétée. Un exemplaire se trouve dans la collection Grenv.

5. *Epistola de insulis de | nouo repertis. Impressa | parisius in cāpo gaillardi.*

Petit in-4° en caract. goth.; quatre feuilles, 39 lignes à la page. Cette édition a été imprimée par Guyot Marchand c. 1494. Brunet nous dit que l'exemplaire qui appartenait auparavant à M. Ternaux-Compans, et qui se trouve à présent dans la collection de M. John Carter Brown, est le seul que l'on en connaisse.

Cette édition a été réimprimée en 1865. Sous le titre suivant :

Lettre de Christophe Colomb sur la découverte du Nouveau-Monde, publiée d'après la rarissime version latine conservée à la Bibliothèque Impé-

riale. Traduite en français, commentée et enrichie de notes puisées aux sources originales par Lucien de Rosny. Paris, 1865. *in*-8°

6. *Epistola de Insulis noui | ter repertis. Impressa parisius in campo gaillardi.*

Petit in-4° en caract. goth. ; quatre feuilles, 39 lignes à la page. Le titre est divisé en deux lignes dont la première est imprimée en caractères plus grands. Au-dessous se trouve la devise de l'imprimeur — Guyot Marchant — représentant la légende de St.-Crépin et de St.-Crépinien. Cette édition a été imprimée par Guy Marchand, à Paris, c. 1494.

On en trouve un exemplaire dans la Bibliothèque Bodléienne. Un fac-simile, fait par M. John Harrise, se trouve au Musée Brit. ; l'impression en a été limitée à cinq exemplaires.

Toutes les éditions énumérées ont, à la fin, l'épigramme latine de huit lignes de R. L. de Corbatia (pseudonyme de Leonardus de Caruinis, évêque de Monte-Peloso, à Naples). Dans cette édition, au-dessous de l'épigramme et à la même page, se voit une gravure sur bois de l'ange apparaissant aux bergers. M. Lenox en a donné un fac-simile dans l'Appendice à *Syllacius*. Le titre du recto de la feuille suivante (sign. a, ij) est le même que dans les éditions romaines, portant le nom de Ferdinand, sans celui d'Isabelle. Il finit par les mots : *Vale. Ulisbone pridie Idus Marcij.*

Une édition illustrée de la lettre latine, in-4°, fut imprimée en 1494. Elle est jointe à l'ouvrage de Carolus Verardus : *In laudem serenissimi Ferdinandi Hispaniarum regis... Et de insulis in mari Indico nuper inuentis.*

L'ouvrage est imprimé en quinze pages, caractères romains, et vraisemblablement à Bâle, par B. de Olpe. Les gravures sur bois sont les mêmes que celles qui ont été employées dans l'édition in-8° imprimée c. 1493 (voy. n° 4).

Aussitôt que cette lettre de Colomb fut publiée en 1493, le récit qu'elle contient fut traduit in *ottava rima* italienne par

Giuliano Dati, l'un des poëtes les plus populaires de son temps ; et il y a lieu de croire qu'elle fut chantée dans les rues pour annoncer aux Italiens la nouvelle étonnante de la découverte d'un monde nouveau.

L'unique exemplaire de ce curieux et précieux poëme, connu à l'époque de la publication de la première édition de mon ouvrage, est celui que je réimprime ici (voy. l'ouvrage de M. Major.)

¶ *La lettera dellisole che ha trouato nuovamente il Re dispagna.*

A la fin :

¶ *Finita lastoria della ivẽtione del | le nuove isole dicãnaria ĩdiane trac | te duna pistola di xpõfano colõbo et | per messer Giuliano dati tradocta di latino ĩ uersi uulgari allaude della ce | lestiale corte & aconsolatione della | christiana religione & apreghiera del magnifico cavalière messer Giovan Filippo del ignamine domestico fa | miliare dello illustrissimo Re dispa | gna xianissimo a di.* xxvi. *docto | bre.* 14. 93. *Florentie.*

In-4°. Imprimée en caractères romains sur quatre feuilles, en deux colonnes. Le poëme est composé de 60 stances en *ottava rima*. Au-dessous du titre se trouve une gravure sur bois représentant le débarquement de Colomb et le roi Ferdinand assis sur son trône, sur la côte opposée.

Depuis 1847 une autre édition a été acquise par le Musée britannique; elle porte le titre suivant :

¶ *Questa e la hystoria della inventiõe della diese Isole di Cannaria In | diane extracte duna Epistola di Christofano Colombo & per messer Giu | liano Dati traducta de latino in versi vulgari a laude e gloria della cele | stiale corte & a consolatione della christiana religiõe & a preghiera del ma | gnifico Cavalier miser Giovan Filippo Delignamine domestico familia | re dello sacratissimo Re di spagna Christianissimo a di.* xxv. *doctobre. | M.* ccccLxxxxiii. |

A la fin : *Finis. — Joannes dictus Florentinus.*

In-4°. Imprimée en caractères gothiques, sur deux colonnes, et sans doute à Florence. Un exemplaire complet doit contenir quatre feuilles. Il en manque, malheureusement, deux, la se-

conde et la troisième, à celui du Musée brit., le seul de cette édition découvert jusqu'ici. Elle est imprimée en caractères grossiers, sur de mauvais papier, et était évidemment une édition populaire, vendue à un très-bas prix. Cette édition présente beaucoup de différences avec l'autre, aussi bien dans l'orthographe que dans la langue; ainsi de la première stance, que l'on peut comparer avec celle de l'édition présente :

Loīpotente idio ch'l tulto regge
Mi presti gra chi possa cantare
Allaude sua e di sua sancta legge
Cosa che piaza achi stara ascoltare
Maxime alpopul suo & a sua gregge
Elqual non cessa mai magnificare
Come al presente afacto nela spagna
Delle isole trovate cosa magna.

Cette édition n'a pas la stance finale, qui est à peine autre chose que le colophon de l'autre en vers :

Questa ha cōposta de' dati Giuliano,
etc., etc.. etc.

¶ *Eyn schön hübsch lesen von etlichen insslen | die do in kurtzen zyten funden synd durch dē | Künig von Hispania, und sagt vō grossen wun | derlichen dingen die in dē selbē insslen synd.*

A la fin :

¶ *Getruckt zu Strassburg vff gruneck vō meister Bartlomess | Küstler ym iar. M.* CCCC. XCVIJ, *vff Sant Jèronymus tag.*

Petit in-4°. Sept feuilles, 30 lignes à la page. Au-dessous du titre, on trouve une gravure sur bois représentant l'arrestation de Jésus-Christ dans le jardin ; elle est répétée sur le verso de la dernière feuille. Cette édition est très-rare. Un exemplaire se trouve dans la collection Grenville.

Outre les éditions énumérées, nous possédons un fac-simile

photo-zincographique publié à Milan, en 1866, par le marquis Gerolamo d'Adda, d'une édition espagnole conservée dans la bibliothèque Ambrosienne de cette ville. Elle ne porte ni le nom de l'imprimeur, ni le lieu, ni la date de la publication, mais elle appartient indubitablement au XVe siècle, et les bibliographes la placent en 1493. M. Pascual de Gayangos, dans un article intéressant, intitulé *La Carta de Cristobal Colon al Escribano Luis de Santangel*, inséré dans le journal de Madrid, *La America*, du 13 avril 1867, suggère qu'elle a été imprimée à Lisbonne.

Nous avons aussi, dans Navarrete, *Coleccion de Viages*, imprimée à Madrid, 1825, vol. I, pp. 167-175, ce que l'on dit être une traduction littérale et attestée d'un exemplaire de la lettre espagnole de Colomb à l'*Escribano de Racion* (que l'on sait par les *Anales de Aragon* d'Argensola, être Luis de Santangel), laquelle lettre est conservée dans les Archives de Simancas.

De plus, il existe une version imprimée d'un exemplaire de la première lettre espagnole en manuscrit, découverte par son Excellence M. de Varnhagen, à Valence, et publiée par lui dans cette ville, en 1858, sous le titre de : *Primera Epistola del Almirante Don Christobal Colon... a D. Gabriel Sanchez Tesorero de Aragon*. Comme éditeur, M. de Varnhagen a adopté le pseudonyme de D. Genaro H. de Volafan; et l'année dernière Son Excellence a publié, à Vienne, un petit ouvrage, dont le titre explique le contenu : *Carta de Cristobal Colon enviada de Lisboa a Barcelona en Marzo de* 1493. *Nueva edicion critica : conteniendo las variantes de los diferentes textos, juicio sobre estos, reflexiones tendentes a mostrar a quien la Carta fue escrita, y varias otras noticias, por el Seudónimo de Valencia.*

On doit faire observer que tous ces titres ont été fournis par les éditeurs respectifs et n'ont, par conséquent, d'autre autorité

que l'importance de l'opinion individuelle de chacun d'eux. J'ai collationné, avec beaucoup de soin, les trois documents, et mon résultat est la conclusion certaine que ni l'un ni l'autre n'est une copie correcte de la lettre originale. Les raisons de cette conclusion sont que, comme il n'y en a pas deux dans le nombre qui soient complétement conformes entre eux, chacun d'eux présente de certaines erreurs spéciales, lesquelles, comme je le démontrerai bientôt, ne pouvaient avoir été dans l'original. La témérité apparente de cette assertion disparaîtra si le lecteur veut bien m'accompagner dans mes efforts pour découvrir laquelle des éditions latines imprimées que nous possédons doit recevoir la distinction d'*editio princeps*. Il y a différentes opinions sur ce sujet. M. Lenox, copiant Brunet, a donné la préférence à l'édition que j'ai osé placer la quatrième. M. Harrise dans son excellent ouvrage : *Notes on Columbus*, attribue la première place à celle qui se trouve la troisième dans ma série, et M. de Varnhagen donne la priorité à l'édition que je place la deuxième. Celle à laquelle j'assigne la distinction de la première place, occupe la seconde dans l'ouvrage de M. de Varnhagen, et la troisième dans ceux de Brunet, Lenox et Harrise.

En offrant une conclusion si différente de celles de mes prédécesseurs, le seul moyen (mais qui, j'espère, sera efficace) pour échapper à l'accusation de présomption, sera de ne point adopter l'opinion d'autrui, de ne point imposer la mienne propre, mais de démontrer la question à l'aide des faits qui se trouvent dans les documents eux-mêmes, ou qui sont en rapport avec eux.

En examinant les titres, on verra que les six éditions peuvent êtres réduites, par des différences remarquables, en deux classes distinctes. Une de ces classes, comprenant quatre de ces éditions, est caractérisée par une remarquable inexactitude sur

trois points — les quatre éditions ayant toutes ces inexactitudes en commun, pendant que les deux autres, ne les ayant pas, appartiennent évidemment à une classe séparée.

Ainsi : tous les titres des éditions numérotées 3, 4, 5, 6, disent que Colomb a été envoyé sous les auspices et aux frais de Ferdinand, roi d'Espagne, sans mentionner le nom de la reine Isabelle. Ils décrivent la lettre comme ayant été adressée au trésorier *Sanxis*, au lieu de *Sanchez*, dont ils changent le nom de baptême *Gabriel* en celui de *Raphael*. Ensuite ils convertissent le nom de baptême du traducteur *Leander* en *Aliander*.

Au contraire, les titres des éditions numérotées 1 et 2, donnent les noms des deux souverains, nomment le trésorier dans n° 2 *Sanches*, dans n° 1 *Sanchis* mais pas *Sanxis*, et donnent correctement le nom du traducteur *Leander de Cosco*.

Eh bien, il n'y a pas de difficulté à prouver laquelle de ces classes a le mérite de l'exactitude ou le démérite de l'inexactitude.

On sait bien qu'en 1493 Ferdinand et Isabelle portèrent le titre commun de *Reyes de España*. Ce serait perdre du temps que de s'enquérir si *Sanches* ou *Sanxis* est l'orthographe correcte du nom d'un espagnol qui était trésorier des souverains espagnols; et que son nom de baptême fut Gabriel et non Raphael, nous en avons des preuves claires dans un document indépendant conservé dans les archives de Simancas, daté de décembre 1495, pour lequel nous renvoyons le lecteur à *Navarrete*, *Coleccion de viages*, vol. III p. 76, ligne 16, où il est appelé *El tesorero Gabriel Sanchez*. Son nom est mentionné plus d'une fois par Zurita dans ses *Anales de Aragon*.

Il se présente donc la question de savoir si la palme de la priorité doit être concédée à la forme correcte ou à l'incorrecte. Or, tous ces six titres sont d'accord en disant que la lettre originale espagnole de Colomb avait été *envoyée* au trésorier royal.

Mais une lettre, pour être envoyée, doit avoir une adresse, et Colomb, qui savait si bien la langue espagnole, n'aurait pas, en écrivant cette adresse, estropié le nom du trésorier; il ne se serait pas, en quelque sorte, moqué de ce dignitaire en convertissant son nom de *Sanchez* en *Sanxis*, ou son nom de baptême de *Gabriel* en celui de *Raphael*. Mais même, si nous supposons qu'il ait tout à fait omis le nom, comme il est probable, et inscrit sur sa lettre simplement le titre du trésorier, il n'en reste pas moins vrai que le traducteur ou l'éditeur de la première édition fut informé que la lettre avait été envoyée ainsi, directement par le trésorier lui-même, qui savait, en tout cas, son propre nom et n'aurait pas permis de le publier (si Colomb avait commis l'erreur) sous la forme de *Raphael Sanxis*. Il n'aurait pas voulu non plus être coupable, lui, qui occupait une haute position officielle, de la maladresse d'omettre le nom de la reine dans la description de son propre titre. Eh bien! il est incontestable que des deux classes des éditions imprimées de la première lettre, celle qui doit avoir la priorité est celle qui vient immédiatement en rapport avec la source originale, et comme cette source est en même temps celle de l'exactitude, il s'en suit que l'exactitude doit être le *critérium* de la priorité.

Nous trouvons donc réduits à deux nos six aspirants à la gloire d'*editio princeps*. Or, ces deux éditions provenaient de deux presses différentes. L'une d'elles a été imprimée par Argenteus, i. e. Silber, et porte son nom avec l'inscription : *Rome*, 1493. L'autre n'a ni nom d'imprimeur, ni lieu ni date de publication, mais elle provenait incontestablement de la presse de Stephanus Planck, comme on peut le voir en la comparant avec un ouvrage de Benedictus de Nursia, de la même date, intitulé : *Incipit libellus de conservatione sanitatis secundum ordinem alphabeti distinctus per eximium doctorem magistrum Benedictum compositus. Impressum Rome per magistrum Stepha-*

num Planck. Anno Domini MCCCCXCIII, *quarto non. Maii.* La forme et le caractère de cet ouvrage et des autres de la même presse correspondent précisément avec ceux de notre lettre.

Or, ces deux éditions de Planck et Silber ont été imprimées simultanément ou non. Nous avons des exemples que le même ouvrage a été imprimé par deux différents imprimeurs, le même jour. En voici un de la même année, 1493, Il est intitulé : *Illustris et Reverendi Domini Nicolai Mariae Estensis Episcopi Hadriensis oratio pro consanguineo suo inclyto Hercule Estensi Ferrariae duce secundo.* Une édition en caractères romains a ce colophon *Romae impressa per mgrm Planck: Julio Campello Spoletino procurante. Anno Salvatoris* MCCCC LXXXXIII. *Nonis januariis.*

Une autre, en caractères gothiques, porte précisément le même titre et le même colophon, avec la différence des mots *impressa per magistrum Andream Fritag.* L'une et l'autre sont en petit in-4°, comme nos deux éditions de la lettre de Colomb.

On doit faire observer ici qu'il y avait apparemment un but spécial pour avoir recours à ce procédé exceptionnel, la production simultanée d'une édition en caractères romains et d'une autre en caractères gothiques, pour satisfaire le goût des acheteurs. Dans notre cas, cependant, la question de ce motif ne peut pas se présenter, car les deux éditions de Planck et Silber sont en caractères gothiques; et il est tout à fait clair que dans un cas de ce genre, le même texte aurait été donné à composer à chaque imprimeur, parce que de graves différences entre les deux tendraient au ridicule de l'éditeur. Or, dans le cas de la lettre de Colomb on trouve de ces différences, je ne dis pas de simples fautes d'impression, mais des changements délibérés d'expressions latines ; par exemple *ambularunt* de l'édition de Planck, est *ambulaverunt* dans celle de Silber; *serenis-*

simos reges nostros, latin correct dans l'édition de Planck, est *serenissimorum regum nostrorum*, mauvaise grammaire, dans celle de Silber. Ce fait est en lui-même, je le soutiens, une preuve de la non-simultanéité de production. Mais outre ces différences nous remarquons dans l'une la répétition des déviations ou des erreurs de l'autre, comme dans les mots *quom*, *benevolentia* et *nanque*. Le premier mot, quoique non inexact est étrange et rare, mais les deux autres sont des particularités fausses et leur présence dans les deux éditions et les changements délibérés prouvent que l'une a été copiée de l'autre soit par le copiste, soit par le compositeur. Ce fait étant établi, je réclame l'attention pour une autre différence remarquable entre les deux éditions. Dans l'édition de Planck la distance parcourue par Colomb le long de la côte du nord de Hispaniola est donnée comme DLXIIII milles. Les mêmes chiffres se trouvent dans l'édition de Silber moins le D, sans un espace qui indiquerait que le caractère est tombé de la forme. Or, étant admis quand il est entendu qu'une de ces éditions est la copie de l'autre, soit de la main du copiste ou du compositeur, et si l'on suppose que l'édition de Silber, qui était sans le D, fût publiée la première, on ne peut s'empêcher de reconnaître que rien ne pouvait mettre l'éditeur ou l'imprimeur de l'autre édition, à même de supposer une pareille erreur, bien moins de la rectifier ; et cependant nous la trouverions rectifiée ainsi dans l'édition de Planck. Si, au contraire, nous supposons que l'édition de Planck est la première, nous ne rencontrons pas cette difficulté, mais nous trouvons simplement (dans l'édition de Silber) l'omission d'une lettre, accident qui peut arriver facilement.

La seconde question est naturellement celle-ci : quel est le nombre correct : 564 ou 64 milles? Heureusement nous pouvons répondre à cette question avec certitude, car, comme nous possédons deux copies, ou copies des copies de la lettre originale en

espagnol, nous trouvons que le traducteur, Leander de Cosco a converti les lieues de l'original espagnol en milles en les multipliant, par ignorance, par trois ; et dans une de ces deux copies, laquelle je pourrais, sous d'autres rapports, démontrer être plus correcte que l'autre, ces lieues sont fixées à 188, nombre qui correspond exactement à 564 milles. Il doit donc être clair que l'édition contenant le nombre 564 était dérivée des calculs originaux, tandis que l'autre qui contient le nombre 64 avait perdu le D. Le résultat que je soumets est, que l'édition de Planck doit réclamer la palme de la priorité.

Un de mes amis a combattu cette conclusion, disant que l'argument n'est pas complet, car le traducteur Cosco pourrait avoir envoyé sa traduction à Rome, avec l'ordre qu'une copie en serait faite et que, comme l'ouvrage était d'importance, deux imprimeurs seraient employés pour imprimer d'après ces deux copies ; que le copiste pourrait avoir pensé convenable de faire les changements qui se trouvent entre les deux, ou, à défaut de lui, que ces changements eussent été faits par le compositeur de l'une d'elles. A quoi je réponds que toutes les déviations dans l'édition de Silber sont le fait de l'ignorance et non de celles qu'un traducteur original pourrait faire. Prenons l'exemple le plus notable : nous trouvons dans l'édition de Planck ce passage auquel nous avons déjà fait allusion en peu de mots : *Quae res perutilis est ad id quod serenissimos reges nostros exoptare praecipue reor :* — « Cette chose est très-utile pour l'objet que nos augustes souverains, je crois, désirent principalement. » Ici nous trouvons la construction grammaticale et correcte de l'accusatif devant l'infinitif, telle que le traducteur l'écrivit. Dans l'édition de Silber cette phrase est reproduite de la manière suivante : *Quae res perutilis est ad id quod serenissimorum regum nostrorum exoptare praecipue reor*, changement qui dénote une telle ignorance des règles élémentaires qu'il ne pouvait être l'ou-

vrage du traducteur. Je soutiens que, dans de telles circonstances, même si nous supposons que les deux éditions aient été imprimées simultanément (quoiqu'il n'y ait pas de raison pour une telle supposition), l'édition de Planck devrait être à juste titre regardée comme antérieure, à cause de sa dérivation plus immédiate de la traduction originale.

Mais avant de terminer ce sujet, je veux attirer l'attention sur un fait notable, qui laisse dans le doute la question de savoir, si la vraie *editio princeps* est perdue ou si elle n'est pas venue jusqu'à nous. Nous trouvons que la longueur de la côte du nord de Hispaniola est donnée deux fois par Colomb, dans sa lettre. La première mention en est faite correctement, dans l'édition de Planck, comme *milliaria* DLXIIII dont j'ai déjà prouvé l'exactitude, tandis que le D est omis dans l'édition de Silber, qui donne le nombre LXIIII. La *seconde* mention de la longueur de la côte *est aussi faite incorrectement par l'un et l'autre* comme étant DXL. Ce fait, combiné avec ceux qui résultaient de notre comparaison des deux textes non-seulement corrobore la non-originalité et la position secondaire de l'édition de Silber, mais suggère la question de savoir si l'édition de Planck n'a pas été précédée d'une autre, que nous ne connaissons pas, et dans laquelle les deux nombres ont été donnés correctement. On peut conjecturer que Colomb lui-même écrivit inexactement le second nombre, mais ici les différents textes espagnols nous viennent en aide et la curieuse circonstance que le traducteur Cosco a converti les *lieues* du texte espagnol en *milles* dans le texte latin nous donne le précieux moyen de résoudre le problème. Un autre document, la version contemporaine et rhythmique de la lettre par Giuliano Dati, nous rendra un grand service dans l'examen du sujet. Pour le mieux comprendre nous disposerons les documents dans un tableau et nous distinguerons les nombres corrects, où ils nous paraissent tels, par des caractères italiques.

Première mention :

Texte Ambrosien.	Ms. de Valence.	Ms. de Simancas.	Edition de Planck.	Edition de Silber.	Dati.
—	—	—	—	—	*cinquecenses-*
clxxviii leguas.	*ciento e ochenta y ocho leguas.*	ciento e setenta y ocho leguas.	milliaria *dlxiiii.*	miliaria lxiiii.	*santa quattro miglia.*

Seconde mention :

clxxxviii leguas.	ciento treinta y ocho leguas.	ciento treinta y ocho leguas.	milliaria dxl.	miliaria dxl.	*cinquecenses-santa quattro miglia.*

Nous verrons par cette table que le nombre erroné de 138 lieues ne correspond pas au nombre erroné de 540 milles; mais le fait le plus curieux qu'elle offre à notre attention, est que le *poëme de Dati* est le seul de ces documents qui ait le nombre correct dans les deux cas; il semblerait, à première vue, que c'était une chose très simple et facile pour Dati que de voir que la mesure qui était correcte dans le premier cas devait l'être également dans le second, même si l'autre copiste eût péché en ce point. Mais il n'en est pas ainsi. Dati a composé son poëme d'après la traduction latine, et si l'édition d'après laquelle il travaillait avait été aussi erronée que celle de Planck, il n'aurait pu avoir les moyens de décider quel nombre était correct, le « DLXIIII » de la première mention, ou le « DXL » de la seconde. Si nous sommes en mesure de le savoir, c'est seulement parce que nous possédons les différentes copies du texte espagnol, qui donne la distance en lieues. La conclusion nécessaire est donc que Dati travaillait d'après une copie, soit manuscrite, soit imprimée, dans laquelle le nombre était correct dans les deux cas : et cette conclusion est fortifiée par le fait que le manuscrit de

Valence a le nombre correct dans la première mention et le texte Ambrosien dans la seconde. Ensuite, je fais observer que Dati, qui déclare distinctement que son œuvre avait été *tradotta di latino*, donne à la lettre la date du 15 février, date qui paraît dans le texte espagnol, mais pas dans les textes latins que nous possédons. Il s'en suit donc, que s'il travaillait d'après un texte imprimé, cette édition est perdue.

Mais il reste l'alternative qu'il se servait de la traduction manuscrite latine et que cette traduction avait été faite entièrement sur l'original espagnol, mais modifiée ensuite par le compositeur. Tel a été le cas et le lecteur le trouvera démontré sans contradiction à la fin de cet essai. Il nous reste donc à dire que, comme il n'y a pas de raison pour supposer qu'une édition ait été perdue, l'édition imprimée par Planck, composée de 4 feuillets de 33 lignes à la page, doit avoir la priorité sur toutes celles que nous connaissons.

Mais nous arrivons à présent au sujet intéressant de l'original espagnol. La lettre manuscrite de Colomb lui-même est perdue et le seul représentant que nous en connaissions ce sont les copies manuscrites, déjà mentionnées, conservées à Simancas et à Valence, publiées respectivement par Navarrete et M. de Varnhagen, et le texte imprimé conservé dans la bibliothèque Ambrosienne, et reproduit en fac-simile par la photo-zincographie, grâces à la libéralité éclairée du marquis d'Adda à qui tous ceux qui s'intéressent à cette question sont grandement redevables.

Les deux premières copies sont certainement d'une date beaucoup postérieure, tandis que les bibliographes assignent la date de 1493 au dernier document. A la fin de la copie de Simancas nous trouvons cette mention : *Esta carta envió Colon al Escribano de Racion de las islas halladas en las Indias é otra de Sus Altezas*. Ce poste d'*Escribano de Racion* était occupé

par Luis de Santangel. La copie de Valence ne contient pas, à la fin, une pareille mention, mais a simplement ce titre : *Carta del Almirante à D. Gabriel Sanches.* Le texte ambrosien, photo-zincographié par le marquis d'Adda, renferme à la fin une expression semblable à celle de la copie de Simancas, mais avec une différence : *Esta carta embió Colon al Escrivano de Racion de las Islas halladas en las Indias. Contenida á otra de Sus Altezas.* Dans ces circonstances, le marquis d'Adda, admettant le fait présupposé que Colomb avait adressé deux lettres semblables aux deux fonctionnaires qui y sont mentionnés, regarda très-naturellement le texte ambrosien comme dérivé du manuscrit de Simancas. Une collation des trois textes entre eux et de la traduction latine de Cosco, nous donne, cependant, les résultats suivants : — le manuscrit de Valence adressé à Gabriel Sanchez est à peu près une répétition littérale du texte de Simancas adressé à l'*Escribano de Racion*, tandis que le texte ambrosien, adressé aussi à l'*Escribano de Racion*, correspond avec le texte latin adressé à Gabriel Sanchez en certaines phrases, qui diffèrent entièrement de celles qui sont communes aux manuscrits de Valence et de Simancas pour décrire la même chose. Ce résultat embarrassant nous a été communiqué par M. de Varnhagen dans la brochure ci-dessus mentionnée, publiée l'année passée, et je suis à même de le confirmer par une collation soigneuse, que j'ai faite moi-même, des quatre documents. A première vue, il faudrait, je crois, induire de ce fait, que l'*Escribano de Racion* et Gabriel Sanchez étaient en réalité ou passaient à tort pour ne faire qu'un seul et même personnage.

Une autorité très-haute dans la matière, M. de Gayangos, maintient distinctement, dans le savant article déjà cité, l'envoi des deux lettres aux deux fonctionnaires mentionnés, tandis que M. de Varnhagen limite non-seulement l'envoi à une seule adresse, mais conclut même que le texte imprimé espagnol,

d'après lequel, croit-il, le texte latin est traduit, est en réalité la lettre adressée aux souverains avec le seul changement de « *vuestra* » en « *sus.* » Mais comme l'auteur de cet avis a prêté une grande attention à ce sujet, et que nous devons à sa critique très-judicieuse un texte amélioré, collationné sur les différentes versions, nous ne ferons que lui rendre justice en donnant une traduction littérale de ses remarques. Cela est d'autant plus nécessaire que j'aurai à soumettre quelques faits qui me semblent conduire à des conclusions différentes de celles de notre savant ami.

« Nous tenons pour certain, dit M. Varnhagen, que ladite édition *princeps* (l'ambrosienne) que nous avons eu l'occasion de voir à Milan, *doit avoir donné naissance* au texte publié à Rome le 25 avril (ce doit être le 29 avril, l'erreur est copiée de Navarrete) de la même année (1493) par Cosco, qui, n'étant peut-être pas en état de traduire aisément en latin la dernière partie, la supprima. Ce fait est prouvé principalement par l'erreur de la date de 14 (au lieu de 4) mars, qui ne pouvait être dans la lettre de Colomb, parti de Lisbonne avant ce jour. Il ne serait pas plus raisonnable de supposer que l'erreur aurait été répétée de la même manière, si l'original en question avait été suivi; au lieu que nous pouvons comprendre plus ou moins la répétition d'une telle erreur, si le manuscrit original était différent. »

Or, avant d'aborder ce sujet, la première chose à faire est d'indiquer au lecteur une différence essentielle entre le texte espagnol et le latin. Dans le texte espagnol (je cite l'ambrosien), la lettre finit ainsi : *Esto segun el fecho así en breve. Fecha en la calavera sobre las Yslas de Canaria á xv de Febrero mil e quatrocientos e noventa y tres años.*

Nyma que venia dentro en la carta.

Despues desta escripta y estando en mar de Castilla salgo tanto viento conmigo sul y sueste que me ha fecho descargar

los navios por cosi (correr?) aqui en este puerto de Lysbona oy, que fue la mayor maravilla del mundo. Adonde acordé escrivir a Sus Altezas. En todas las Yndias he siempre hallado los tenporales como en Mayo, adonde yo fuy en xxxiii dias et volvi en xxviii, salvo questas tormentas me han detenido xiii dias corriendo por esta mar. Dizen aqui todos los honbres de la mar que jamas ovo tan mal yvierno no ni tantas perdidas de naves. Fecha a xiiii dias de março.

Esta carta embió Colon al Escrivano de Racion de las Islas halladas en las Indias. Contenida á otra de Sus Altezas.

« Voilà en bref comment les choses se passent. — Fait à bord de la caravelle près des îles Canaries, le 15 février 1493. — Après avoir écrit cette lettre, quand je fus dans les eaux de Castille, un vent de sud-ouest fraîchit, qui me força d'alléger mes vaisseaux et de relâcher en ce jour ici, dans le port de Lisbonne, circonstance que je considère comme la chose la plus merveilleuse du monde; en conséquence je me décidai à écrire de cet endroit à Leurs Altesses. Dans toutes les Indes j'ai toujours trouvé le temps comme au mois de mai, je les atteignis en trente-trois jours et retournai en vingt-huit, à l'exception de ces tempêtes qui m'ont retenu pendant quatorze jours, errant sur cette mer. Tous les marins disent qu'ils n'ont jamais vu un hiver si rigoureux, ni perdu tant de vaisseaux. — Fait le 14 mars. »

La fin de la traduction latine est tout à fait différente; la voici : *Haec ut gesta sunt sic breviter enarrata. Vale. Ulisbone, pridie Idus Martii.*

Or, le lecteur observera que dans le *nyma* ou postscriptum, Colomb dit que le jour de son arrivée à Lisbonne il se décida à écrire à leurs Altesses, et son journal nous apprend que ce jour était le 4 mars; néanmoins, le post-scriptum est daté à la fin du 14 mars, jour auquel nous savons qu'il était près du

cap Saint-Vincent, retournant de Lisbonne en Espagne, où il était sur le point d'arriver dans le port de Palos.

Nous ferons observer que le texte latin répète cette contradiction sous une forme plus distincte en joignant le nom de Lisbonne immédiatement au 14 mars, dont les mots : *pridie Idus Martii* sont l'équivalent.

Le lecteur qui fera attention à ces particularités sera en état de suivre facilement le raisonnement suivant :

La critique parfaitement saine de M. de Varnhagen, que nous venons de lire, est basée sur ce point admis que Colomb dépêcha le 4 mars sa lettre, dans laquelle il décrit son voyage, avec le *nema*, au roi et à la reine. Les mots du *nema* rendent une pareille conséquence tout à fait raisonnable. Colomb dit que *el viento me ha fecho descargar los navios por correr aqui en este puerto de Lisbona hoy... adonde acordé de escribir a Sus Altezas.* — « Le vent me força d'alléger les vaisseaux pour courir en ce jour ici, dans ce port de Lisbonne... où je me décidai à écrire à leurs Altesses. » — Le journal fait foi que ce jour était le 4 mars : conséquemment à première vue, la date du « 14 mars » dans le *nema* semblerait n'avoir pas été écrite par Colomb, mais être une erreur de l'imprimeur du texte ambrosien. Cette conséquence naturelle *semble* confirmée, à ce que je vois, par l'affirmation distincte de Ferdinand Colomb, que son père à son arrivée à Lisbonne, le 4 — *Subito espedi un corriero a'Re Catolici con la nuova della sua venuta* — « dépêcha immédiatement un courrier aux Rois catholiques avec la nouvelle de son arrivée. »

Or, en supposant, car je ne le tiens pas pour constant, que cette affirmation de Ferdinand, écrite plusieurs années après, soit correcte, et que le père réalisa son intention d'écrire de Lisbonne aux Rois Catholiques, cette affirmation ne nous dit pas qu'il *envoya en même temps le rapport de son voyage;* et si nous avançons un peu plus loin dans cet examen, nous

trouverons de bonnes raisons pour supposer qu'il ne le dépêcha *pas* ce jour-là. Il ne dit point dans son journal l'avoir fait, quoique la chose fût assez importante pour être mentionnée. Il était dans un pays où les travaux qu'il accomplisssit dans l'intérêt de l'Espagne étaient considérés avec des yeux jaloux et furieux. Il ignorait où se trouvaient les Rois Catholiques et il était impatient d'arriver vite en Espagne, pour en être informé et se trouver en état d'envoyer, en toute sûreté, son précieux message. En accord avec mes suggestions, Herrera, l'historiographe, chargé de tous les documents Colombiens, affirme que le mercredi 13 mars, Colomb quitta Lisbonne pour Séville, dans sa caravelle. Le jeudi 14, avant le jour, il était près du cap Saint-Vincent. Le vendredi 15, à midi, il entrait dans le port de Palos, d'où il était parti le 3 août de l'année précédente. *Et ayant entendu que les Rois Catholiques étaient à Barcelone*, il avait d'abord l'intention de s'y rendre dans sa caravelle ; mais ensuite ayant changé d'idée et adopté la voie de terre, *il annonça son arrivée aux Rois Catholiques et envoya un extrait de ce qui s'était passé, en se réservant d'entrer dans plus de détails aussitôt qu'il serait en leur présence*. La réponse lui arriva à Séville; on félicitait Colomb de son arrivée à bon port, et du succès de son voyage; on lui offrait des récompenses et des honneurs, et on lui commandait de se hâter de venir à Barcelonne. Or, on se rappellera que le rapport de Colomb, déjà écrit et daté du 15 ou du 18 février, n'avait besoin que d'être envoyé; il y joignit le *nema*, qui était comme Don Pascual de Gayangos nous le dit, un morceau de papier, placé en dehors d'une lettre comme un cadenas, et sur lequel on apposait le sceau. Sur ce *nema*, il n'y a pas de doute, se trouvait la date du 4 mars, et si, comme je le suppose, me fondant sur l'affirmation de Herrera, Colomb dépêcha la relation de son voyage, non de Lisbonne le 4 mars, mais de Palos, le 15 ou le 16, il n'est pas

improbable que le 14, au moment d'approcher du port espagnol d'où il pouvait espérer envoyer son rapport en sûreté, il eût changé la date du 4, qui s'accordait avec le contenu du *nema* au moment qu'il l'écrivit, pour la date postérieure du 14, qui était plus d'accord avec la date de la dépêche. Nous savons que la lettre adressée aux Rois Catholiques était renfermée dans la lettre adressée à l'*Escribano de Racion ;* et la phrase imprimée à la fin du texte ambrosien a l'apparence d'un endossement de la lettre par le Secrétaire de ce fonctionnaire. La date de la réponse des Souverains (Barcelone, 30 mars) est parfaitement d'accord, dans l'ordre du temps, avec l'envoi de la lettre de Colomb de Palos, 15 ou 16 du mois. La traduction latine était finie le 29 avril, un mois entier après l'arrivée de la lettre à Barcelone. C'est pourquoi il y avait eu assez de temps, il est vrai, pour imprimer la lettre en espagnol et pour en faire une traduction en latin; mais si ma conjecture basée sur ces faits est correcte, c'est-à-dire si le changement du 4 en 14 sur le *nema* a été fait par Colomb lui-même, la conclusion de mon ami M. de Varnhagen, qui pense que le texte espagnol imprimé *doit* avoir servi pour cette traduction, tombe d'elle-même. Un tel changement par Colomb amènerait naturellement à cette expression fautive : « *Ulisbone*, *pridie idus Martü* » dans le texte latin, sans l'intervention du texte espagnol imprimé, dans lequel ce changement aurait été naturellement copié.

J'ai constaté ces faits afin de montrer que la mention du 14 mars dans la version ambrosienne aussi bien que dans la traduction latine, ne prouve pas nécessairement en faveur de la conclusion de M. de Varnhagen, c'est-à-dire que la dernière provenait de la première, mais que toutes deux ont une origine commune, savoir, suivant toute probabilité, le manuscrit original de Colomb. Mais maintenant que j'ai démontré que le texte latin ne provient pas *nécessaire-*

ment du texte ambrosien, je vais montrer qu'il ne *peut* pas en être dérivé.

Dans le texte ambrosien, nous trouvons le nom *Guanahani* épelé *Guanaham;* l'île de *Matinino* est appelée *Matremonio*, etc., pendant que dans le texte latin le premier nom est écrit correctement *Guanahani; Matinino* est écrit un peu plus correctement *Mateunin;* et nous avons le nom d'une île, *Charis*, qui est entièrement omis dans le texte espagnol. Mais comme le traducteur latin ne possédait pas les connaissances spéciales pour faire de semblables corrections, il est évident que le texte ambrosien ne peut avoir servi de base pour le latin; tandis que si les deux étaient dérivés d'une source commune, les erreurs du texte ambrosien seraient celles du copiste, tandis que la traduction correcte des passages correspondants dans le latin serait l'indice qu'on s'en est rapporté à l'original, et non le résultat d'une correction, comme le conjecture M. de Varnhagen.

A cet égard, l'éminent critique écrit ce qui suit : « Le texte latin contient une correction des mots *Guanahanin*, *Charis* (Caribes ou Caraïbes) et *Mateunin* (Matinino); mais ces corrections, supposé par hasard qu'on prouvât qu'elles ont été faites au temps de la première édition et non plus tard (ce que nous ne pouvons examiner à présent, faute des différentes éditions) peuvent avoir été indiquées ou par l'éditeur, en voyant l'original après la publication du texte imprimé; ou par Colomb lui-même, en route pour Barcelone, afin que quelques exemplaires pussent être envoyés à Rome pour y faire part de la nouvelle et obtenir la fameuse bulle du pape Alexandre VI.

Or, il est suffisamment clair que la traduction latine n'avait aucun rapport avec la bulle papale. Le nom de *De Cosco* indique que le traducteur était espagnol — et le choix d'un espagnol pour traduire de l'espagnol en latin n'a rien que de très-naturel —; par conséquent nous pouvons raisonnablement

supposer que la traduction a été faite en Espagne. Elle n'était pas finie avant le 29 avril — *tertio kalendas Maii* — (non le 25, erreur de Navarrete, qui a été adoptée par M. de Varnhagen,) et la première bulle était promulguée le 3 mai; l'intervalle de quatre jours est à peine suffisant pour l'expédition officielle de la pièce à Rome, sa présentation et la composition de la bulle, encore moins si Colomb devait réviser son rapport et corriger les épreuves d'une composition exécutée à Rome dans ce court intervalle. Il est donc à peu près évident que le latin a été envoyé à Rome, non au Pape, mais seulement pour être imprimé. Si, donc, la missive au souverain pontife a été écrite en espagnol et contenait cette lettre, les corrections de Colomb ou de Sanchez, supposées par M. de Varnhagen, se rapporteraient bien mieux au texte espagnol, qu'au texte latin; le contraire ne serait pas admissible.

Cependant, il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'usage d'envoyer des épreuves à corriger, n'existait pas; mais comme on peut raisonnablement élever des doutes sur ce point, en raison de beaucoup de possibilités imaginaires qui ne sauraient avoir été prévues ou prises en considération dans cette critique, je vais démontrer que les textes espagnol et latin (imprimé) proviennent sans nul doute de documents différents, quoique semblables. Il est naturel qu'ils le soient, l'un ayant été écrit par Colomb d'après l'autre, avec des changements sans importance, comme il pouvait en faire en transcrivant.

D'abord : nous avons un texte espagnol dont l'adresse témoigne qu'il a été envoyé à l'*Escribano de Racion*. Nous savons de source certaine que ce fonctionnaire était Luis de Santangel, par les *Anales de Aragon*, lib. 1, cap. 10, p. 99 et suivantes, où Argensola nous dit que Ferdinand ayant accueilli froidement les propositions de Colomb, parce que les finances avaient été épuisées par la guerre, Isabelle offrit ses bijoux pour aider à l'en-

ɜprise; mais que cela fut inutile, « Luis de Santagel, *Escrivano Racion de Aragon*, ayant avancé dix-sept mille florins pour ·ais de la flotte. » Après cela, on ne saurait douter que Co- n'eût immédiatement envoyé copie de sa lettre à San- Le pli, adressé à ce fonctionnaire et dans lequel se trou- e incluse destinée aux Rois Catholiques (1), consistait en ıettre datée du 15 février, et un post-criptum, annonçant ı arrivée de Colomb dans le voisinage de Lisbonne le 4, changé ensuite en 14 mars.

2° Nous avons un texte latin traduit, comme il est dit expressément, d'après une lettre adressée au trésorier royal, Gabriel Sanchez. Nous avons donc évidemment deux lettres adressées à deux personnes, mais pour réduire à néant ce dualisme, M. de Varnhagen a recours à une conjecture : « Pourquoi, dit-il, ne pas supposer que ce dernier nom, Gabriel Sanxis, que Cosco croit nécessaire de mettre en avant, était le résultat de sa propre imagination? Il aurait demandé, à Rome, aux délégués catholiques le nom de l'*Escribano de Racion* et ceux-ci lui auraient donné le titre de trésorier général. » Mais cela est une invention, *une conjecture* pour en fortifier *une autre*, tandis que les patientes investigations de M. de Varnhagen lui-même avaient procuré des preuves du contraire. Le marquis d'Adda a bien

---

(1) En conséquence de son idée que pas deux, mais une seule lettre avait été envoyée aux souverains, M. de Varnhagen a traduit les mots de la souscription : *Contenida à otra de Sus Altezas* par *Contenida* EN *otra*, a, etc. » et alors, partant de l'impossibilité où était Colomb d'en user aussi familièrement avec les Rois Catholiques, il argumente, qu'en réalité la lettre avait été adressée à eux seulement. En toute humilité je pense que l'interprétation naturelle doit être : *Contenida la otra de Sus Altezas* (contenue l'autre de Leurs Altesses) et Santangel paraît proprement comme porteur de la missive aux Rois Catholiques.

voulu m'envoyer la photo-lithographie d'un fragment d'une version italienne de cette lettre, dont M. de Varnhagen avait trouvé le titre dans le catalogue de la Bibliothèque ambrosienne. Ce fragment porte distinctement que cette lettre était une copie d'une lettre « envoyée par le Grand Trésorier à son frère, Joane Sanxis. »

Ainsi, il est prouvé à n'en pas douter, que Colomb adressa ces deux différentes lettre à ces deux différentes personnes, que le texte espagnol de l'une fut publié et la traduction latine faite sur l'autre, et imprimée ensuite. Une fois ce point établi, nous voyons clairement que notre conjecture relative au changement par Colomb de la date du 4 mars en 14 du même mois doit être correcte; et ensuite, qu'il copia la date du 14 sur quelqu'une de ces lettres précédemment écrite, car tandis que la date du 14 mars se trouve en toutes lettres dans l'une d'elles, elle est indiquée *pridie idus Martii* (ce qui est la même chose) dans la traduction qui a été faite d'après l'autre. Nous voyons dans cette date *Ulisbone*, *pridie idus Martii*, une preuve que la copie, d'après laquelle le latin a été fait, consistait, comme l'original du texte espagnol ambrosien, en une lettre complète avec le *nema* parce que le lieu de Lisbonne est emprunté aux mots du commencement du *nema*, et la date au changement de Colomb à la fin. Quoique l'imprimeur Planck n'ait rien inséré du *nema*, si ce n'est le lieu et la date, qu'il plaça à la fin de la lettre, en place du 15 février, nous voyons clairement que De Cosco avait réellement traduit la lettre et le *nema* comme ils sont donnés dans le texte espagnol, car, si nous examinons le poëme de Dati, qu'il donne expressément comme ayant été traduit de latin, nous y trouvons *conservée la date du 15 février, mais nulle allusion au contenu du nema, qui étant détaché, n'était évidemment pas venu dans ses mains*. Ce fait, joint à d'autres que l'on peut observer dans ce texte, surtout si on l'examine en le comparant avec le

texte italien, qui provient aussi de l'original de Sanchez, montre que Dati travaillait d'après la traduction manuscrite de Cosco.

Quant à la question de savoir lequel des deux textes imprimés, l'espagnol ambrosien ou le latin de Planck, peut réclamer la priorité, nous ne pouvons en décider; mais il est manifeste que la préférence doit être accordée au texte espagnol, parce qu'il n'a été exposé qu'aux modifications d'un compositeur seulement, tandis que le latin a passé par les épreuves d'une traduction et subi les changements d'un compositeur. C'est pour cette raison que j'ai adopté l'espagnol pour mon texte, en faisant observer qu'il remplace le texte latin le plus mauvais que je pusse adopter, savoir, celui qui a été dérivé par *Navarrete* de l'*España Illustrada*. Il y a beaucoup et de grandes erreurs dans le texte ambrosien, ce qui a porté M. de Gayangos à suggérer qu'il n'avait pas été imprimé en Espagne, mais en Portugal, probablement à Lisbonne. Une opinion d'un homme si éminent a beaucoup de poids, mais sans m'écarter du respect que m'inspire le jugement de mon savant ami, je crois, je l'avoue, que les particularités de la lettre indiquent, comme M. de Varnhagen l'a constaté, Barcelone comme le lieu où elle a été imprimée. M. Winter Jones, Bibliothécaire en chef, et autrefois Conservateur du département des livres imprimés, du Musée britannique, dont les connaissances bibliographiques sont si connues, me dit qu'il se souvient d'avoir vu ailleurs la lettre initiale S, qui commence le texte ambrosien ; mais en dépit de toutes mes recherches je ne l'ai pu retrouver, ni le caractère correspondant, dans notre vaste bibliothèque. C'est ici le lieu de faire observer qu'aucune sorte de fac-simile n'est aussi peu propre à une comparaison bibliographique qu'un fac-simile photographique. La grandeur respective des caractères est changée, et le contour est rendu brisé et confus. Un fac-simile de cette même lettre, fait à la main, a été publié à Milan, en 1863, dans le 16e volume de la *Biblio-*

teca rara de G. Daelli, et donne au caractère une apparence beaucoup plus ferme que dans la photographie. Il est évident qu'il se présente une occasion de corriger les erreurs du texte ambrosien au moyen des autres textes que nous possédons. Ce travail a été fait avec beaucoup de talent et de jugement par M. de Varnhagen, au moyen d'une collation des textes de Simancas, de Valence et du latin. A ces secours j'ai joint le poëme italien de Giuliano Dati et le fragment italien que je dois à l'obligeance de M. le marquis d'Adda.

—

Telle est la notice de M. Major, quant aux éditions et aux manuscrits de la première lettre de Colomb. Il me reste à donner une table qui montre la classification de MM. Brunet et Graesse, dont les ouvrages bibliographiques sont dans toutes les mains. Dans cette table, j'ai naturellement placé en première ligne et pris pour guide la classification de M. Major.

MAJOR.	BRUNET.	GRAESSE.
1	3	2
2	4	4
3	2	3
4	1	1
5	5	5
6	6	—

Graesse, t. I, p. 228 (col. 2), fait mention d'une édition imprimée « *Granatae* s. d. in-8°, 10 ff. » Or, cette édition n'est qu'un exemplaire complet de son n° 1. Brunet, décrivant le même ouvrage, dit : « Le dernier (10e) f. contient, au recto, une figure représentant Ferdinand, roi d'Espagne ; au verso, le mot *Granata*, avec les armes de cette ville, dans lesquelles le nom d'Isabelle est joint à celui de Ferdinand. C'est, nous le croyons, la même que celle qui est décrite par Hain sous le n° 5,491, de son *Repertorium* d'après un exemplaire réduit à huit feuillets, parce que le premier et le dernier y manquaient. *En en jugeant seulement d'après les armes qui sont* au verso du dernier f. on pourrait supposer que ce précieux in-8° a été imprimé à Grenade, mais cette conjecture serait fort hasardée, car les mêmes armes se trouvent dans l'édition in-4° impr. à Bâle en 1494. »

J. H. HESSELS.

Londres, juillet 1871.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

NOUVELLES ACQUISITIONS.

Incipit Catalogia Gennandi (sic) *epi Constantinopolitanae aecclesiae (sic). Etc. In-fol.*

« Précieux manuscrit du IXe ou du Xe siècle, de 178 feuillets sur vélin.

» L'écriture en minuscules rondes mêlées d'onciales est disposée régulièrement au moyen de lignes horizontales et verticales tracées à la pointe sèche pour déterminer les marges. Les en-

têtes des divers traités sont composés d'onciales et de capitales romaines enclavées, liées et superposées, à volutes et fleuronnées ou terminées en arabesques sans fleurs et avec quelques traits excédants ou courbes. Le plein est ordinairement marqueté. Les couleurs dominantes sont le rouge et le jaune. A la fin du volume quelques capitales à doubles traits sont en blanc. Certains passages ont subi l'opération du grattoir ou de la pierre-ponce. Les interpolations sont d'une écriture du XIIe ou du XIIIe siècle et couvrent probablement les passages suspects de pélagianisme dont parle le docteur Hoefer.

» Ce manuscrit provient de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. »

Ces lignes, que nous empruntons à l'excellente note donnée par M. F. Vander Haeghen, dans le catalogue de la vente de Meyer (Gand, 1869), nous dispensent d'une description plus ample de ce précieux codex. Nous passerons à son contenu.

Il s'ouvre par les biographies bien connues de Gennadius, le prêtre de Marseille, que l'on nomme ici Gennandius, et que l'on confond avec Gennadius, évêque de Constantinople. C'est le premier exemple que nous connaissons de cette attribution qui n'est signalée ni dans la *Patrologia* de Fessler, ni dans le *Dictionnaire de Patrologie* de Migne. La confusion des deux personnages a été faite pour l'ouvrage *De ecclesiasticis dogmatibus*, mais pas pour l'ouvrage *De scriptoribus*. Nous n'y attachons aucune importance : le Codex a été écrit par un copiste illettré et renferme des erreurs de tout genre.

Les biographies de Gennadius commencent par le n° 136 (n° 1 des éditions ordinaires), parce qu'elles étaient précédées des 135 biographies de saint Jérôme auxquelles elles font suite. Elles sont au nombre de 103 et finissent par *Johannes Antiochenæ parochiæ presbyter*, le n° XCIII des éditions de Fabricius et de E. Salomo Cyprianus. Notre manuscrit offre de nombreuses variantes avec ces éditions, surtout dans les noms propres.

A la page 33 commence une série d'épîtres de saint Jérôme : *Ad Præsidium diacono* (sic), etc.

A la page 144, *Incipiunt Capitula Libri Gennandii Constantinopolitane* (sic) *episcopo* (sic).

Sous ce titre, évidemment erroné, le Codex renferme une suite de 24 pièces, dont vingt-deux sont de saint Jérôme ou traduites par lui, une est du pape Anastase I et la dernière, de saint Jean Chrysostome.

Enfin, à la page 143 et à la page 360 ont été insérées plus tard, dans des espaces libres, deux bulles dont nous parlerons ci-après.

Nous ne signalons que pour mémoire à la page 360 un fragment de glose ou d'homélie, commençant : *Descendi in orto aromatum*, fragment que nous n'avons pu déterminer.

Le n° XVII des pièces de la dernière série (page 310), est intitulé : *Anastasii episcopi urbis Romae ad Venerium episcopum Mediolani.*

Nous la donnerons plus loin. Mais auparavant, qu'il nous soit permis de raconter sa petite histoire intime. Car elle en a une. Le *Bibliophile*, tout en traitant de sujets sérieux, ne doit pas toujours présenter à ses lecteurs les choses graves sous leur forme la plus sévère. Il ne doit veiller qu'à l'extrême exactitude.

Ce document, disons-nous, a son histoire intime.

Quand nous en fîmes la découverte, notre premier soin fut, tout naturellement, de nous assurer s'il était connu et publié. Notre premier recours devait être au magnifique répertoire de M. Ph. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, ouvrage qui est, comme on sait, le résultat de l'immense dépouillement de sources historiques opéré par M. Jaffé, avec le concours de la pléiade d'érudits qui se groupe autour de M. Pertz, le directeur des *Monumenta Germaniae.*

Or, les *Regesta pontificum* nous apprennent que la lettre

d'Anastase n'est connue que par la mention faite par Anastase lui-même dans une autre lettre écrite à Jean, évêque de Jérusalem. Après cette constatation, nous aurions pu nous en tenir là ; quand on parcourt, en tête des *Regesta*, la liste considérable des ouvrages relevés pour la confection de ce répertoire, on doit désespérer du résultat de recherches ultérieures. Néanmoins, comme les *Regesta* datent de 1851, nous eûmes recours à diverses publications postérieures : au *Spicilegium Solesmense*, à la nouvelle édition de Baronius, aux *Epistolae pontificum* de M. A. Thiel, qui aurait pu citer la lettre d'Anastase, dans son introduction ; enfin, à un grand nombre de recueils ou d'ouvrages trop longs à énumérer ici. Partout le résultat fut négatif : pas la moindre trace de la lettre d'Anastase.

Si cette pièce avait été connue, elle aurait été produite au Concile du Vatican. Les actes du Concile ne sont pas encore publiés : néanmoins, un homme illustre qui se tenait au courant des débats de l'assemblée œcuménique, nous a dit qu'il ne croyait pas que l'on en eût fait mention.

Notre travail d'investigation pouvait être considéré comme terminé et nous avions le droit, toutes réserves faites, de publier le document comme inédit. Nous ne le fîmes pas encore. C'est ici que commence l'incident dramatique.

En ces jours-là, travaillait à la Bibliothèque de Bruxelles, un ecclésiastique séculier de Vienne ou d'Osnabruck, le docteur Nolte, que nous connaissions déjà pour l'avoir vu pendant deux ou trois résidences qu'il avait faites à Bruxelles. Ce docteur en théologie est un érudit de première force : peu d'hommes ont autant que lui feuilleté des manuscrits et recueilli des *emendationes* aux œuvres d'autrui. Néanmoins, nous n'avons pu découvrir dans aucune bibliographie, la mention d'un travail destiné à porter son nom aux gémonies de la gloire, comme disait Joseph de Maistre. Nous ne connaissons de lui qu'un méchant et pré-

tentieux article inséré en 1855 dans le *Journal de théologie catholique de Vienne (Zeitschrift f. d. ges. Kathol. Theologie)*, article dans lequel il avait commencé par feu Monseigneur Malou, le savant évêque de Bruges, cette petite campagne de dénigrement qu'il a entreprise, *scriptura et verbo*, contre tous ceux de nos compatriotes qui s'efforcent de cultiver de leur mieux un modeste coin du domaine de la science.

Le docteur Nolte est un érudit, nous le répétons. Doué d'une heureuse mémoire et d'une ténacité louable, il a recueilli de ses vastes lectures un stock considérable de matériaux littéraires. Mais tout cela est un peu *rudis indigestaque moles*, comme dit le poëte. Néanmoins, on peut y recourir, sauf à contrôler l'oracle.

Chargé, par une maison de librairie, d'une nouvelle édition des Conciles, il a fait une étude spéciale des premiers siècles de l'Église et, naturellement, il en sait beaucoup. C'est à ce titre que nous nous adressâmes à lui, afin d'avoir son opinion sur la lettre d'Anastase. Voici un fragment du dialogue qui s'établit entre nous.

— Voici, M. N., un document qui me semble inédit.

Et nous lui tendons le manuscrit. Il y jette un regard rapide, lit les deux premières lignes de la lettre et ferme le Codex.

— Inédit? allons donc! je connais cela. Je l'ai lu vingt fois.

— Mais... cependant... je viens de consulter les *Regesta Pontificum*, de Jaffé et il n'y est pas cité.

— Je le crois bien : cet ouvrage est très-incomplet, l'auteur n'a pas consulté une foule de recueils, entre autres les dernières publications de Maï. Jaffé était un juif et ne connaissait rien à tout cela.

— Votre observation m'étonne. Mais ne pourriez-vous pas me dire où la pièce a été publiée?

— Dans un ouvrage qui a paru en Italie, je crois. Je l'ai rencontrée encore dans des manuscrits parisiens; je l'ai copiée, je

dois l'avoir parmi mes notes qui malheureusement sont restées dans mon appartement, à Paris. (C'était en effet, pendant le règne des Communeux.)

— Alors, il est inutile de la publier ?

— Tout à fait. Elle est connue de tout le monde. Cependant... confiez-moi le manuscrit ; peut-être y a-t-il des variantes.

Une certaine défiance nous empêcha d'obtempérer à ce désir Sous un prétexte, réel du reste, le Codex resta entre nos mains. Le docteur, depuis ce moment, ne dormit plus : vingt fois, il essaya d'obtenir en communication ce volume qui avait, tout-à-coup, acquis de l'importance pour lui.

En attendant, nos recherches ne discontinuèrent pas. Nous nous adressâmes, tout d'abord, aux R. P. Bollandistes que nous pouvons, sans blesser leur modestie et sans faire tort à quelque réputation que ce soit, classer au premier rang des érudits, principalement pour ce qui concerne les antiquités ecclésiastiques. Or, ces savants travailleurs, avec leur complaisance habituelle, se livrèrent à des recherches dans leur riche bibliothèque et dans leurs immenses recueils de notes relatives aux vies des saints. Le résultat de leur enquête fut négatif : ils ne trouvèrent aucune trace de la mise au jour du document anastasien.

Pendant ce temps, un homme très-compétent, dans un entretien avec le docteur Nolte, en vint à parler de la pièce. Le docteur, sans citer notre nom, répondit que cette pièce lui était parfaitement connue, qu'il en avait fait la découverte et qu'il l'avait publiée dans un recueil en Allemagne, sans dire le nom de ce recueil.

C'était, comme on voit, une petite variante à son système primitif.

Or, il se fait que cette variante n'est pas meilleure que les autres ; elle en nécessite une nouvelle, que voici.

M. Nolte ne disant pas où, quand et comment il a publié la

pièce dont il est question, il a bien fallu faire cette recherche pour lui. Après avoir épuisé les sources bibliographiques autant qu'il nous a été possible de le faire, nous eûmes recours à un homme dont le *doctor* ne récusera point la compétence. Nous en écrivîmes à M. A. Thiel.

Cet éminent éditeur des *Epistolae Pontificum* eut la bonté de nous faire part de ses lumières sur la question. Voici ce qu'il voulut bien nous répondre. « Je ne connais de la lettre d'Anastase à Venerius, ni un manuscrit, ni une édition. Dans mes recherches, il est vrai, je n'ai porté toute mon attention que sur les Lettres pontificales depuis Simplice jusqu'à Pélage II, et ce n'est qu'accessoirement que je me suis occupé des œuvres des autres Pontifes. Mais jamais je n'ai trouvé quelque vestige de ladite lettre, ni dans les Codices, ni dans les collections d'*Inedita* (p. ex. d'A. Mai, de Pitra, ou de l'*Appendix Bullarii* R. P. *ed. Taurin.)*, ni dans le livre détaillé de Vincenzi sur la question d'Origène (*Historia critica quæstionis inter Theophilum... Origenis adversarios*. Romæ, 1865), ni dans les recherches canoniques de Maassen *(Geschichte der Quellen des Canonischen Rechts*, Gratz, 1871, et *Bibliotheca juris canonici*), ni dans les publications même du docteur Nolte. (V. *Tübinger Quartalschrift*, Jahrg. 1862, 1865, 1867, 1868). C'est donc vous dire, Monsieur, que je ne crois pas que cette pièce soit publiée et je suis aise de vous voir rendre ce service au monde littéraire. »

Après cette réponse que nous croyons péremptoire, nous avons abandonné nos recherches et nous laissons au *doctor* Nolte le soin de rectifier ces diverses rectifications et de les mettre d'accord avec ses variantes.

Si nous avons raconté assez longuement l'épisode de cette petite découverte, ce n'est pas pour exagérer l'importance de celle-ci. Le document n'est pas dénué de valeur, sans doute; néanmoins il ne changera rien ni à l'histoire, ni au mouvement

de la terre. Avec du flair et de la chance, un chercheur en trouve bien d'autres.

Mais nous faisons ce récit afin de permettre au lecteur d'en tirer quelques conclusions pratiques, comme on tire des moralités d'une fable. Il nous suggère ces simples réflexions :

Il y a grand profit pour l'homme à cultiver la droiture et la modestie en même temps que la science. Le vrai savant met un soin extrême à ne pas exagérer ce qu'il sait et se distingue par la bienveillance qu'il témoigne à ceux qui en savent moins que lui. Et surtout il se gardera bien de les induire en erreur.

Cela dit, nous pouvons passer enfin à la publication de la lettre d'Anastase.

Il est inutile de donner ici l'historique des événements qui donnèrent à ce pape l'occasion d'écrire le document. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux Annales de Baronius.

Nous le copions littéralement sans adjoindre un signe de ponctuation, sans même essayer la restitution d'un texte très-fautif. Les points entre des mots indiquent des grattages.

Voici le texte :

Incipit Anastasii episcopi urbis Romæ ad uenerium episcopum mediolani. (En marge : *de dampnacione origenis).*

Dat mihi plurimum illud Xpi amore.. quo diuinitatis studio alacritate succens... integram fidem apostolis traditam locatamq... a maioribus toto orbe uictrix retinebat italja... quippe sub tempore quo diue memoriae Constantius orbem uictor obtinuit nec potuit sordes suas inmittere aliqua subreptione haeretica faccio arriana dō nostro ut credimus prouidente ne illa scā fides et inpolluta in aliquo uitio blasphemiae maledicorum hominum contaminaretur haec scilicet quā a scīs uiris et in requiem scōrum iam collocatis episcopis tractata fuerat uel definita in synodicon

uentū nicene pro qua exilium libenter tulerunt qui scī tunc episcopi sunt probati hoc est dyonisius inde dī seruus diuina instructione conpositus uel eius secuti exemplum scāe recordationis ecclesiae romane liberius episcopus eusebius quoque a ercellis (*sic*) hylarius de gallis ut de plerisque taceam quorum potuerit arbitrio residere cruci potius adfigi quam dm̄ Xpm̄ quod arriana cogeat haeresis blasphemarent aut filium dī dm̄ Xpm̄ dicerent creaturam dñi frater honorabilis ergo sicut ex egypto exiens arrius cum suis blasphemiis diuino gladio trucidatus est sicnamque etiammodo origenis quondam eiusque religionis a nostris catholicis peccatoribus habeatur alienus similis inueniemur scīs qui tunc pro arrium prolata damnarunt tempore nostro indicante quo episcopo alexandriae ciuitatis theofilo quae res est (*sic*) se legisse libros quondam illius quid dictus est origenis in quibus sunt tantae blasphemiae in lege diuina uel in euangelio Xp̄i dñi nostri ut melius sit aures circumdare spinis quam nequissima illius audire conposita aut faciem oculorum claudere ne ipsas litteras ex eius expositione currentes legere possumus scelerum uel blasmiarum de qua reconuentus a theofilo conuenissem memini scāe memoriae simplicianum preterito tempore praeeuntē nos ad dnm̄ idoneum Xpī sacerdote ut ad episcopus (*sic*) fratres nostros peruenit etiā siue in illis partibus qui cum quae sunt constituti catholicae ut eius scīs apicibus munerentur quatenus origenis cum suo dogmate ab omnibus damnaretur verū si minime factum est quaeso tuam dilectionē ut nunc procures ut sicut est una nostra fides quae ab apostolo omnibus ecclesiis laudata et nunc peragrans per secula multa laudetur. EXPLICIT.

—

Nous avons dit que le manuscrit en question renferme deux bulles que nous croyons inédites. La première se trouve à

la page 143 et la seconde à la page 360. Toutes deux émanent du pape Innocent II et sont datées de Pise. Elles ne sont pas mentionnées dans les *Regesta Pontificum*.

Elles sont relatives à l'évêché d'Albi, en France, et se rattachent à des événements arrivés pendant les années 1130 et 1133 à 1337, années pendant lesquelles Innocent II fut à Pise. Nous n'avons pas trouvé dans la *Gallia Christiana* l'indication de ces événements. Nous y voyons seulement que le siége d'Albi fut occupé, de 1125 à 1127, par Humbert I, de 1127 à 1128, par Guillaume IV, et qu'un Hugues III est mentionné dans les documents, en 1135, 1138 et 1143. On n'en donne aucun détail qui se rapporte au contenu des deux bulles; mais les auteurs de la *Gallia* ajoutent : *cum his temporibus plurimi esse potuerint qui se Albiæ dicerent episcopos, et jura episcopalia sibi vindicarent, non inficior aliquem nomine Dominicum tum forsan pro episcopo se gessisse.*

Le mot HUM de la 1re bulle semble désigner l'évêque Humbert. Cependant à l'époque de son règne, Innocent II n'était pas encore pape : il faudrait donc voir dans ce mot l'abréviation de HUGONE. Ce qui est difficile à admettre.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas épuisé les recherches quant à ces bulles et nous les donnons sous toutes réserves. M. Nolte a bien voulu nous dire aussi qu'elles n'ont aucune importance et qu'il en a découvert des centaines de ce genre. Malgré cet avis, nous publions modestement ces deux pièces, en nous bornant à remplir les abréviations.

Innocentius episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis, Clero et Populo, Principibus et baronibus albiensis diocesis viris catholicis, Salutem et apostolicam benedictionem. Universitatem vestram latere non volumus quam pro nimia crudelitate et destruccione Albiensis ecclesiæ quæ præsente et consentiente. HVM. ipsius loci episcopo ab albiensis civitatis

burgensibus facta est: pro eo etiam quod. G. engol. scismatico adheserat, atque thesaurum ecclesiæ et honores distraxerat et excommunicatis a fratre nostro bituricensi communicaverat, et vocatus ad concilium venire contempsit; eum in plenaria sinodo a nobis noviter celebrata excommunicationis vinculo innodavimus et tam ipsum quam prefatos burgenses qui tanto sacrilegio crimen perjurii addiderunt; anathemati subjugavimus et a pace et trevia Dei prorsus excludimus. Ea propter universitati vestræ mandando precipimus quatenus ab eodem episcopo penitus abstineatis et nullam ei obedientiam deferatis. Communionem quoque predictorum burgensium et pseudo canonicorum ecclesiæ beati Salvii qui eis participare dicuntur omnimodis devitetis. Nos autem sic hujusmodi homines eorumque fautores sententia condigna punivimus; ita nichilominus eis qui canonicos exules defensaverint, atque ad restaurationem ejusdem loci consilii vel auxilii manum porrexerint, Omnipotentis Dei et apostolicæ benediccionis et absolutionis gratiam impertimus. Porro canonicos illos ecclesiæ sancti Salvii tamdiu volumus anathemati subiacere, quousque ab eorundem burgensium participacione desistant, et ecclesiam sanctæ Marcianæ quam simoniache vel contra sedis apostolicæ auctoritatem possidere noscuntur ecclesiæ albiensi restituant. Data Pisis. IIII. idus junij.

Innocentius episcopus servus servorum Dei, Dilectis filiis R. monacho. P. capellano et militibus castris curiæ beati Petri fidelibus Salutem et apostolicam benedictionem. Filiorum nostrorum Albiensis ecclesiæ canonicorum querelam accepimus, quod Amel (?) Bernardi et filii ejus honores ecclesiasticos ad eandem ecclesiam pertinentes violent, invadant atque possideant. Quo circa per apostolica ubique scripta mandamus quatenus districte eundem. A. moneatis honores ipsos Albiensi ecclesiæ restituere, et de cetero ab ipsius loci et canonicorum infestationem cessare.

Quod si nostris vestrisque monitis obedire contempserint ab eodem A. et filiis ejus tanquam ab excommunicatis vos abstinere precepimus, Canonicos autem exules vos manutere rogamus. Data Pisis IIII idus junii.

JEAN VANDEN DALE. (1)

J'espère que les fragments qui précèdent suffiront aux amateurs pour leur inspirer au moins le désir de mieux connaître les travaux de Jean Vanden Dale. Je finis par une notice complète des éditions de ce poète qui sont venues à ma connaissance.

1. De stove bij// Jan Vandē Dale // Bruessele.

In-4to, 12 feuillets, car. goth. Sign. B1-C1.

Au titre, gravure sur bois, en deux pièces. Celle de gauche représente deux femmes nues assises et conversant ensemble; celle de droite, l'auteur et une sorte de domestique. Le même frontispice se retrouve encore au verso, en tête de l'exorde du poëme. *In fine* :

¶ Gheprent Thantwerpen by Willem Vosterman// wonende in de Camerstrate, in den Gulden Eenhoren// int jaer MCCCCC xxviij.

La dernière page porte les armes de Willem Vorsterman : l'aigle à deux têtes avec la couronne impériale, portant sur la poitrine l'écusson d'Anvers, au chef cousu de l'Empire.

2. De stove van// Ian Vanden Dale // inhoudende een t'samenspraecke tusschen// twee vroukens/ d'eene qualyck/ d'ander// welghehouwt // t'Antwerpen, // By Godt-gaf Verhulst/ in de Cammerstraet/ in den Witten Hasewint.

In-4to, 12 feuillets, car. goth., sign. Aij-Cij. La gravure en deux pièces de la

---

(1) *Suite et fin*. Voir ci-dessus, p. 57.

première édition, comme frontispice, au verso du titre et au verso du feuillet 12. *In fine* :

Dat ons Godt verleene prys en vrede altemale /
En naemaels Hemelryck bidt Jan Van Dale.
Finis.

V. P. C. C. A.

3. De vre vand' // doot by Jan // Vanden Dale. //

Car. goth., gravure sur bois représentant la Mort perçant de son javelot un homme qu'elle a terrassé ; à un arbre voisin pendent une horloge et un timbre, emblèmes du temps et de la rapidité de sa course. *In fine* :

¶ Gheprint tot Louen, in die Leghe strate / bi mi Reynier Velpen van Diest // Anno M. D. en (de) XLJJJ. // In december.

Dans une vente faite à La Haye le 28 octobre 1867 (Catal. nº 2263) figurait une édition qu'il ne m'a pas été donné d'examiner, sous le titre suivant :

4. J. Van Dale : De ure vander dood. Antwerpen, 1574. In-4º.

5. De // huere vander doodt, // by Jan Vanden Dale //

Ghecomponeert / deur een visioen warachtich.
Lustich in Rethorycken / en principale
Tot eenen spieghele op dat elc eendrachtich
Dezer hueren wyselick zoude zyn gedachtich.

Te Gendt // by de weduwe van Gheeraert // van Salenson op de Hoogh- // poort in den Bybel / Anno. // 1576.

In-8vo, car. goth., 32 feuillets. Sign. Aij-Dv. Le feuillet Avj est marqué Bij, le feuillet Civ n'a pas de signature, le feuillet Cv est signé Bv. Au verso du titre, on lit ces vers.

TOTTEN LESER.

En veruaerlick monster, en zeer afgryselic
Om ziene, snelder dan eenighe dieren
Ben ick : de Dood, die int paradys ioliselic
Deur Adams misbruyc, en deur tserpents bessieren
Op den aerden ben commen, diueers van manieren,
Ende alle myn pylen zyn seer menigherande.
Den eenen nope ick te water met deerlic craieren,
Den anderen bespuere ic subbyt te lande :

D'eene metten zweerde, dander metten brande /
De rycke deur crancheyt, de schamele deur noot /
Niemand aenziende, hoe hooghe, of wys van verstande
De weeldighe sla ic met een subyt ghestoot,
Daer en quam noyt niemant int tsweerelts conroot,
Hoe sterc, hoe machtich, hoe groot van weerden,
Die my of myn felle pylen ontvloot,
Ia de leuende Gods zone, al hier opder eerden,
Heeft moeten smaaken met pynlic volheerden
Myn bitter morseelen, zoot is ghebleken,
Deur Gods beuel make ic my altoos op veerden,
Oude ende ionghe niemant wtghesteken
Comme ic besoecken met snelle treken,
Daerom o mensche wie dat ghy zyt,
Hebt my altyt voor ooghen, daghen, hueren ende weken,
Want inemanden, als daer comt den tyt,
En gheve ic doch noch gheensins respyt,
Ja minute, ooghenblick noch huere,
Also ghy merken muecht an myn figuere.

Finis.

Après le texte original de la première édition, il vient dans celle-ci une pièce de 88 vers, dont voici le début :

Therte beswaert my ick en can my verblien
Mynen moet falgiert ic en weet wat maken
Als ick ouerdincke des doots bestrien
Wiens note wy alle noch moeten craken, &c.

Au feuillet Dvij, autre pièce de 56 vers, qui commence ainsi :

Wat baet des loofs lustich bloyen ten weerelt,
Wat baet het stralen der fonteynen tent,
Wat baet het opsien der vrouwen bepeerelt,
Wat baet het ionghe herte vol liefden gheprent,
Wat baet tblyncken der sterven ant firmament
Alst gheen onsterflicheyt en can ghegheuen,
Wat baet gout, silver of dierbaer present,
Als tsteruen tende is vant tytlyck leuen, &c.

In fine :

Naect ben ik van mijn moeder gheboren
En als ick vander doot sal ontstelt zyn /
Sal ick weder naect ter erden toebehoren
Dus gronden / wilt zondē / met duechden versmoren
Bereet v / becleet v / eermen v confuys / nomt /
Peynst om de doot eer datse v thuys / comt.

Dit boecxken vander huere van- // der doot / by Jan Vanden Dale ghe- // maect / is ghevisiteert en toeghelate- // ten by consente vanden Houe / den / letsten dach van October. Anno. M // D. ende L. Onderteekent.

Typis Petri Clerici.

P. DE LENS.

6. Traite de // l'hevre de la // mort compose // par Jean Van den Dale. //

Qu'est vne vision vraye de grand effort /
Gentement mis en l'art de rhetorique /
Vous seruant de miroir / à fin que d'vn accord /
D'une tant triste heure puissions être record.
Qui très-bien pense à la dure mort,
Jamais à aucun ne fera tort.

[Gravure sur bois.]

A Anvers, // chez Guislain Janssens / rue dit Camerstrate // au Coq Veillant. 1594.

1/2 in-8°, 24 feuillets, car. civilité. Sign. Aij-Fij. — Au verso du titre :

Au lecteur,
V N monstre horrible, cruel et effroyable
A veoir, plus fier que nul des animaux, etc.

Feuillet 2 *a* : Ainsy qu'vn jour jestoy en mon estude
Contemplatif, sans grand solicitude, etc.

La stance finale est précédée d'une strophe nouvelle :

O Jesus-Christ vueillez moy sans tarder / &c.

Puis, vient la *Conclusion :*

O Souuerain, puis qu'ay fait à ta gloire, &c.

Dans « Vne bonne admonition, » les interlocuteurs sont : La Mort. ¶ Le Jugement. ¶ L'Enfer. ¶ La Vie éternelle.

Je donne ici dessous la fin du poëme et la curieuse approbation qui la suit :

Au lecteur.

LAsché nauons cest œuvre façonner
D'un stile doux à fin quil puisse plaire.
Car aussi bien n'entendons le donner /
Qu'à ceux qui n'ont souci que de bien faire.

F. I. N. J. S.

Hi Rythmi, et si suis aliquando non constant pedibus, attamen sensus sanctitasque eorum tantus est, vt compenset defectum ideoque vtilissimi sunt vt excudantur. 16 May, 1584.

D. Justus Blanckwalt, Canon. B. Mar. Censor librorum.

7. De vre vād' // doot by Jan Vanden Dale //.

Ghecomponeert / deur edel sinnen crachtich
Lustich in Rhetorycken / en principale
Tot eenen spieghel / op dat elck eendrachtich
Deser Vren wyselyck / soude zyn ghedachtich.

[Même frontispice que dans l'édition française de 1594.]

T'Hantwerpen . // By Merten Huyssens // op onzer Lieuer vrouwen Kerck hof // in den gulden Leeuw. Anno 1601.

In 4to, 24 feuillets., car. goth., sign. Aij — C 5.

Au feuillet 1b : V Reeselych verschrickt | vol swaers gheschreys.
Onuersien / soubyt / ureete eenlych ghepeys / &c.

Entre la dernière et l'avant-dernière stance, on a intercalé celle-ci :

O Heere Jesu / wilt door v gratie soet
Met v. heylich lichaem end' dierbaer bloet
In de ure des doots my toch versaden.
O heylighe Maria steickt oock myn ghemoet :
End' ghy Enghelen Gods my bystant doet
Alle Gods heylighen / comt my oock te staden.
Ich bidde alle menschen datse my ontladen
Van allen tghene ick hun oyt heb misdaen.
Die duyvel fel wil my tot wanhoop raden,
Troost my o Heer met v woort der ghenaden :

In v handen wilt mynen gheest ontfaen.
Myn lichaem sal worden ter aerden ghedaen
Met waslichten en lofsanck als de vromen.
Eens aerde ich was / en sal tot aerde weercomen.

Les derniers vers sont intitulés : *Conclusie*. L'approbation est formulée en ces termes :

¶ In dit boecxken van die ure des doots, en is niet begrepen dat teghen die heylighe Catholycke Roomsche Kercke Religie oft Coninclycke Maiesteyd is, en de begrypt veel schoone sententien en de vermaninghen, seer bequaem om ghedrucht en de van yeghelycke ghelesen te worden. Tot Antwerpen, int jaer 1592, den 11 Meert.

Ich H. Henrich Dunghen. Doct. Canonicus, Antwerpiensis. Libro. Censor.

Au feuillet 24 *b*, il y a une gravure sur bois représentant un cercueil et un crane. Le texte est surmonté d'un bout à l'autre de ce titre courant : *De vre van der Doot. // By Jan Van den Dale* (1).

---

(1) M. Ledeboer nous signale une édition de Gouda, 1636, dont voici la description :

De Vre Vander / Doot / By Jan Vanden Dale /
Ghecomponeert (deur een visioen waerachtich)
Lustich in Rhetorycken, end' principale
Tot eener spieghele, op dat elck eendrachtich
Deser uren wysselyck soud zyn ghedachtich.

(Une vignette gravée représentant un homme mort.)

Ter Goude / Ghedruckt by Pieter Rammazein Boeckvercooper in de corte Groenendael / int vergult A. B. C. Anno 1636.— In-4°, 20 pp. non chiffrées, caractère civilité. Au verso du titre, la pièce de vers *Totten Leser*, et à la fin, l'approbation de 1550.

Deux autres éditions non décrites, figurent dans le *Catalogue de Livres sur les Beaux-Arts, de feu M. Moritz Calitch... dont la vente aura lieu le* 30 *mai* 1871, *par M. Fr. Muller d'Amsterdam,* sous les n°s 577 et 578; toutes deux d'Amsterdam, in-4°, l'une de 1685 sans nom d'imprimeur, l'autre de 1710, chez la veuve G. de Groot.

(N. d. l. R.)

8. De ure vander Doot / ghe- // componeert by Jan van den Dale, ver- // meerdert en op verscheyden plaetsen // verbetert Door // NITTARD BRAL, School-meester // Antwerpen.

Rethoryckelijck ghestelt door een visioen
Voor alle menschen een leeringhe pure /
Dat elk t' quaet schouwende wel soude doen /
En dencken altydt op syn leste ure.
[Gravure sur bois.]

T'Antwerpen. // By Hieronymus Verdussen / inde Camerstraet // Anno M. DC. XLIII.

In-8vo. 22 feuillets, sign. Aij — C 5. *In fine :*

INCARNATIE.

Is GoDt h Ier Met ons / VVIe Can teghen ons.

« De Vre des dodts [*sic*] verbetert ende vermeerdert door M. Nitard Bral. mach profytelyk van een jeghelyk ghelesen worden; ende gheleert worden inde scholen. Datum den 31 Meert, Anno 1613.

« *Maxim. van Eynatten S. T. S. & Schol. Antwerp.* »

Au revers du titre, un *Sonnet* de Nittard Bral à la jeunesse, « *tot de Jonckheyt.* »

9. DE Vre van der Doot / // By Jan van den Dale. // Gecomponeert door een Visioen waerachtigh / etc. / Tot Delf. // Voor de Weduwe Anneken Havelaers, Boeckverkoop- // ster inde Jacob-Gerritsz-Straet / A N N O 1652.

In-4o, 20 feuillets, car. *civilité*, sign. Aij — Ciij. Même frontispice que dans les éditions précédentes.

La stance de l'édition de 1601. « O Heere Jesu, wilt door u gratie soet, » est derechef omise : en revanche le dernier vers est suivi d'un bon avertissement, « *Een goet vermaen* » comprenant quatre sonnets, mis successivement dans la bouche des interlocuteurs suivants : la Mort, le Jugement, l'Enfer et la Vie éternelle ; à la fin est reproduite l'approbation de 1550.

10. De ure // van de // doot. // By Jan van den Daele, / Gecomponeert (door een Visioen waerachtig; &c.) Te Dor-

drecht, // Gedrukt by *Joannes van Braam*, Boekverkooper, Ordinars [*sic*] // Stads Drukker, woonende by de Beurs, in Mecenas.

In 4to, 20 feuillets, car. civilité, sign. A 2. — B 7. Pour frontispice, une mauvaise gravure sur bois représentant une école, au premier plan, de laquelle se pavane un magister en casque à mèche. Au verso du titre : *Tot den Leser*. — Pour le reste, entièrement semblable à l'édition précédente, y compris l'approbation de 1550.

DR. A. VANDER LINDE.

BIBLIOGRAPHIE.

—

L'ARMORIAL DES TOURNOIS.

Il y a une vingtaine d'années, vers 1843, une vente publique de livres, dépendant de la succession Steenhuyse, renfermant des documents précieux pour l'histoire des Flandres, excita les regrets des amateurs et surtout de M. Dinaux, parce qu'un manuscrit fort important pour le Nord de la France avait échappé à la vigilance des bibliophiles français qui l'avaient laissé acheter nous ne savons par qui. Ce manuscrit était composé de neuf fascicules d'armoiries relatifs aux Tournois des Flandres.

De ces neuf fascicules, les trois premiers, les plus importants, datent des premières années du XVIe siècle. Ce sont ces trois dont nous annonçons la publication :

L'un est la *Jouste faite à Tournay en* 1330, dont Jean Cousin a parlé ainsi que d'autres historiens :

« Il y eust estrangiers compaignons et bourgeois de quatorze villes avecq estandards et enseignes dont les noms, villes et armes sont en ordre cy dessoubz nommez et comment ils joustèrent. »

Les quatorze villes sont : Valenciennes, Paris, Senlis, Reims, Saint-Quentin, Amiens, Saint-Omer, Compiègne, Arras, Bruges,

Ypres, Lille, Doullens, Ardembourg et Lescluse. La ville de Tournay y est représentée avec son blason, son étendard royal, sa bannière et son pennon. C'est l'origine des fêtes communales et des franchises municipales.

Le second renferme les *noms, surnoms et armes des nobles rois de l'Epinette à Lille*, et l'on sait combien ces fêtes, qui durèrent de 1283 à 1486, intéressèrent les Flandres.

L'armorial est précédé d'une note historique, de l'ordonnance de 1429, et des lettres patentes données à Bruxelles en 1516 pour la continuation de l'Epinette.

Pour les noms comme pour les armes, l'original de notre publication renferme des différences notables avec celui qu'a publié M. L. de Rosny. Notre manuscrit est remarquable par l'élégance des dessins et la netteté des légendes. Cela nous permettra de rétablir les noms tronqués et les armes inexactes. En comparant le travail que nous annonçons avec celui de M. de Rosny, on remarquera que ce dernier est en défaut à presque tous les personnages.

Le dernier fascicule contient 320 armoiries de personnages ayant formé une des confrairies ou *Cours Amoureuses du Nord*. Ce sont des armes de Chambellans, Écuyers, Conseillers, Secrétaires, Échansons, Panetiers, Sergents d'armes, Huissiers des rois de France et des divers princes de Bourgogne, de Berri, de Bourbon, de Brabant, d'Orléans, de Flandres, de Haynaut, de Hollande; Maîtres d'hôtels, Prévôts des marchands, Mayeurs et Bourgeois-Nobles de Lille, Cambrai, Douai, Tournay, etc.

Nous ne connaissons en ce genre qu'un autre manuscrit de confrairie amoureuse du Nord, il est à la bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris.

Ces trois fascicules, on le voit, ont rapport à l'histoire intime des Flandres, et intéressent particulièrement les familles de notre pays. Quoiqu'ils se vendent séparément, ils forment néanmoins un ensemble que les amateurs sauront apprécier.

Les deux premiers sont en vente chez M. Olivier, 11, rue des Paroissiens, à Bruxelles.

Nous avons sous les yeux les premières feuilles du troisième qui sera mis en vente dans un mois.

CLAUDE-JOSEPH-ANTOINE FISCO,

Homme de guerre, ingénieur et architecte.

(1736-1825.)

—

Dans son *Histoire des environs de Bruxelles* (1), M. Alphonse Wauters, reproduisant l'épitaphe de l'ingénieur Fisco enterré à Querbs, fait observer que rien dans cette épitaphe ne rappelle les titres de gloire du défunt.

Ces titres, je crois devoir les exposer ici et combler par là une lacune regrettable au point de vue de notre biographie nationale : non-seulement Fisco n'a encore été l'objet d'aucune notice; mais on chercherait en vain son nom dans les biographies, soit générales, soit spéciales, excepté cependant qu'un écrivain flamand, Piron, lui a consacré quatorze lignes dans sa *Biographie générale de la Belgique* (2).

I. — Fisco est aussi illustre par sa naissance que par ses talents; il descend des Fiesque, comtes de Lavagne, l'une des

(1) Brux., 1855, p. 199 du tome III.

(2) *Algemeene Levensbeschryving van mannen en vrouwen van Belgie,* Malines, 1860, 1 vol. in-4°.

grandes familles de Gênes qui, comme nous allons le voir, occupe une place distinguée dans l'histoire.

En 1132, les Génois, soupçonnant les comtes de Lavagne d'intelligence avec Pise, marchèrent sur leur territoire et bâtirent le château de Rivarola pour dominer leurs possessions. Les Fiesque jurèrent obéissance perpétuelle au consulat. Cinquante ans après, on trouve, sous le nom de Fiesque, leur famille, divisée en plusieurs branches, établie à Lavagne, et dans Gênes au rang des citoyens. Il est probable que quelques-uns d'entre eux, venus à la ville comme ôtages, furent forcés d'y accepter le domicile et la bourgeoisie (1).

On ne voit aucun exemple à Gênes de nobles participant au consulat. Les Fiesque eux-mêmes ne paraissent mêlés à la conduite des affaires qu'après qu'un des membres de la famille eût été élevé à la papauté (2).

En 1243, le cardinal Sinibaldo Fiesco, frère du comte de Lavagne, citoyen de Gênes, fut nommé souverain pontife sous le nom d'Innocent IV (3).

Ottobon Fieschi qui, élevé au cardinalat en 1272 (4), succéda au Pape Innocent V, sous le nom d'Adrien V, était fils d'un frère d'Innocent IV, l'aîné du parti guelfe parmi les Génois.

En 1327, des Génois étaient depuis longtemps à la solde des puissances étrangères. Edouard III, près d'entrer en guerre avec les Français, avait encore à sa solde des galères de Jean Doria et de Nicolas Fieschi (5).

---

(1) Vincens, *Histoire de la République de Gênes,* Brux., édition de Wouters, Raspoet et Cie, 1843, tome Ier, p. 73. L'auteur dit dans l'avant-propos, note de la page 12 : « J'écris indifféremment Fiesque, Fiesco ou Fieschi. »

(2) Vincens, ouvrage cité, I, 75.

(3) *Id.*, I, 141.

(4) *Id.*, I, 199.

(5) *Id.*, II, 49.

Les quatre familles, *quatuor gentes*, était l'expression consacrée pour désigner Spinola, Doria, chefs des Gibelins, Grimaldi, Fieschi, chefs des Guelfes (1).

En 1370, Jean Fieschi, évêque de Verceil, puis d'Albega, et bientôt cardinal, tenait la campagne à la tête de huit cents gendarmes (2).

En 1401, un nouveau gouverneur français, Boucicault, avait été nommé à Gênes. Deux hommes seuls entrèrent dans ses conseils : l'un fut Baptiste Lomelini ; l'autre, le cardinal Louis Fieschi, qui se laissa retrancher du sacré collége de Rome pour devenir cardinal du collége d'Avignon (3).

En 1425, Visconti et son gouvernement de Gênes furent réconciliés avec les Vénitiens, les Florentins et leurs alliés; parmi ceux-ci furent expressément nommés les Fregose, les Adorno et les Fieschi (4).

Le redoutable Piccinini s'empara des domaines de la maison Fieschi. Il prit les uns de force; il obligea les nobles possesseurs à se dépouiller des autres (5).

En 1441, l'aragonais Alphonse, roi de Naples, protégeait ouvertement les Adorno et les Fieschi, et, ayant pris soin de les lier étroitement ensemble, il se flattait de disposer par eux du populaire et des nobles. Dans l'occasion présente Fieschi était exclu par sa noblesse de la première place du gouvernement; il fallut Adorno pour être doge (6).

En 1463, Hiblet Fieschi entra dans une intrigue tramée contre San Severino et les oncles du duc pour dépouiller la régente.

---

(1) Vincens, ouvrage cité, II, 60.
(2) *Id.*, II, 87.
(3) *Id.*, II, 161.
(4) *Id.*, II, 199.
(5) *Id.*, II, 201.
(6) *Id.*, II, 213.

Le complot fut découvert, les princes furent exilés : San Severino prit la fuite; Fieschi fut mis en prison. On profita de cette occasion pour ruiner le reste de la puissance de cette illustre famille. Jean-Louis Fieschi, chef d'une des branches, fut dépouillé de ses châteaux. On lui offrit de riches récompenses, s'il voulait consentir à devenir habitant de Milan; il préféra la pauvreté avec l'indépendance (1).

En 1501, tous les grands avaient brigué l'honneur d'avoir le roi Louis XII pour hôte; Jean-Louis Fieschi eut la préférence dans son palais de Carignan (2).

Dès 1547, la constitution aristocratique de Gênes blessait quelques républicains jaloux des prérogatives qu'elle attribuait à un certain nombre de familles nobles et de l'ascendant que prenait Doria. Ces républicains résolurent de rétablir le gouvernement populaire. Profitant du moment où André Doria, accablé de vieillesse, se reposait du soin des affaires publiques sur son petit-neveu Gianettino, jeune homme hautain et orgueilleux, Jean-Louis Fieschi, comte de Lavagne, excita le peuple à courir aux armes (3).

Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1547, les conjurés s'emparèrent des postes importants et poignardèrent Gianettino. Il ne restait plus qu'à marcher au palais pour chasser la garde du doge et changer le gouvernement; mais Fieschi s'étant rendu au port pour y donner quelques ordres, tomba dans la mer et s'y noya (4).

André Doria réclama, au nom de la république et des lois, une vengeance éclatante de cet énorme attentat. La mémoire

---

(1) Vincens, ouvrage cité, III, 36.
(2) *Id.*, III, 66.
(3) *Id.*, III, 66.
(4) *Id.*, II, 135.

de celui qui était mort, la tête et les biens des complices qui avaient survécu devaient payer la peine du crime. Sur cette insistance il fut résolu de poursuivre les conjurés (1).

Puissant, riche en fiefs limitrophes, mais indépendant de la république, Sinibalde Fieschi, comte de Lavagne, avait épousé Marie de la Rovère, nièce de Jules II. Il avait laissé quatre fils encore pupilles : Jean-Louis, Jérôme, Ottobon et Scipion, et avec eux un fils naturel nommé Corneille. Jean-Louis périt dans la conjuration; Jérôme eut la tête tranchée; Ottobon fut livré à Doria et mis à mort; Scipion, dont la famille n'était pas sans alliance avec Catherine de Médicis, trouva un asile à la cour de France et eut ses propriétés confisquées (2).

D'autres membres de la famille des Fiesque, étant en suspicion, mirent leurs personnes et leurs biens en sûreté en s'expatriant en d'autres pays. L'un d'eux, Thomas Fiesco, parent de Jean-Louis, mais d'une autre branche, alla se fixer à Anvers. Plusieurs motifs lui dictèrent ce choix.

On voit par les actes anglais du XIVe siècle que dès 1329 une multitude de marchands génois, sous le nom des Doria, des Spinola, des Fieschi, etc., fréquentaient l'Angleterre et les provinces françaises qui obéissaient à ses rois. Au mariage de Charles le Téméraire, en 1468, cent six Génois établis à Bruges parurent dans le cortége, uniformément vêtus de velours violet, portant sur leurs habits l'image de St-George, patron de leur république (3). Des placards de 1434, 1468, 1501, 1515, 1532

---

(1) Vincens, ouvrage cité, III, 147.

(2) Des descendants de cette branche existent encore en France; ils portent : « bandé d'argent et d'azur de six pièces. » Le cardinal Adrien Fieschi, à qui le *Moniteur belge* du 17 février 1858, nº 48, a consacré un article nécrologique, était issu d'un des quatre fils de Sinibalde Fieschi dont il vient d'être parlé.

(3) Vincens, ouvrage cité, II, 12.

et 1536 avaient accordé de grands priviléges aux commerçants génois établis dans les Pays-Bas et notamment à Anvers (1). Thomas Fiesco, adonné au commerce comme la plupart des nobles génois, avait de nombreuses relations d'affaires dans cette ville. Il était d'ailleurs intéressé dans les entreprises d'un Spinola, son compatriote, établi à Londres, et il avait ainsi intérêt à se rapprocher des ports anglais. Des revers de fortune l'attendaient dans sa nouvelle résidence.

En décembre 1568 un grand navire biscaïen, accompagné de plusieurs barques plus légères, se vit obligé de relâcher dans l'un des ports de la Grande-Bretagne, afin d'échapper à la poursuite de quelques corsaires. La reine Elisabeth, apprenant qu'il avait à bord une somme de 400,000 ducats destinée au paiement des frais de guerre dans les Pays-Bas, le fit mettre sous séquestre, prétendant que ce capital appartenait à des marchands génois (2). Les deniers et les marchandises que le navire transportait formaient ensemble une valeur de 800,000 ducats, dont la plus forte partie était effectivement la propriété de Thomas Fiesco et de quelques-uns de ses amis. Les réclamations diplomatiques du duc d'Albe et les mesures de représailles prises par lui n'ayant produit aucun effet, il permit à Thomas Fiesco de se rendre à Londres, où il avait de hautes relations, pour négocier officieusement la restitution des deniers et des autres objets saisis. Plus tard le seigneur de Zweveghem fut adjoint à Fiesco. Les négociations n'ayant pas abouti, ce dernier perdit presque toute sa fortune (3).

---

(1) Voir *Placards du Brabant*, IVe volume, p. 141.

(2) *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, par E. Van Bruyssel, tom. III, p. 175.

(3) Voir dans le IIe volume de la *Correspondance de Philippe II*, par Gachard, les lettres nos 813, 814, 873, 878, 904, 910, 918, 943, 954, 1035, 1041, 1045, 1049, 1072. 1076, 1077, 1079, 1098 et 1109, relatives à cette affaire et à l'intervention de Fiesco dans les négociations.

Lors de la guerre civile qui éclata dans les Pays-Bas en 1566, Anvers fut traité sans pitié. Il fut pillé par les protestants et par les Espagnols et occupé militairement par les Français. Le sac de 1576, appelé la *furie espagnole*, lui coûta la majeure partie de ses richesses, et le siége de 1583, en fermant l'Escaut, vint tarir pour longtemps la source à laquelle il aurait pu les renouveler.

Anvers ne compta plus ni comme port de mer, ni comme entrepôt de commerce. Les principales maisons de négoce étrangères abandonnèrent dès lors une place où leurs opérations étaient devenues impossibles. Thomas Fiesco mourut, paraît-il, à Anvers, mais comme les registres de décès de la ville ne commencent que vers la fin du XVIIe siècle, on ne peut fixer la date de sa mort. Quoi qu'il en soit, la famille de Thomas Fiesco ne pouvait songer à retourner à Gênes d'où la conjuration encore récente de Jean-Louis Fieschi l'avait forcée de s'éloigner.

D'autre part, les Fiesque d'Anvers avaient perdu tout espoir de jamais récupérer les valeurs considérables que la reine Élisabeth leur avait prises à bord de navires espagnols en 1568. Ils recueillirent les débris de leur fortune et Wauthy Fisco, fils de Thomas Fiesco, alla s'établir à Thorembais-Saint-Trond (1), dans le Brabant wallon, où il mourut le 23 mai 1626, ainsi que l'atteste le registre aux décès de la paroisse ; c'est de lui que descend en ligne directe Claude-Joseph-Antoine Fisco dont le tableau

---

(1) En 1687, on voit figurer dans les registres de cette paroisse, comme parrain de confirmation, Wauthy p. *Fiesco*, et comme marraine m. Marie *Fiesco*, l'un petit-fils et l'autre petite-fille de Wauthy *Fisco*, fils de Thomas *Fiesco*, d'Anvers. En flamand la syllabe *ie* se prononce comme *i* en français ; c'est ainsi que Fiesco est devenu *Fisco*. Il existe à Louvain une inscription sépulcrale du XVIIIe siècle constatant que le nom primitif de la famille était Fiesco ; cette inscription est reproduite plus loin, p. 149.

suivant retrace la généalogie depuis Thomas Fiesco, et dont nous essayons plus loin d'écrire rapidement la biographie.

FRAGMENT de la généalogie de la branche de la famille des FIESQUE, *vulgairement nommée* FISCO, *établie en Belgique.*

Thomas Fiesco, né à Gênes, établi à Anvers depuis 1547 (1).

Wauthy, fils de Thomas, mort à Thorembais-Saint-Trond le 23 mai 1626.

Wauthy, fils du précédent, baptisé à Thorembais-Saint-Trond, marié à Dieudonnée Simon dudit lieu le 11 novembre 1614. Mort le 3 avril 1670.

Wauthy, leur fils, baptisé à Thorembais-Saint-Trond le 22 décembre 1627, marié à Françoise Evrard le 8 novembre 1651.

Jean, fils des précédents, baptisé à Thorembais-Saint-Trond le 25 novembre 1654, mort à Orbais le 5 août 1717. Marié en se-

---

(1) « Thomas Fiesco, marchand génois établi à Anvers, était l'un des intéressés dans l'affaire des deniers saisis par ordre de la reine d'Angleterre, au mois de décembre 1568. En 1569, le duc d'Albe l'autorisa à faire lui-même des démarches auprès de la Reine et de ses ministres. Il se mit en rapport à Londres avec des marchands anglais dont les biens étaient détenus dans les Pays-Bas, et qui devaient par conséquent désirer que les deux gouvernements s'arrangeassent. Ce fut à la suite de ces pourparlers qu'il revint à Bruxelles avec les trois négociants dont il est question dans la lettre du duc d'Albe du 19 mars 1570. » — Note de la page 125 du tome II de la *Correspondance de Philippe II*, par GACHARD. En 1571, lorsque le duc d'Albe, travaillant à faire expulser les Gueux des ports de la Grande-Bretagne, comprit la faute qu'il avait commise en rompant brusquement avec la reine Élisabeth, il lui envoya Thomas Fiesco avec François Halewyn, sous prétexte de conclure un traité de commerce. — *Hist. du commerce, etc.*, par E. VAN BRUYSSEL, tome III, p. 90.

condes noces à Anne Malaise, d'Assche-en-Refail, près de Perwez, morte à Orbais en 1711.

Antoine, leur fils, baptisé à Orbais le 1er juin 1700, mort le 7 mars 1774 à Louvain. Marié à Magdelaine Taverniers, des barons Taverniers d'Aubonne, fille de Jean et de Cécile de Hertoghe, le 14 décembre 1725 (1), et en secondes noces, le 23 juillet 1746, à la baronne Marie-Françoise d'Elderen, fille de Charles (2) et d'Honorée de Heurdonck, de Nivelles.

Enfants du premier lit :

Anne-Christine, baptisée à Louvain le 3 septembre 1726; morte le 16 février 1730.

Pierre-Joseph-Antoine, baptisé à Louvain le 20 novembre 1727, mort à Sottegem le 4 mars 1796. Marié à Jeanne-Marie de

---

(1) Antoine Fisco fit ses études à l'Université de Louvain. Reçu bourgeois honoraire de Louvain le 14 février 1725. Installé en qualité de notaire en cette ville le 24 novembre 1725. Greffier de Neervelp le 8 mars 1731. Notaire apostolique le 6 avril 1731. *Erfraed* de la haute Chambre de S.M l'Empereur et Roi, pour le quartier de Louvain, le 7 juillet 1733. Inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Michel avec l'épitaphe suivante : « D. O. M. Antonius « Joannis filius, ex nobili ac perantiqua de Fiesconibus vulgo Fisco familia « ortus, ob animi praestantiam et virtutum merita ab illustriss. magistratu « Lovaniensi inter cives honorarios captatus, vir Jurisperitissimus, urbis Lov. « primarius notarius regius et curiae Rom. ap. Ecclesiae hujus parochial. per « multos annos aedituus et benefactor. Nat. 1700. Denatus a° 1774, 7 martii. « R. I. P. »

(2) Charles d'Elderen était cousin de Jean-Louis d'Elderen qui succéda à Maximilien-Henri comme prince-évêque de Liége, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looze-Horne, etc., le 30 décembre 1688, et qui mourut le 1er février 1694.

Smet, d'Alost (1), morte le 7 avril 1776; et en secondes noces à Marie-Françoise Miele.

François-Louis-Antoine, baptisé à Louvain le 24 juin 1731, mort le 27 avril 1800 (2).

Anne-Françoise-Christine, baptisée à Louvain le 3 avril 1734,

---

(1) Marie de Smet était fille de Jean-François de Smet, député pour le pays d'Alost aux états de Flandre, bailli du pays et principauté de Gavre, échevin du magistrat d'Alost (*a*). Il fut nommé député pour la Flandre aux états généraux de 1790 à Bruxelles. (Voir *Documents diplomatiques,* par GACHARD.)

(2) François-Louis-Antoine Fisco était prêtre. Il célébra sa première messe le 12 juin 1754. Fut d'abord vicaire à Tervueren. Entra dans l'Ordre des Capucins à Bruxelles, le 28 avril 1757 et prit en religion le nom de *père Antoine de Louvain*. Fut successivement directeur des postes de la Cour, capitulaire, puis provincial de l'ordre des Capucins à Bruxelles. Etait à la tête de ses religieux lorsqu'ils combattirent avec tant de courage et d'abnégation le terrible incendie qui détruisit l'édifice sur l'emplacement duquel est bâti le palais des états généraux, rue de la Loi. Le 18 mars 1793, à la réquisition du commissaire des guerres Allard, il fut chargé de remplir les fonctions d'aumônier à l'hôpital de Sainte-Elisabeth, vu l'encombrement des blessés français évacués sur Bruxelles. Demeura à Bruxelles jusqu'au 7 juin 1797, date à laquelle il fut expulsé de son couvent avec ses religieux, par ordre de la République française. Ce fut un homme de talent et un digne prêtre. Il se retira à Louvain chez son frère, Lambert Fisco, avocat au Conseil souverain de Brabant (*b*), où il mourut le 27 avril 1800 Il a été inhumé avec l'épitaphe suivante : « D. O. M. Reverendus pater Antonius a Lovanii, alias Ludovicus « Fisco, ordinis S^i^-Francisci min. cap. spraedicator egregius et indefessus sui « ordinis in Belgio Aust. Agens Provincialis, qui a suo conventu Bruxel- « lensi vi ac impetu a gente perfida ejectus a^o^ 1800, Lovanii exulavit, ubi « dolore consumptus, diutius vivere incapax, ex ingrata patria ad gratam « transmigravit. Lambertus Fisco, J. U. L. Super. Consilii Brab. advocatus, « S. C. Reg. et Ap. Maj., montis pietatis Lov. Consiliarius assessor, urbis Lo- « vanii not^s^ general., Fratri charissimo M. P. »

(*a*) Calendrier de la Cour, 1789.

(*b*) Lambert Fisco devint vice-président du tribunal civil à Anvers et y est décédé le 1er août 1807.

morte le 11 septembre 1790, mariée à Jacques Van Hal de Louvain.

Claude-Joseph-Antoine, baptisé à Louvain le 22 janvier 1736, mort à Querbs le 4 février 1825 (1).

Enfants du second lit :

Marie-Anne-Catherine, baptisée à Louvain le 22 mars 1749, morte à Bruxelles le 5 avril 1809; mariée à Messire Pierre de Lannoy, conseiller et procureur général au Conseil souverain de Brabant, mort à Bruxelles le 12 juillet 1788 (2).

Lambert, baptisé à Louvain le 25 mai 1751, mort à Anvers le 1er août 1807, vice-président du tribunal civil; marié à Louvain, le 17 juin 1776, à Marie-Thérèse, fille de Jean Van Langendonck (3) et de N. Hendrickx.

II. — Fisco (Claude-Joseph-Antoine) naquit à Louvain le 22 janvier 1736. Il y fit ses humanités et sa philosophie. Son père, qui le destinait au service militaire, l'envoya achever ses études à Bruxelles, où il suivit le cours de l'école d'hydraulique et ceux de l'académie de peinture, de sculpture, d'architecture et de mathématiques. Il fut admis, en 1756, dans le corps du génie militaire en qualité de cadet-ingénieur. Ce corps était divisé en quatre brigades, chacune composée exclusivement d'Allemands, de Hongrois, d'Italiens ou de Belges. Fisco fut donc incorporé dans

---

(1) Claude-Joseph-Antoine. C'est lui qui est l'objet de cette biographie.

(2) Marie-Anne-Catherine Fisco, qui avait épousé Messire Pierre-J.-N. de Lannoy, conseiller et procureur général du Conseil souverain de Brabant, joua un certain rôle politique dans la révolution brabançonne. Après la mort de son époux, survenue le 12 juillet 1788, elle servait d'intermédiaire aux conjurés, entre Bruxelles et Bréda.

(3) Jean Van Langendonck appartenait à une des familles patriciennes de Louvain; elle portait de sable, au sautoir d'argent, au franc quartier de gueules, à la roue d'or. — Voir *Septem tribus Patriciæ Lovanienses*, 1754, pp. 16, 82, 119.

celle-ci et il fit avec elle les campagnes de la fameuse guerre de sept ans (1) entreprise par Marie-Thérèse pour reconquérir la Silésie sur la Prusse, et qui laissa à l'impératrice reine le regret amer d'avoir fait verser tant de sang et d'avoir dissipé tant de trésors inutilement.

Pendant son séjour à Bruxelles, Fisco s'était trouvé fréquemment en contact avec des professeurs, des membres du barreau et des hommes politiques dans la société desquels il s'était imprégné de bonne heure des idées philosophiques qui devaient prendre quelques années plus tard le nom de « principes de 1789. » Devenu militaire il prit en aversion une guerre à laquelle la Belgique, par sa position dépendante envers la maison d'Autriche, était entraînée à participer, en mettant ses enfants et ses trésors au service d'intérêts étrangers. A la fin de la guerre d'Allemagne, étant capitaine du génie, il donna sa démission, mais il ne l'obtint que deux ans après et non sans avoir eu à repousser de nombreuses sollicitations de la retirer. Il était d'usage de donner de l'avancement ou une pension aux officiers qui avaient fait campagne; il ne demanda et ne reçut ni l'un ni l'autre (2).

Libéré du service militaire, il entra dans le génie civil ou corps d'hydraulique des Pays-Bas, en qualité de conducteur-ingénieur, et il obtint plus tard le grade d'officier-ingénieur. Voici quelques-uns des travaux qui furent confiés à ses soins durant cette phase de sa carrière.

Depuis quelques années le canal de Louvain à la Dyle, dont le plan d'exécution avait été très-mal combiné, était devenu impraticable. A la demande du magistrat de Louvain, qui voyait le commerce de la ville menacé d'une ruine complète, le gouver-

---

(1) Archives du ministère de la guerre à Paris; *Précis des services du général de brigade du génie Fisco.*

(2) *Ibid.*

nement de Marie-Thérèse consulta plusieurs ingénieurs sur le moyen de corriger les défauts du canal. Fisco proposa la construction de deux écluses accolées, l'une à Battel, l'autre au Sennegat, et il eut la direction de ces utiles et importants travaux (1).

En 1764 il eut mission de dresser le plan d'un pont en maçonnerie vis-à-vis du sas d'Ypres, pour le passage du Havre à Nieuport (2).

La navigation de la Dendre laissant beaucoup à désirer, on le chargea d'étudier les moyens de l'améliorer et de prévenir les débordements de la rivière. Il dressa à ces fins une carte du cours de la Dendre, depuis Ath jusqu'à son débouché dans l'Escaut à Termonde, et les plans, sur petite échelle, des villes d'Ath, Lessines, Grammont, Ninove et Termonde (3).

Le 2 janvier 1767 une marée extraordinaire ayant causé des dégâts considérables aux jetées, aux coffres et aux autres ouvrages au bord de la mer à Ostende, les députés des États de Flandre présentèrent un mémoire sur les mesures à prendre pour prévenir de nouveaux désastres. Fisco fut envoyé sur les lieux pour remédier à la situation. Pendant son séjour sur le littoral, il contribua activement à la rédaction d'un nouveau plan pour la défense de la place d'Ostende ainsi que pour l'amélioration et l'agrandissement du port (4).

Un traité ayant été conclu entre les cours de Vienne et de Paris le 16 mai 1769 pour régler les limites frontières entre les deux

---

(1) Archives du ministère de la guerre à Paris; *Précis des services du général de brigade du génie Fisco.*

(2) N° 1402 de l'*Inventaire des cartes et plans manuscrits des archives du royaume.*

(3) Id., n° 1491.

(4) Id., n° 1666.

puissances dans les Pays-Bas, Fisco eut mission, en 1770, de lever la carte topographique de la Basse-Semois, destinée à assurer l'exécution de cet arrangement territorial (1).

Lorsqu'il fut question d'ouvrir une voie navigable de Mons jusqu'en Flandre, qui permît d'éviter le passage par Condé où nos bateaux étaient grevés de péages exorbitants, il fut chargé de lever la carte du parcours, d'en faire le nivellement et de dresser les plans et le devis du canal.

Il est aussi l'auteur du projet de la chaussée de Bruxelles à Wavre et de celui de la chaussée de Louvain à Diest, qui ont été construites sous sa direction (2).

Enfin, il prit part aux changements faits à cette époque à la citadelle d'Anvers et notamment à la manœuvre des eaux au moyen de la nouvelle écluse communiquant avec l'Escaut (2).

Il fut nommé contrôleur des ouvrages ou, en d'autres termes, directeur des travaux publics de la ville de Bruxelles et du canal de navigation de Willebroek, en 1771. Parmi les travaux considérables qui vinrent sous son administration embellir Bruxelles, on remarque la construction d'une voûte sur la Senne, à l'endroit dit le quai des Poissonniers (1772), les changement effectués aux bailles du palais et du Parc (1774 et 1775), changements d'où sortirent plus tard la place Royale, les rues Royale, de Brabant, Ducale et de Belle-vue ; la transformation d'une ancienne blanchisserie en une place aussi jolie que régulière, qui porte aujourd'hui le nom de place des Martyrs (1775), l'établissement d'un entrepôt, rue de Laeken (1780), la reconstruction de la fontaine du Cracheur (1786) et le nouveau Marché-aux-Grains. On lui doit, entre autres

---

(1) *Grande carte topographique de la Basse-Semoy* (Luxembourg) levée en 1770 par l'officier-ingénieur Fisco. N° 395 de l'*Inventaire* cité.

(2) Archives du ministère de la guerre à Paris ; *Précis des services du général de brigade du génie Fisco.*

plans, ceux de la voûte sur la Senne, près du quai des Poissonniers, de la place des Martyrs et des habitations qui l'entourent, de la fontaine du Cracheur, de l'entrepôt et du nouveau Marché-aux-Grains (1) et les améliorations importantes apportées au canal de Willebroeck et à ses dépendances. Il a également construit, en 1783, la Pédagogie du Faucon à Louvain (2).

Pendant qu'il vouait tous ses soins à des travaux qui attestaient hautement à tous les yeux l'étendue de ses connaissances comme ingénieur et son talent hors ligne comme architecte, les vives instances du magistrat de Bruxelles, et celles des professeurs et des élèves l'obligèrent à se charger en outre de la direction de l'Académie de peinture. de sculpture, d'architecture et de mathématiques, illustrée déjà par les artistes qu'elle avait produits. Il réorganisa l'Académie et pendant un grand nombre d'années il y professa l'architecture d'après des principes qui ont fait école et qui ont résisté à l'épreuve du temps (3).

Il donna une preuve nouvelle de la variété de ses aptitudes en dressant le plan du magnifique feu d'artifice qui fut tiré sur le pont Saint-Michel le 10 juillet 1781, à l'occasion de l'arrivée à Bruxelles de l'archiduchesse Marie-Christine avec son époux (4).

Des évènements politiques vinrent l'arracher à ses nombreuses mais paisibles occupations. Le traité de la Barrière était devenu l'objet de nouvelles et de vives contestations entre la cour de Vienne et les Provinces-Unies. Les conférences tenues à Bruxelles au mois d'avril 1784 étant restées sans effet, l'empereur Jo-

---

(1) *Histoire de Bruxelles*, par WAUTERS et HENNE, tome II, p. 304, et tome III, pp. 93, 181, 276 et 562.

(2) Voir *Louvain monumental*, p. 296.

(3) Archives du ministère de la guerre à Paris; *Précis des services du général de brigade du génie Fisco*.

(4) *Histoire de Bruxelles* déjà citée, tome II, p. 312.

seph II déclara la guerre à la Hollande. A la demande du gouvernement autrichien, Fisco, qui connaissait en détail le régime des eaux limitrophes, saisit avec empressement l'occasion d'être utile à son pays et fit les deux campagnes de cette guerre en son ancienne qualité d'officier du génie militaire. Il réussit complétement dans la mission de prévenir ou d'arrêter les effets des inondations tendues par les Hollandais le long des frontières de la Flandre autrichienne et du Brabant, depuis l'Ecluse et Ardenbourg jusqu'à Lillo et Stabroeck; il parvint en outre à priver d'eau douce le Sas-de-Gand et Lillo occupés par l'ennemi (1).

Après la guerre il reprit ses fonctions de directeur des travaux publics de la ville de Bruxelles, mais la révolution brabançonne vint bientôt l'entraîner dans ses agitations et le soumettre aux vicissitudes dont sont d'ordinaire victimes les hommes qui participent à la direction de ces bouleversements politiques.

Depuis longtemps la Belgique subissait l'extrême malheur d'être placée sous l'autorité d'un souverain étranger. Aux griefs qu'elle avait contre la maison d'Autriche, Joseph II en ajoutait chaque jour de plus nombreux et de plus graves.

Malgré l'opposition que rencontraient les mesures prises par lui, il tenta d'anéantir par les deux diplômes du 1er janvier 1787 le système constitutionnel dont il avait juré le maintien à son avènement : il exécute le projet, dont les esprits éclairés ne pouvaient d'ailleurs que le louer, de rendre uniforme l'administration de la justice et d'organiser les tribunaux sur un nouveau plan; il substitue un seul conseil aux trois conseils collatéraux, il divise les provinces en neuf cercles ou intendances, il supprime les députations permanentes et les remplace par des députés à

---

(1) Archives du ministère de la guerre à Paris; *Précis des services du général de brigade du génie Fisco.*

adjoindre au conseil du gouvernement, au nombre de cinq pour tout le pays. On ne laissait aux états que le vote des subsides; l'administration de la province leur échappait et passait aux mains des intendants. C'en était trop : les provinces perdaient leurs priviléges avec leurs constitutions, et celles-ci se trouvaient à la fois violées et abolies. Bien que divisés en deux grands partis politiques, comme ils le sont encore de nos jours, tous les Belges s'unissent pour protester contre ce coup d'État, et sur tous les points du pays ils se préparent à un soulèvement général.

Van der Noot prend la direction du mouvement : il publie son fameux mémoire et forme un comité révolutionnaire qu'il intitule : « Comité établi par le corps de volontaires agrégés aux « cinq serments de la ville de Bruxelles. »

Le comité tint sa première séance le 4 juin 1787 et élut pour président Van der Noot et pour premier membre le bourgmestre des nations Gillé. Ce dernier et Fisco, que le comité s'adjoignit le lendemain (1), représentaient le parti politique qui avait pris pour devise : « Progrès et indépendance du pays » et qui, tout en désirant le maintien de la constitution. voulait qu'on y apportât des perfectionnements en harmonie avec les idées nouvelles. Ainsi que le montre la généalogie donnée plus haut, la famille de Fisco appartenait par son origine à la noblesse italienne et se rattachait par ses alliances à la noblesse belge. Un frère de Fisco était alors agent provincial de l'ordre des Capucins à Bruxelles et y jouissait d'une grande considération. L'élite du clergé, de la noblesse, de la magistrature et du barreau se donnait rendez-vous dans les salons d'une sœur consanguine de Fisco, mariée à messire de Lannoy, conseiller et procureur général au conseil souverain de Brabant. Ces circon-

(1) *Histoire de Bruxelles* déjà citée, tome II, p. 324.

stances n'étaient probablement pas restées sans influence sur le choix que le comité avait fait de Fisco; mais ce qui l'avait déterminé, sans doute, c'est que, en se l'attachant, le comité s'assurait le concours d'un ingénieur de grande réputation, homme aussi énergique que capable de diriger des entreprises militaires, et donnait en même temps un gage de sincérité au parti libéral. Quoi qu'il en soit, l'union entre les conjurés dura peu.

Comme on l'a vu de nos jours, après la révolution de 1830, le clergé et la noblesse agirent séparément dès qu'ils crurent pouvoir dominer l'influence de leurs adversaires. Ceux-ci s'en aperçurent et pendant que la nation se livrait sans calcul aux illusions d'une révolution prochaine, quelques hommes éclairés, parmi lesquels figurait Fisco, convaincus de l'impossibilité de continuer à marcher de concert avec Van der Noot et ses partisans, conçoivent le projet d'élever sur les ruines des anciennes institutions du pays un édifice constitutionnel régulier. L'avocat Vonck dresse un plan d'insurrection (1789) dont le but est commun avec celui des états quant au soulèvement général des Belges, mais absolument différent quant au résultat qu'il en attend; en effet, tandis que Fisco et ses amis cherchent à faire prévaloir la tolérance religieuse, l'égalité devant la loi, l'affranchissement des provinces et l'indépendance de la patrie sur une base appropriée aux idées du siècle, les états ne veulent qu'une révolution qui tourne exclusivement au profit du clergé et de la noblesse.

Pour assurer l'exécution de leur plan, Vonck et Verlooy créent une association qui puisse réunir les Patriotes et donner à leur action plus de force et d'activité; ils forment avec les avocats Torfs et Kint, les négociants Wecmaels et d'Aubremez et l'ingénieur Fisco, un comité auquel fut appelé plus tard l'avocat Lehardi, et ils fondent l'association *pro aris et focis*, d'après les principes qui, de nos jours, ont présidé à l'organisation de toutes

les societés secrètes. Sept chefs (Vonck, Verlooy, Torfs, Kint, Wecmaels, d'Aubremez, Fisco et Lehardi) sont chargés de diriger toutes les entreprises, les actions et les forces du comité vers un seul but, l'expulsion des Autrichiens (1). Chacun d'eux doit recruter un nombre à peu près égal d'individus qu'il s'attache par le serment, sans leur livrer les noms de leurs associés; les enrôlés devaient se faire de la même manière, enrôleurs à leur tour, et le cercle, s'agrandissant sans cesse, eût fini par comprendre tous les adversaires de l'Empereur.

Fisco, lié d'amitié avec Van der Mersch, concerte secrètement avec cet officier, les plans et les moyens d'attaque (2); mais bientôt la police du gouvernement autrichien parvient à découvrir la conspiration dont un traître livra le secret pour 15,000 florins (3), et le 17 octobre 1789, d'Aubremez, Fisco et le précepteur des enfants du duc d'Ursel, secrétaire de l'association, sont arrêtés (4); les autres se cachent ou fuient à l'étranger. Fisco est traité en criminel d'État et sur le point d'être condamné et déporté à Vienne, lorsque, par suite de la victoire remportée par les patriotes sur les impériaux à la bataille de Turnhout et de la prise de Gand (3 novembre 1789) il est mis en liberté.

Ici se place un fait qui montre la haute idée que l'on avait des capacités militaires et de l'influence politique de Fisco : à peine est-il sorti de prison que le gouvernement autrichien essaie de le rattacher à sa cause et lui fait offrir le grade de général et une forte somme d'argent, en récompense, lui dit-on, des services

---

(1) *Histoire de Bruxelles* déjà citée, tome II, p. 354.

(2) Archives du ministère de la guerre à Paris : *Précis des services du général de brigade du génie Fisco.*

(3) *Lettre de d'Alton à Joseph II*, du 19 octobre.

(4) *Hist. de Brux.* déjà citée, tome II, notes de la page 416.

qu'il avait rendus pendant la guerre de sept ans et pendant la guerre contre la Hollande, services qu'on avait oubliés jusqu'alors. Fisco repousse ces offres avec mépris et rejoint l'armée belgique (1). Les partisans de l'Autriche ne tardèrent pas à s'en venger : le 8 décembre 1789, en son absence de Bruxelles et durant les combats qui ensanglantèrent les rues, les Impérialistes envahirent l'habitation de Fisco, la pillèrent, détruisirent et saccagèrent tout ce qu'elle renfermait, la vaisselle, les meubles, les livres, les papiers, les plans, les cartes : rien n'échappa au désastre (2).

La révolution entre ensuite dans une nouvelle phase. Les Impériaux, forcés de battre en retraite devant les Patriotes, se retirent vers les frontières du Luxembourg; le gouvernement autrichien se trouve dissous et de leur côté les états de Brabant reprennent leurs séances accoutumées. A leur tour les Belges qui s'étaient exilés à Bréda et y avaient fondé un comité révolutionnaire, se hâtent de rentrer à Bruxelles. Le 11 janvier 1790 les députés des états de toutes les provinces s'y réunissent aussi en états-généraux et forment une confédération sous le nom d'États-Unis de la Belgique. Les États-Unis confèrent à Fisco le grade de colonel du génie et le chargent de la direction du service de ce corps. Il le réorganise, le compose en partie des officiers formés par lui et parvient à le mettre promptement en campagne (3).

Un congrès est établi pour l'exercice du pouvoir souverain; l'influence du clergé et de la noblesse y domine sans conteste, et à partir de ce moment les partisans de Van der Noot et Van

---

(1) Archives du ministère de la guerre à Paris : *Précis des services du général de brigade du génie Fisco.*

(2) *Id.*

(3) *Id.*

Eupen triomphent et poursuivent par leurs calomnies les Vonckistes qui cherchent encore à faire prévaloir leurs aspirations libérales. Le congrès, à qui le général Van der Mersch et Fisco sont devenus suspects par leurs liaisons avec les Vonckistes, cherche à les éloigner de l'armée. Il donne le commandement de la place d'Ostende à Fisco, qui le refuse parce qu'il ne veut pas reconnaître, même implicitement, l'autorité de cette assemblée (1). Celle-ci abandonne en quelque sorte les troupes de Van der Mersch à elles-mêmes; elle néglige de leur envoyer des renforts, d'assurer leurs subsistances et de les pourvoir des choses nécessaires au service. Le congrès prend en outre la résolution de substituer le général prussien Schœnfeld à Van der Mersch.

Ce dernier en conçoit un vif ressentiment; les officiers de son armée, Fisco en tête, et une foule de citoyens se concertent et avisent au moyen d'arrêter le congrès dans sa tentative de confisquer au profit du parti qu'il représente, les droits politiques du pays. Un comité de résistance s'établit au quartier-général à Namur et un *pronunciamento* a lieu. Van der Mersch est nommé généralissime de l'armée patriotique; une adresse aux Belges est votée et répandue avec profusion dans les provinces. Des députés du congrès se rendent à l'armée et enjoignent à Van der Mersch d'aller se justifier à Bruxelles. Il s'y rend sans escorte et on lui ordonne de tenir les arrêts. Peu de jours après il est transféré à la citadelle d'Anvers où un conseil de guerre est nommé pour prononcer sur son sort; Fisco est arrêté en même temps, emprisonné à Mons, puis envoyé en exil (2).

---

(1) Archives du ministère de la guerre à Paris; *Précis des services du général de brigade Fisco.*

(2) *Id.*

Ces divisions intestines entretenues par la différence des opinions politiques, le manque absolu de circonspection, l'incapacité, l'inexpérience des hommes qui dirigeaient le pouvoir au nom du congrès, devaient faire avorter leurs efforts et aider Léopold II à rentrer en possession de nos provinces; c'est ce qui arriva bientôt.

Les Impériaux rentrent à Bruxelles (1790); une amnistie générale est proclamée et Fisco recouvre la liberté.

La restauration du gouvernement autrichien en Belgique n'eut pas une longue durée. Nonobstant leur insurrection, les états des provinces n'avaient cessé de solliciter de la cour de Vienne le redressement de leurs griefs, mais de sourdes intrigues tramées par de mauvais conseillers avaient toujours mis obstacle à cette œuvre de bonne politique et de réparation. Le mécontentement était général; les Vonckistes, comme les partisans de Van der Noot et Van Eupen, l'éprouvaient au même degré; il avait fini par exalter toutes les têtes et par y engendrer le désir de voir régner la France, sous l'égide de laquelle on nourrissait le fallacieux espoir de trouver le rétablissement de nos anciennes constitutions provinciales (1). Un comité belge résidait à Paris avec mission de préparer les voies à cet arrangement. La Convention nationale, à peine réunie (20 septembre 1792), lui fait les promesses les plus flatteuses. De leur côté les feuilles publiques vantent à la fois la victoire que les Français venaient de remporter à Francfort, la loyauté et la générosité du vainqueur, le général Custine, et cherchent à inspirer aux Belges le désir de vivre sous la protection de la France. Le général français Dumouriez gagne la bataille de Jemappes sur les Impériaux le 6 novembre 1792, et, par le manifeste adressé aux Belges le surlendemain, il

---

(1) *Collection complète des procès-verbaux des (ci-devant) représentants provisoires de la ville de Bruxelles*, etc.

renchérit encore sur ces assurances trompeuses, en ajoutant qu'il est résolu d'agir avec la plus complète impartialité. L'opinion publique est entraînée. Dumouriez marche sur Bruxelles où les Français entrent le 14, après un petit combat à Anderlecht. Nos provinces s'insurgent de nouveau contre l'Autriche et sont abandonnées par la gouvernante Marie-Christine et l'armée qui soutient son autorité. Les habitants se joignent aux Français et la « République belgique » est proclamée. La Convention nationale envoie à l'armée de la Belgique des commissaires qui dirigent l'administration du pays. Le général Dumouriez donne l'ordre d'élire quatre-vingts représentants provisoires pour la ville de Bruxelles, Le peuple s'assemble à cette fin le 18 novembre 1792 et Fisco se trouve parmi les représentants élus. Accepterat-il? Il délibère avec ses amis. Dévoué corps et âme à son pays et aux idées du progrès, il ne peut vouloir de la souveraineté de l'Autriche qui traiterait derechef la Belgique en pays conquis, ni de la domination des Van der Nootistes qui entendent confisquer les libertés et les droits du pays à leur profit. Il croit aux intentions loyales de la Convention nationale et il accepte le mandat qui lui est offert. Le 26 novembre il se présente à l'Assemblée et prête serment (1).

Peu après l'entrée des Français l'armée nationale est réorganisée et placée sous la direction d'un comité militaire composé du général de Rosières, de Fisco, chef du corps du génie, de quelques autres officiers supérieurs et de Guérault, secrétaire. Le 14 décembre 1792 Fisco est promu au grade de maréchal de camp ou général-major du corps du génie de la République belgique et reçoit l'injonction de le réorganiser sans retard (2).

---

(1) *Collection complète des procès-verbaux des (ci-devant) représentants provisoires de la ville de Bruxelles*, etc.

(2) *Précis des services du général de brigade du génie Fisco*, déjà cité.

Malgré ses nombreuses occupations, Fisco ne perd pas de vue les intérêts de l'Académie de peinture, de sculpture, d'architecture et de mathématiques placée sous sa direction. Autrefois les états de Brabant concouraient par un subside annuel de 200 florins au maintien de l'Académie et des souscriptions contribuaient à augmenter ce revenu. Le prince Charles et les gouverneurs généraux qui lui succédèrent avaient d'ailleurs pris l'Académie sous leur protection; mais depuis l'entrée des troupes de Dumouriez en Belgique, les leçons y étaient suspendues par suite de l'absence des membres honoraires ou de leur refus de verser leurs souscriptions. Sur la proposition de Fisco, l'Assemblée des représentants provisoires ordonna, dans sa séance du 18 décembre 1792, de remettre les travaux de l'Académie en activité, et par décret du 11 février 1793, elle alloua à cet effet un subside de 200 florins. Dans sa séance du 12 février elle autorisa en outre Fisco à faire un rapport sur les encouragements qu'il conviendrait d'accorder aux élèves pour stimuler leur zèle (1).

La division qui existait entre les Van der Nootistes et les Vonckistes s'était envenimée au plus haut degré depuis l'entrée des Français, et à raison du rôle considérable que les évènements lui avaient imposé dans les luttes des partis politiques, Fisco était devenu l'objet particulier de l'animadversion des partisans des états. On a vu que sa fidélité et son dévouement à ses principes et aux intérêts de l'indépendance nationale lui avaient valu successivement la prison et la destruction de ses propriétés; ses épreuves n'étaient pas terminées : il est assailli dans la rue et

---

(1) *Collection complète des procès-verbaux des (ci-devant) représentants provisoires de la ville de Bruxelles,* etc, — *Histoire de Bruxelles* déjà citée, tome II, p. 288.

laissé pour mort par des adhérents de Van der Noot (1), et notamment par un fanatique nommé Ferdinand, ardoisier, ancien doyen de son métier, qui accusait les Vonckistes et surtout Fisco d'avoir empêché sa réélection en 1791. Dans la séance de l'Assemblée des représentants provisoires du 3 février 1793, la femme de l'assassin sollicita l'élargissement de son mari, détenu à la porte de Hal, en alléguant l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait, suivant elle, lors de l'attentat; mais l'Assemblée passa à l'ordre du jour, motivé sur le caractère criminel de l'affaire (2).

En même temps que l'animosité des partis politiques continuait à se manifester par des excès populaires contre les personnes et les propriétés, la nation constatait combien la conduite des Français correspondait peu aux promesses faites par eux lors de leur entrée dans le pays. Les Brabançons, dont la loyauté est proverbiale, ne pouvaient croire à un manque de foi, mais bientôt le doute ne fut plus possible. Les ressources de la France étant épuisées et le numéraire ayant disparu devant les assignats, le ministre des finances Cambon ne trouve plus de remède que dans la possession des richesses de la Belgique, et la Convention nationale, par le décret du 15 décembre 1792, établit chez nous une administration sur le modèle de l'administration française (3).

Tous les biens appartenant au domaine, au prince, à ses adhérents, aux établissements publics, aux corps et communautés

---

(1) *Déclaration des Belges unis aux Français*, déposée aux archives du ministère de la guerre à Paris.

(2) *Collection complète des procès-verbaux des (ci-devant) représentants provisoires de la ville de Bruxelles*, etc.

(3) *Lettre de Dumouriez à la Convention nationale*, datée de Louvain le 12 mars 1793. Voir *Collection complète des procès-verbaux des (ci-devant) représentants provisoires de la ville de Bruxelles*, etc.

laïques et ecclésiastiques sont placés, comme biens nationaux, sous la main de la République française. La Convention nationale et le Conseil du pouvoir exécutif à Paris nomment des commissaires nationaux qui se rendent en Belgique, les uns pour fraterniser avec l'administration provisoire, et les autres pour se concerter avec les généraux sur les mesures à prendre pour la défense commune : il n'y a plus à se faire illusion, ce décret est un acheminement à l'annexion de la Belgique à la France, à cette réunion que voulaient désormais tous les partis dans la Convention, les Montagnards comme les Girondins.

Les officiers de l'armée belgique se demandent quel va être leur sort. Cette armée constitue une force dont la Convention compte pouvoir se servir bientôt, et par décret du 26 janvier 1793 elle décide que ces troupes feront partie des armées de la République française et seront soldées de la même manière que celles-ci. Dans la séance de l'Assemblée des représentants provisoires de la ville de Bruxelles du 8 février 1793, Fisco se voit dans la nécessité d'exposer à ses collègues que depuis longtemps les officiers du génie n'ont plus touché leurs appointements et se trouvent dans le plus grand besoin. L'Assemblée le renvoie au ministère français, « la ville de Bruxelles ne devant pas acquitter les « dépenses de la Belgique entière (1). » Le 17 du même mois, les commissaires du pouvoir exécutif en Belgique informent officiellement l'Assemblée des représentants provisoires de la ville de Bruxelles qu'elle n'a plus le droit de conférer des grades dans l'armée belgique, cette armée faisant partie intégrante de l'armée française. Des brevets français devaient être délivrés aux officiers belges dès que les circonstances le permettraient : tel était l'engagement pris envers le général Fisco et ses camarades; on verra plus loin comment il fut tenu.

---

(1) *Collection complète*, etc., déjà citée.

En attendant, les légions belges n'ont plus d'autre drapeau que le drapeau français, d'autres chefs que les généraux de la République. Le 24 février 1793, Dumouriez prend Bréda, le lendemain il appelle les troupes belges à le suivre dans sa campagne en Hollande (1), mais il est bientôt arrêté dans sa marche en avant. Le 18 mars il perd la bataille de Neerwinden contre le prince de Cobourg. Le 20, Fisco, en qualité de général de brigade du génie et d'après l'ordre de Dumouriez, ordonne aux officiers belges de toutes les armes qui, par la refonte des bataillons ou quelque autre cause se trouvaient sans place, de se faire inscrire de suite dans les bureaux du comité militaire à Bruxelles, sous peine de perdre leurs droits à l'activité de service (2). Le 22 mars l'Assemblée des représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles est informée que, par suite de la perte de la bataille de Neerwinden, Dumouriez évacue le pays avec les troupes françaises et belges réunies et que les commissaires de la Convention nationale, ceux du pouvoir exécutif et un grand nombre de Belges compromis à l'égard du gouvernement autrichien, sont partis pour Paris. Fisco, avec les officiers du génie placés sous ses ordres, suit l'armée du Nord pendant que Dumouriez fuit à l'étranger.

Au commencement du mois d'avril 1793, le général Dampierre prend le commandement de cette armée. Il envoie Fisco à Lille pour le service de la place et pour travailler à la défendre (10 avril 1793). Il le charge ensuite de dresser les plans et de diriger la construction des redoutes, des retranchements et des autres ouvrages de fortification du camp de Douchy près de

---

(1) Proclamation du 25 février 1793, n° 7, du *Journal de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité*.

(2) *Ibid.* n° 27.

Denain, du camp de Famars, du canal de Douai à Lille, ainsi que de la Deule.

La Convention projetait l'invasion de la Hollande, et comme aucun officier du génie ne connaissait mieux que Fisco le cours et le mouvement des eaux qui défendent ce pays du côté de la Belgique, à la demande du général Carnot, il rédigea et remit au Comité du salut public un plan pour faciliter aux troupes françaises leur descente et leur entrée dans la Flandre hollandaise et la Zélande. L'adoption de ce plan contribua beaucoup à assurer le succès de l'entreprise.

Après avoir rendu les plus grands services à l'armée du Nord, et la campagne de 1793 étant terminée, Fisco se rendit à Paris afin de faire échanger son brevet de général de brigade du génie dans l'armée belge contre un brevet du même grade dans l'armée de la République française, échange dont la nécessité résultait virtuellement de la fusion des deux armées, prononcée par le décret du 26 janvier 1793, et qui avait d'ailleurs été promis formellement. Mais cette mesure devait rencontrer une opposition invincible, surtout de la part du corps du génie français : composé presque exclusivement d'officiers entrés dans l'arme sous la monarchie, il considérait comme des intrus les officiers des pays annexés, et il fit tous les efforts imaginables afin d'empêcher ces étrangers, comme on les appelait, de venir diminuer dans une notable proportion la chance des Français à l'avancement. Le ministre de la guerre Bouchotte, s'abstint donc, sans alléguer aucun motif, de satisfaire à la demande de Fisco (1). Celui-ci insiste avec toute l'énergie dont il est doué et

---

(1) Archives du ministère de la guerre à Paris; *Précis des services du général de brigade du génie Fisco.*

par ses démarches il force le ministre de l'intérieur d'intervenir.

Ce dernier requiert « l'Assemblée générale des Belges réfugiés « à Paris sous les auspices de la Commune et des autorités « constituées » d'émettre un avis sur le patriotisme du général Fisco. L'Assemblée répond que c'est un patriote des plus recommandables et qui a rendu de grands services à la Belgique et à la France (1). On est en pleine Terreur; on imagine alors d'accuser Fisco du crime de modérantisme et on l'emprisonne à Saint-Lazare, d'où il ne sort qu'après la mort de Robespierre (28 juillet 1794). Dès qu'il se retrouve en liberté, Fisco renouvelle ses réclamations. Le général de division Champmorin, sous les ordres de qui il a fait la campagne de 1793 dans l'armée du Nord, s'indigne enfin du déni de justice et des cruelles persécutions dont Fisco est victime, et il proteste en ces termes près du Comité du salut public : « Le citoyen Fisco, général de brigade, ancien « officier du génie belge, a rempli avec autant de zèle que d'in- « telligence les devoirs qui lui ont été confiés comme ingénieur « dans le courant de la campagne de l'armée du Nord en 1793. « Il a fait preuve en toute occasion d'un dévouement absolu à la « République. Dans son pays il avait déjà concouru de la manière « la plus distinguée au triomphe de la liberté et il est un des plus « recommandables parmi ses concitoyens. Comme général et « en ma qualité d'un des plus anciens officiers du génie français, « je dois à la vérité, à moi-même, à la République, à la convic- « tion que j'ai des connaissances et des talents du citoyen Fisco « dans cette partie de l'art militaire, de déclarer que l'on comme « la plus grande des injustices en laissant dans l'oubli un officier

---

(1) Cette réponse, du 17 janvier 1794, repose aux archives du ministère de la guerre à Paris ; elle est signée : Du Bosch, *président* ; Antoine Denève, *secrétaire archiviste*.

« de ce mérite, modeste, sans appui, après de longs malheurs « et je crois bien mériter de la patrie en lui faisant connaître le « prix dont il peut lui être, spécialement dans le moment où le « dernier traité de paix nous assure la Flandre hollandaise, per- « sonne ne connaissant mieux que cet officier les plans et le « mouvement des eaux qui la défendent : les mémoires et obser- « vations qu'il s'est empressé de fournir au Comité du salut « public, pour en faciliter la conquête, en sont la preuve évi- « dente (1). »

Cette énergique protestation du général Champmorin devait avoir d'autant plus de force qu'elle était plus désintéressée, car en taxant d'injustice la conduite du gouvernement à l'égard de Fisco, il défendait des droits contraires aux intérêts des officiers français du corps du génie. Il fallait donc neutraliser les effets de cette démarche hardie et généreuse et dans ce but on imputa un autre crime à Fisco : on l'accusa de manquer de patriotisme, de ne pas s'être transporté à la Convention nationale pour en défendre les membres le 12 vendémiaire et les jours suivants. A sa demande, plusieurs officiers (2) déclarent et attestent que ces jours-là il s'est trouvé au poste de la Convention, que s'il n'a pas pénétré dans l'Assemblée le 12 vendémiaire, c'est parce que toutes les avenues de la section Lepelletier, où il habitait, étaient gardées par des sentinelles qui empêchaient d'en sortir, mais qu'il s'y est rendu le lendemain. Ce n'était pas sa justification qu'on

---

(1) L'original est déposé aux archives du ministère de la guerre à Paris.

(2) Cette réponse, en date du 3 novembre 1795, repose aux archives du ministère de la guerre à Paris ; elle porte les signatures suivantes : Demeurs, *capitaine de hussards;* Lautremang, *commandant;* Cumell, *adjudant-général chef de brigade employé à l'armée de l'intérieur;* Royet, *officier de cavalerie;* J. Martin, *blessé au* 10 *août.*

voulait; c'était un prétexte pour le perdre, pour ne pas satisfaire à sa réclamation, qu'on désirait. S'il ne s'était agi que de lui seul, les persécutions dont il était l'objet l'auraient peut-être découragé; mais le général Lami et beaucoup d'autres officiers du génie belge, dont plusieurs étaient ses élèves, se trouvaient comme lui sans emploi. Il se raidit donc contre l'iniquité dans leur intérêt commun, mais ce fut en vain.

Avant d'abandonner définitivement tout espoir d'obtenir justice, il fit une dernière tentative. La place importante d'inspecteur des canaux et des digues en Belgique étant devenue vacante, il la demanda, avec conservation de son grade de général de brigade du génie, par une requête adressée au Comité du salut public, présidé alors par le représentant du peuple Chazal. Nul ne convenait mieux que Fisco à ces fonctions, à cause de sa parfaite connaissance des lieux. Barras, membre du directoire exécutif, intervint personnellement en sa faveur et invita le ministre de la guerre à statuer enfin sur la position du pétitionnaire. Mis ainsi en demeure de se prononcer catégoriquement, le ministre répondit « que la position de Fisco étant celle de tous les ingénieurs « belges au service de la République, il ne peut prendre de « détermination quant à la confirmation de cet officier dans le « grade de général de brigade du génie, mais qu'on examinera « s'il y aurait moyen, à raison de ses connaissances locales, de « l'employer en qualité de général de brigade dans une des divi- « sions de la ligne en Belgique. »

Résolu à ne pas accepter une position inférieure à celle qu'il avait conquise par de longs et honorables travaux et occupée avec distinction, complétement convaincu d'ailleurs que les Belges n'avaient pas plus de justice et de reconnaissance à attendre des Français qu'ils n'en avaient obtenu autrefois des Autrichiens, Fisco renonça derechef au service militaire et se retira à Bruxelles à la fin de 1795. En 1804, il rentra à Louvain, sa ville

natale. Il y était établi depuis peu de temps lorsque, par délibération du 27 décembre de la même année, le Conseil municipal le nomma directeur des travaux publics et du canal et architecte de la ville. L'Académie des beaux-arts, autorisée à cette fin, lui conféra aussi la chaire d'architecture et de perspective. En 1806, il construisit la salle de Frascati (1). A la fin de février 1807, parvenu à l'âge de 71 ans, il se démit de ces diverses fonctions et se retira chez son neveu et filleul Joseph-Antoine-Emmanuel Fisco, curé-desservant de la paroisse d'Erps-Querbs, où il mourut le 4 février 1825.

On peut résumer la vie de Fisco en quelques mots.

Comme militaire il fit, au service de l'Autriche, les campagnes de la guerre de sept ans (1756-1763) et les deux campagnes de 1784 et 1785 contre la Hollande; au service de la Révolution brabançonne, les campagnes de 1789 à 1792, et au service de la France, celles de 1793 à 1795. Il débuta par le grade de cadet-ingénieur et parvint à celui de général de brigade du génie.

Dans le corps du génie civil, il rendit pendant une période de huit années d'éminents services à son pays.

En qualité de directeur des travaux publics de Bruxelles, il contribua plus qu'aucun autre à l'embellissement et à l'assainissement de la ville et à l'amélioration du canal de Willebroeck.

A Louvain, son administration a laissé d'excellents souvenirs.

Il acquit des droits à la reconnaissance de la population bruxelloise par le zèle, les soins et l'intelligence infinis avec lesquels il réorganisa et administra, pendant de nombreuses années, l'Académie de peinture, de sculpture, d'architecture et de mathématiques.

Homme politique, il poursuivit constamment deux buts désintéressés : l'indépendance du pays et l'établissement d'une

---

(1) Voir *Louvain monumental*, p. 296.

Constitution suivant les aspirations éclairées des Vonckistes. Son énergique persistance à marcher dans cette voie lui valut d'être emprisonné par le gouvernement autrichien et d'avoir ses propriétés pillées et saccagées par les Impérialistes (1789); d'être emprisonné et puis exilé par le Congrès (1789); d'être assassiné par des Van der Nootistes (1791); enfin, à Paris, pendant le règne de la Terreur, d'être accusé de modérantisme et emprisonné à Saint-Lazare, d'où il faillit ne sortir comme tant d'autres que pour monter à l'échafaud.

Lorsque Fisco fut ruiné par ces emprisonnements successifs, par le pillage de ses propriétés, l'exil, l'assassinat et le scandaleux déni de justice du gouvernement français, on le vit toujours digne et stoïque, reprendre le compas et l'équerre de l'architecte et ne puiser ses moyens d'existence que dans son propre travail.

La modestie de Fisco égalait ses capacités hors ligne et son mérite, et si sa mémoire est restée jusqu'à présent dans l'oubli, c'est sans doute parce que, le plus souvent, la Renommée n'a de trompette que pour ceux qui, de leur vivant, ont su, par des soins particuliers, s'assurer ses faveurs.

XAVIER HEUSCHLING.

LA XIIIe PARTIE DE LA

COLLECTION DES GRANDS VOYAGES

ET LES RÉCITS ORIGINAUX HOLLANDAIS.

Depuis quelques années, on commence plus généralement à comprendre que la science des livres anciens est très-peu servie par ces compilations tirées de catalogues vieux et nouveaux, qui ne font que répandre les erreurs d'autrui, alors même qu'elles se

décorent du titre présomptueux de « Trésor, » mais que ce dont on a besoin, ce sont de bonnes monographies, composées en ayant devant soi les livres eux-mêmes, qu'on se donne la peine de connaître avant de les décrire. En faisant un pareil travail, on est frappé de trouver si peu d'indications auxquelles on puisse absolument se fier, et d'être arrêté à tout bout de champ par des lacunes qu'il serait téméraire de vouloir combler. Je l'ai pu remarquer en composant mon Essai sur les journaux de voyages des anciens navigateurs néerlandais (1) que j'ai comparés avec les traductions qui s'en rencontrent dans les grands et les petits voyages de De Bry, autant que je pouvais me procurer ces volumes rares. Depuis la publication de cet essai je n'ai cessé de faire des recherches, qui pourront servir pour une Bibliographie future des journaux de voyages hollandais. Pour le moment je vais essayer de combler une des principales lacunes de mon ouvrage.

La XIIIe partie des *Grands voyages*, publiée par M. Mérian à Francfort, est composée de quinze sections. Je parle de l'édition latine, qui parut en 1634, et qui contient la traduction de la XIIIe partie allemande publiée en 1628, et de la XIVe, publiée en 1630, et je cite cette même édition latine, parce qu'elle est plus généralement répandue, mais on verra que je ne perds pas de vue le texte allemand.

Les sections 7, 10, 14 et 15 contiennent donc des récits et journaux de source hollandaise. Quant à la 10e section, le journal de L'Hermite, j'en ai décrit les éditions hollandaises, mais je n'ai pu les comparer avec les éditions de Francfort, qui me manquaient. J'en donnerai maintenant des détails plus exacts. Je ne connais les originaux des autres sections que depuis peu. C'est dans le riche magasin de M. Frédérik Muller d'Amsterdam que la plupart se trouvaient ou se trouvent encore, et c'est grâce à sa complaisance que j'ai pu en faire usage.

La 7e section commence par le journal du soldat allemand au service hollandais, Johann Gregor (ou George) Aldenburgh, dont l'original allemand parut à Cobourg en 1627 et fut réimprimé, non-seulement par Mérian, mais aussi par les héritiers de Hulsius. Le journal d'Aldenburgh est suivi d'un récit de la prise de San-Salvador au Brésil, et d'une explication des chiffres qui se trouvent dans une planche ajoutée. Cette planche représente l'attaque de la ville par la flotte hollandaise. En bas, à gauche, se trouve une petite carte de la province de Bahia, avec cette souscription en caractères très-menus et à rebours : *Sebast. Furck. fec.*

Cette planche est copiée d'un original hollandais, qui contient la même petite carte au coin de gauche, mais avec l'adresse : *'t Amsterdam bij C.-J. Visscher* (les lettres C.-J.-V. entrelacées) *en Heszel Gerritsz.* Au dessous de la gravure on a imprimé un texte hollandais, de cinq colonnes, intitulé : *Beschryvinge | Van 't in-nemen van de Stadt | Salvador | Inde | Baya de todos os Sanctos in Brasil, | door den E. Admirael Jacob Willekes.* Le récit est suivi de l'explication des chiffres et de l'adresse suivante : *t' Amstelredam, | By Claes Jansz : Visscher, woonende inde | Kalver-straet inde Visscher.* 1624. Hauteur (avec le texte) 0m33 ; largeur 0m38.

Comme M. Camus a déjà remarqué, cette planche paraît avoir été dessinée sur les lieux. J'en trouve la preuve dans le journal d'Aldenburg, qui, en racontant que le yacht *Le Renard* fut renvoyé en Europe avec la nouvelle de la victoire, ajoute qu'il prit avec lui un tableau de la prise de la ville.

Il existe plusieurs copies de cette gravure, à peu près de grandeur égale.

1° Une copie allemande, avec texte imprimé : *Wahre Eigentliche vnd recht corrigirte Abbildung des starken vn principal West Indianischen Haffens Totos os Sanctos, vund der*

Statt S. | Salvator, etc... Ausz dem Niderlandischen in das Hochteutsch vbergesetzt, vnd manniglich, wegen anderer vngleicher Abmahlung vnd Relation zu gruntliche nachricht in Truck verfertigt. A la fin du récit se trouve l'explication des chiffres, suivie d'un avis de l'éditeur demeurant à Francfort *in dem Schulhoff oder beydem Barfusser Creutzgang* (son nom ne s'y trouve pas). Il dit expressément que c'est la planche de Visscher et qu'il l'a réimprimée *in jetziger Herbstmesz*, afin de confondre ceux qui en avaient publié de « faux exemplaires. » En bas : *Im jahr* 1624.

Hauteur (avec le texte) $0^{m}50$; largeur $0^{m}36$.

Cette planche est absolument la même qui se trouve dans le volume de Mérian. Le récit et l'explication des chiffres sont insérés dans le texte, toutefois sans la finale de l'éditeur *indem Schulhoff*. On trouve également le récit dans le 21e tome de Hulsius, avec une petite copie de la planche. — Nous devons encore remarquer que le récit allemand (qu'on a traduit en entier dans l'édition latine) est plus circonstancié que le récit hollandais, mais il est très-probable que l'éditeur de Francfort a fait usage d'une édition augmentée de l'original.

2° Une copie allemande avec inscription gravée : *Abrisz der Baya, vnd Meerbusems (sic) de Todos os Sanctos | vnd d. Statt S. Salvador von Hollandern eingenomen.* En bas, un texte imprimé contenant un abrégé du récit hollandais, et l'explication des chiffres. A la fin du récit, on lit : *Weiterer Verlauff ist in der Relation Sigismundi Latomi zufinden.* — Hauteur (avec le texte) $0^{m}33$; largeur $0^{m}37$.

3° Une copie allemande mentionnée par M. Tross dans son catalogue de 1870, N° III, sous le N° 2184. *Warhafftige Abbildung von Einnehmung der Statt S. Salvador en der Baya de todos los Santos.* Avec texte imprimé. Hauteur $0^{m}34$, largeur $0^{m}45$.

4° Une belle copie hollandaise, sans la petite carte de la province de Bahia, qui manque aussi dans les deux copies suivantes. Dans la planche se trouvent les chiffres 1-22, mais à l'exemplaire que j'ai vu le texte manquait. Hauteur (sans le texte) $0^{m}27$, largeur $0^{m}36$.

5° La copie gravée dans l'ouvrage de De Laet (*Histoire de la Compagnie des Indes occidentales*) avec explication des chiffres. Hauteur $0^{m}28$; largeur $0^{m}35$.

6° La copie dans l'ouvrage : *Wilhelm en Maurits van Nassau*. (Amsterdam, Jan Jansz, 1651), sans chiffres. Hauteur $0^{m}24$; largeur $0^{m}32$.

La 10e section contient donc le journal de L'Hermite. M. Camus l'a attribué à Adolf Decker de Strasbourg, mais il s'appuye sur des raisons assez faibles. Decker lui-même n'a pas prétendu qu'il en fût l'auteur, quoique son éditeur et les héritiers de Hulsius, dans leur réimpression de son ouvrage, l'aient considéré comme tel. Il paraît que l'édition originale de l'ouvrage de Decker (Strasbourg, 1629) porte un titre gravé et un titre imprimé. Dans l'un Adolf Decker est nommé tout simplement l'auteur; dans l'autre, il est dit expressément que l'ouvrage est traduit du flamand (*ausz flammischer Sprach fleissig im Hochteutschen ubersetzet*) et Decker n'est cité que comme ayant pris part à l'expédition. Effectivement le prétendu journal de Decker n'est qu'une traduction imparfaite du journal hollandais, qui est l'œuvre d'un homme très-instruit, et Decker n'y a ajouté qu'une courte narration de son retour au pays avec l'escadre de Jacques Specx, en novembre 1629. L'auteur du journal était rapatrié avant lui.

Quant aux planches que De Bry a insérées dans le texte de ce journal, elles sont la plupart des copies assez exactes des gravures hollandaises. La planche de la page 89, qui représente un port apocryphe, a pour unique source la fantaisie de l'artiste allemand. M. Camus a remarqué que Mérian l'avait déjà employée dans

une autre partie de l'ouvrage. Les autres gravures correspondent à celles de l'édition hollandaise que j'ai indiquée dans mon ouvrage sous les lettres *a-d*, *f-i*. Les planches de l'édition allemande de Strasbourg, dont les héritiers de Hulsius ont fait usage ensuite, sont copiées des mêmes estampes, mais elles sont beaucoup plus petites et gravées avec peu de soin.

Dans la 14e section de son volume, Mérian a publié le récit de la victoire remportée par l'amiral Pieter Pieterszon Heyn dans la baie de Matanca (île de Cuba) sur la flotte espagnole. Il a ajouté dans son texte deux planches, dont l'une avait déjà été employée ailleurs, et l'autre, qui doit figurer, à ce qu'il paraît, le débarquement des Hollandais, est due à l'imagination de l'artiste. Le récit est suivi d'une Liste du butin, mais on cherche en vain dans le texte une explication correspondant aux chiffres de la planche ajoutée par Mérian (1).

L'original hollandais de cette planche, qui représente les deux flottes en face l'une de l'autre, porte en haut de la gravure l'inscription : *Verovering vande Silver-vloot inde bay Matanca A°* 1628. Comme dans la copie de Mérian, elle est ornée des portraits en médaillon des amiraux Heyn et Loncq, et en bas, à gauche, se trouve la petite carte avec l'inscription : *Eylant Cuba met syne gelegentheyt*. Le texte imprimé en cinq colonnes est intitulé : *Cort verhael van 't veroveren der Silver-Vloot,* | *in de Bay Matanca Anno* 1628. Le récit est suivi de l'explication des chiffres (1-20) et de la liste du butin. (*Carge generael.*) Souscription : *t' Amsterdam, By Claes Jansz Visscher*. Hauteur 0m21 (avec le texte 0m36), largeur 0m41 (2).

---

(1) *Mémoire bibliographique sur les journaux des navigateurs néerlandais, réimprimés dans les collections de De Bry et de Hulsius et dans les collections hollandaises du 17e siècle, etc.*, Amsterdam, Fréd. Muller. 1867. 1 vol. in-8°.

(2) Dans le XXIe tome de la collection de Hulsius, se trouve le même écrit avec la liste du butin et une petite copie de la planche, sans chiffres.

Dans une épreuve postérieure de cette planche (1), le portrait de l'amiral Heyn a subi des changements; et, dans le texte, l'adresse de l'éditeur est imprimée en deux lignes, et l'on y a ajouté le millésime 1628.

La bonne gravure qui se trouve dans l'ouvrage de J. Commelin, *Frederick Hendrick van Nassauw*, à la page 45, (*Afbeeldinge in wat maneer, etc.*), est imitée de l'estampe de Visscher. On n'y trouve pas la carte de Cuba, ni le portrait de Loncq, et le portrait de Heyn en médaillon est placé au milieu, en haut. — Il existe une copie de cette planche à rebours.

La 15e section de Mérian porte le titre : *De capta Olinda seu Phernambuco... die 7a Febr. a° 1630 occupata.* Le récit de cet événement est suivi des articles de la capitulation et de la liste des munitions et autres objets trouvés à Olinda et dans ses châteaux. A ce récit est ajouté : 1° un plan du siége, joint à une carte de la partie septentrionale du Brésil, intitulée : *Das Norder Theil des Lands Brasilien, etc.*; et 2° deux vues superposées; l'une porte l'inscription : *Olinda*, l'autre (le récif) : *Olinda de Phernambuco auf der Reede nach dem Leben abgezeichnet.* Ces deux vues n'en forment proprement qu'une seule en deux feuilles, comme on peut voir par l'explication des chiffres; dans la moitié supérieure.

L'original de ces estampes et du texte qui y appartient consiste en une très-grande planche en huit feuilles, mesurant ensemble $0^{m}70$ de hauteur et $0^{m}92$ de largeur.

En haut, se trouve la vue d'Olinda en 2 feuilles, un peu plus grande que celle de Mérian, et dont celle-ci est une copie exacte. Ces feuilles sont jointes l'une à côté de l'autre et occupent la

---

(1) Voir l'estimable ouvrage de M. Fréd. Muller : *De Nederlandsche geschiedenis in platen. Beredeneerde beschryving der Nederlandsche historie-*

largeur entière de la planche. Hauteur $0^{m}18$. Elles portent cette inscription (la moitié sur chaque feuille) : *Olinda de Phernambuco* | *Aldus na 't Leven op de Rede afgeteyckent anno* 1630. A droite, en bas, se trouve l'explication des chiffres.

Le milieu de la planche consiste en 4 feuilles, l'une à côté de de l'autre. A gauche et à droite, un texte français imprimé avec titre : *Bref recit* | *De ce qui s'est passé à la prinse* | *de la Ville* | *Olinde de Fernambouc*. Au milieu, une planche gravée en 2 ff. La moitié de gauche (largeur $0^{m}46$, hauteur $0^{m}31$) est l'original de la première planche de Mérian. En bas, on lit : *Hanc tabulam continens Laetam* | *Pharnambuci* | *victoriam*, | *Amplissimis prudentissimis consultissimisqꝫ* | *Dominis* | *D. Societatis Indiae occidentalis Curatoribus*, | *nec non* | *Fortissimo Victoriosissimoqꝫ Domino* | *D. Henrico C. Lonq*, | *Archithalasso incomparabili devotè* | *dat dedicat et consecrat* | *humillimus ipsorum cliens* | *Nicolaus Joannis Piscator*. (C'est comme on sait le nom latinisé de Visscher). En haut, à gauche, se trouve la même carte que chez Mérian, avec inscription en hollandais et en français : *Het Noorder deel van* | *Brasilien*, | *etc.....* *La Partie Septentrionale* | *de Brasil*, | *etc.*

La moitié de droite (largeur $0^{m}23$) n'est que la suite de l'autre et forme avec elle une seule planche, mais Mérian l'aura omise parce qu'elle ajoute très-peu à l'illustration du récit. Seulement en haut, à droite, on a figuré la fabrication du sucre. Ce petit tableau, dans un carré, porte la souscription : *Suycker molens*. (Moulins à sucre) et une explication des (6) chiffres.

La partie inférieure de la grande planche, en deux feuilles comme la partie supérieure, contient le texte hollandais im-

---

platen, N° 1593 *b*. M. Muller décret sous le N° 1594 une autre planche du même événement, gravée par Jud. Hondius.

primé, intitulé : *Cort verhael* | *Van alle 't ghepasseerde in 't victorieus* | *Veroveren* | *Der Stadt Olinda*, | *Anders ghenaemt* | *Pharnambuco*. Ce récit est suivi de la liste des munitions, etc., tout comme chez Mérian, et de l'explication des chiffres dans la planche du milieu, qui se trouve chez Mérian dans la planche même, avec la souscription : *t'Amsterdam*, | *By Claes Jansz Visscher, woonende in* (*sic*) *Kalver-Straet, inde Visscher*. C'est-à-dire : à Amst. chez Nicolas Janson Visscher demeurant dans le Kalverstraet, au Visscher (pêcheur).

En la possession de M. Muller se trouve un second exemplaire des deux feuilles supérieures. L'épreuve de la gravure est meilleure que celle que nous avons décrite. Au-dessous, on a ajouté le récit hollandais qui, comme on aura remarqué, est de la même largeur. Le contenu de ce récit est absolument le même que dans l'autre exemplaire, mais c'est une autre impression, comme on verra par la différence du titre : *Kort Verhael* | *Van alle ghepasseerde in 't* | *victorieus Veroveren* | *Der stadt Olinda*, | *Anders genaemt* | *Pharnambuco*. Entre la planche et le texte, est insérée une banderolle (en 3 pièces), contenant l'inscription suivante en caractères blancs sur un fond noir : *De stat Olinda de Pharnambuco, verovert by den E. Generael Hendrick C. Lonck, Anno* 1630.

On a eu la fantaisie de faire dessiner et graver ce même tableau (le profil du Récif) à une échelle double de la gravure originale. Un exemplaire de cette belle et rare estampe se trouve dans la riche collection de M. J.-T. Bodel Nyenhuis, mon concitoyen, qui a eu la bonté de me le prêter. Elle consiste en 4 feuilles, destinées à être réunies bout à bout, d'une longueur totale de $2^{m},16$, sur une hauteur de $0^{m},41$. En haut, à moitié dans la 2e et 3e planche, on lit : *Olinda di Pernabuco*. En bas, à droite, dans la 4e planche, se trouve une dédicace latine aux directeurs de la compagnie des Indes occidentales, signée J.-G.-B. (peut-être

Jan Gerritsz Bronckhorst). A cette estampe appartient un texte imprimé en latin, en hollandais et en français, sur 5 bandes chacune de trois colonnes, toutes chiffrées, excepté la 15e. A la fin se trouve l'adresse : *A Amsterdam*, | *chez Jehan Blaeu.* | *CIↃ IↃ C LXIII.* Ce texte contient une description de la ville de Fernambouc composée en 1641 ou peu après. On y parle de la ville de Mauritiopolis qu'on commença à bâtir en cette année sur le Récif, à la place où s'étaient trouvés les magasins des Portugais, brûlés en 1630.

La planche dans l'ouvrage cité de Commelin, page 100 (hauteur 0m,20, largeur 0m,36), contient une copie du profil ainsi que du plan de Fernambouc et ses environs, par Visscher. Sans chiffres, et sans la carte du Brésil septentrional.

Il paraît qu'il existe une autre estampe hollandaise de la prise de Fernambouc. Du moins les deux gravures allemandes suivantes ne sont pas des copies de la planche décrite, mais d'un autre original. La ville y est située sur une hauteur plus élevée, et on voit plus distinctement que dans l'autre gravure, qu'elle est assise sur une langue de terre qui ne finit pas à droite de la ville, mais là où se trouve le village de Povo. Dans l'une de ces deux gravures la ville se trouve à droite, l'île de Antonio Vaz à gauche, et cela doit être ainsi, mais dans l'autre c'est précisément le contraire.

La première porte en haut et en bas une inscription et un récit avec explication des chiffres de la planche, en caractères mobiles. Inscription : *Entwerffung* | *Von Eroberung der Stadt Olinda, sô in der Hauptmanschafft Pharnambuco gelegen*, etc. Hauteur, avec le texte, 0m,29, largeur, 0m,33.

L'autre copie est entièrement gravée, aussi bien l'inscription du haut que le texte du bas de la planche. Celui-ci est plus raccourci, mais tiré du même original. Dans la planche, les vaisseaux qui viennent sur la rade sont beaucoup plus grands que

dans l'autre copie. Inscription : *Verzeichniss der eroberung der Statt Olinda*, etc. Hauteur $0^m,27$, largeur $0^m,32$.

Je serais très-heureux que ce petit essai engageât ceux qui peuvent donner de nouveaux renseignements sur ce sujet ou sur les journaux de voyages hollandais en général, à livrer à la publicité le fruit de leurs recherches et de leurs observations personnelles.

Leide, décembre 1871.

P.-A. TIELE.

LES

PSEUDONYMES PORTUGAIS & BRÉSILIENS

Supplément à l'*Index Pseudonymorum*,

PAR

ÉMILE WELLER.

Abdalah-el-Kretif (dans le *Diario de Pernambuco*, 1858). — Antonio Rangel de Torres Brandeira.

Abd-Allah (dans la *Revista Peninsular*). — Augusto Pereira do Vabo e Anhaya.

Abreu (Francisco de), 1626-28. — Manuel Severim de Faria.

Abreu (Matta Zeferino, Francisco Rey de). — Lucas de Sancta Catharina.

Achimbert (dans la *Revista Popular Brasileira*). — Joaquim Norberto de Sousa-Silva.

Agrippa (dans le *Correio mercantil do Rio*, 1856, et dans le *Jornal do Recife*, 1860) — Aprigio Justiniano da Silva Guimarães.

Alarte (Vicencio), 1711, 33, 1818. — Silvestre Gomes de Moraes.

Albano Erythreo, 1782, 1800, 27. — João Xavier de Mattos.

Albano Olyssiponense. — João Baptista de Lara.

Albemireau (Mr. d'), 1830, 32, 58. — Luis Antonio de Abreu e Lima.

Alcêo Duriense, 1836. — Joaquim José do Valle.

Alcêo Lusitano, 1825. — Bernardo José de Sousa Soares d'Andrea.

Alcibiades (articles de journaux). — Antonio José Mendes Campos.

Alcindo Filomeno, 1813. — Francisco José da Costa.

Alcino Mycenio. — Domingos dos Reis Quita.
Alcippe, 1844. — Leonor de Almeida.
Alcippo Duriense. — José Pinto Rebello de Carvalho.
Aletophilo Misalazão, Patricio, 1784. — José Valerio da Cruz.
Alfenim (Barão de) (dans l'*Epoca*). — Antonio da Silva Tullio.
Alfeno Cynthio. — Domingos Maximiano Torres.
Almeida (Gregorio de), 1643, 44, 1753. — João de Vasconcellos.
Almeno, 1805, 15. — José do Coracão.
Almeno Damoeta, 1826. — Manuel da Silva Passos.
Almeno Sincero. — Manuel Nicolau Esteves Negrão.
Almeno Tagideo, 1809. — Manuel Pedro Thomás Pinheiro e Aragão.
Almiro Lacobricense, 1813. — Antonio José de Lima Leitão.
Alvarenga (Gonçalo) (dans le *Periodico dos Pobres*, 1850, 51). — Nuno Maria de Sousa Moura.
Alvim (Fernando Lucas), 1755. — Francisco Luis Ameno.
Amado e Luca (Franco de Assis), 1736, 37, 63. — Francisco de Sousa e Almada.
Amador Patricio (dans quelques articles de journaux). — Francisco José Maria de Brito.
Amador Patricio, 1739. — Martim Cardoso de Azevedo.
Amador Patricio de Lisboa, 1758 — Francisco José Freire.
Anastasio das Lombrigas. — Camillo Castello Branco.
Andrade (Antonio de Pina de), 1782, 1829. — Manuel de Pina Cabral.
Andrade (Francisco Xavier Freire de), 1739, 46. — Manuel Monteiro.
Andrade (Jeronymo de), 1748. Manuel Ferreira Leonardo.
Antonio (José), 1857. — José Antonio Frederico da Silva.
Antonio (João Carlos), 1730. — Antonio Corrêa de Lemos.
Antunes (Freire Simeão), 1731. — Simão Antonio de Sancta Catharina.
Antunes (Hygino), 1818. — Joaquim José Pedro Lopes.
Antunes (Gabriel), 1650. — Gabriel da Purificaçao.
Archilocus (dans le *Progressista* de Recife, 1863). — Antonio Rangel de Torres Bandeira.
Archi-Zero, 1866. — Paulo José de Faria Brandão.
Aristarcho (articles de journaux).— Antonio José Mendes Campos.
Arnulpho (Willebrordio), 1746. — Damião Antonio de Lemos Faria e Castro.
Atticus (dans le *Futuro*). — José Maria de Andrade Ferreira.
Azevedo (Luis Alvares de), 1751, 83. — José Soares de Avellar.
Azorrague (articles de journaux). — Antonio José Mendes Campos.

Baratta (Custodio Jesão), 1728, 29, 34. — João Baptista de Castro.
Barbadinho, 1746, 47. — Luis Antonio Verney.
Barreira (Leonardo de Pristo da), 1719, 40. — Bernardo Pereira.
Belmiro, pastor do Douro, 1787, 92, 1814. — Bernardo Antonio de Souza.
Belmiro Transtagano, 1803. — Belgior Manuel Curvo Semmedo.
Bemoindo (1815?). — Benevenuton Atonio Caetano de Campos.
Boa-morte (José Fidelis da), *Cartas acerca de uma Carta de certo voluntario ou forçado academico*, 1828.
Botelho e Vedras (Maximo Vaz), 1749, 54. — Bartholomeu de Souza Mexia.
Botelho (Pedro) (dans l'*Archivo Universal*, 1859-61). — Rodrigo Paganino.
Brancanalco (Teotonio Anselmo), 1754. — Manuel Antonio de Castello Branco.
Brasiliaco (dans la *Revista Popular Brasileira*). — Joaquim Norberto de Sousa Silva.
Britto (João), 1671. — João de Payva.
Caceres e Faria (Leandro Dorea), 1676. — Fernando Corrêa de Lacerda.
Caetano (José), 1762. — José Caetano de Sousa.
Caldeira (Manuel), 1737. — Victorino José da Costa.
Calpe (Adadus), 1845. — Antonio Diodoro de Pascual.
Candido da Lacerda, Alethophilo (1749). — Joaquim Rebello.
Candido Lusitano, 1751, 58, 59, 62, 65, 67, 83, 94, 1820, 26. — Francisco José Freire.
Canovaz (Victor de) (dans l'*Iris*, 1848). — Reinaldo Carlos Mondoro.
Canto (Joaquim Velho do), 1760. — Joaquim Bernardes de Sancta Anna.
Carlos (dans la *Revista Popular Brasileira*). — Carlos José do Rosario.
Carlos (D.), 1737. — Victorino José da Costa.
Cassidro Lisbonense. — Jeronymo Martins da Costa.
Castanha Neto Rua (Antonio), 1788. — Francisco Manuel Gomes da Silveira Malhão.
Castanheira Turacem (Felis da), 1704, 23. — Lucas de Sancta Catharna.
Ceo (Bruno do), 1861. — Abel Maria Jordão Paiva Manso.
Charneca (Pedrulho da). — Lucas de Sancta Catharina.
Clemencia (Marina), 1715, 31, 33, 35, 38, 40, 41. — Mario do Céo.
Clemente Libertino, 1645. — Francisco Manuel de Mello.
Conceiçao (Pedro da) (1720). — José Barbosa.
Corrêa (Francisco), 1734. — Victorino José da Costa.
Corrêa (Manuel de Almeida), 1740, 42. — Francisco Xavier de Menezes.
Costa Eborense (Francisco da), 1731. — Antonio Franco.

Costa Godolphim : *Carta ao eminentissimo senhor Manuel Pinheiro Chagas*, 1866.

Costigan (Arthur W.), 1788.— Maria Luisa de Valleré.

Corydon Erymantheo. — Pedro Antonio Corrêa Garção.

Corydon Neptunino. — Joaquim Franco de Araujo Freire Barbosa.

Coutinho, Sigismundo Antonio (1756). — Manuel da Epiphania.

Criticus (Optimus) (dans le *Correio da tarde*, 1848). — Antonio Gonçalves Dias.

Croesser (Luis da Maria), 1741. — Carlos de Jesus Maria.

Cunha (José Manuel Garcia da), 1810.— Manuel José Maria da Costa e Sá.

Cylenio (Melizeu). — Luis Corrêa de França Amara.

Cynthio (Lycidas). — Manuel de Figueiredo.

Dafni Trinacrino : *Elementos da lingua italiana*, 1790.

Dalmira (Dorothea Engrassia Tavareda), 1752. — Theresa Margarida da Silva e Horta.

Daniel (dans le *Jornal do Porto*, 1859-60). — Antonio Augusto Teixeira de Vasconcellos.

Democrito, 1867. — Antonio José Mendes Campos.

Diogenais (articles de journaux). — José Joaquim Vieira Souto.

Dircêo. — Thomas Antonio Gonzaga.

Dolores (Soror): *Poesias*, 1854.— Maria Felicidade do Couto Brown.

Donafer (dans la *Revista Popular Brasileira*). — Fernando Castiço.

Duarte Ferrão (Antonio), 1746, 65, 87, 92, 1843. — João de Silva Rebello.

Duriacola (Philotheoro), 1822. — André Antonio Corrêa.

Eliano Aonio, 1806, 16-19, 25. —Elias Antonio da Fonseca.

Elmano Colimbriense (dans la *Mnemosyne*). — Manuel Eerreira de Seabra da Motta e Silva.

Elmano Sadino
Elmano (O pastor, 1791). } — Manuel Maria de Barbosa du Bocage.

Elmiro Tagideo. — José Agostinho de Macedo.

Elpino Duriense, 1805, 7.— Antonio Ribeiro dos Sanctos.

Elpino Nonacriense, 1801, 7, 20. — Antonio Diniz da Cruz e Silva.

Elpino Tagideo, 1800. — José Maria da Costa e Silva.

Elysio (Americo), 1825. — José Bonifacio de Andrada e Silva.

Elysio (Filinto).— Francisco Manuel do Nascimento.

Emilio (Paulo), 1866. — Antonio Rangel de Torres Bandeira.

Emygdio (João), 1761. — João Chevalier.

Eurico (dans la *Revista Popular Brasileira*).— Francisco Xavier de Novaes.

Eurindo Nonacriense. — José Thomás Quintanilha.

Fafes (Aprigio), 1858. — Eduardo Tavares.

Falmeno, 1840. — Felisberto Ignacio Januario Cordeiro.

Filinto Insulano, 1821. — Bento Luis Vianna.

Filomeno (Alcindo), 1813. — Francisco José da Costa.

Fiosconi (Cesar, e Jordam Guserio), 1718. — João e José Francisco Rodrigues.

Florencio Florindo Florido, 1856. — João José de Sousa Telles.

Fluviano (dans la *Revista Popular Brasileira*). — Joaquim Norberto de Sousa Silva.

Fonseca (Affonso Gil da), 1736. — Francisco de Sousa e Almada.

Fonseca (Antonio de Mello da) (1710). — José de Macedo.

Fonseca Minc's Noot (Marcellino da), 1768, 83. — Francisco Manuel do Nascimento.

Francelio Vouguense. — Francisco Joaquim Bingre.

Francez (Cosme), 1736. — Victorino José da Costa.

Francez (Fabião), 1730. — Antonio Corrêa de Lemos.

Franco (Affonso), 1712. — Francisco da Fonseca.

Franco da Gama (Belchior), 1740. — Antonio Gomes Silva Leão.

Freire Lita Cesar (Floriano), (c. 1710). — Francisco Leitão Ferreira.

Freire (José Maria de Sepulveda), 1849. — José Marianno Holbeche Leal de Gusmão.

Freire (Valeriano da Costa), 1718. — Ignacio Barbosa Machado.

Froes Perim (Damião de), 1736, 40. — João de S. Pedro.

Fulano indifferente : *Grosseria da Illuminaçao Apologetica*, 1752.

Galhano Galhardo Galhoso Galhudo : *Appendix ao Filosofo solitario justificado*, 1787.

Gallego (Jorge Martins). — Anselmo Caetano Munhoz.

Gama (Caetano Maldonaldo da), 1721. — Jeronymo Contador de Argote.

Gama (Leonarda Gil da), 1733, 34, 36, 39, 42, 44, 49. —Magdalena da Gloria.

Gambo (Edouard). — Justin Mathieu Cénac.

Gamma e Lemos (Lino da), (dans le *Jornal Encyclopedico*, 1789, 90). — Manuel Gomes de Lima Bezerra.

Gaveta (Amaro Mendes). 1866. — Antonio Manuel da Cunha Belem.

Glauceste Saturnio.— Clandio Manuel da Costa.

Gomes (Irmão Alberto), 1732. — Caetano de Gouvêa Pacheco.

Graccho. 1244 (1844) — Antonio da Cunha Souto Maior Gomes Ribeiro.

Guarda (Cosme da), 1730. — Caetano de Gouvêa Pacheco.

Harmodius (dans le *Progressista* de Recife, 1863). — Antonio Rangel de Torres Bandeira.

Hegessipo (dans le *Correio mercantil* de Rio, 1862). — Augusto Emilio Zaluar.

Horta (Ignez de), (dans la *Revista Popular Brasileira)*. — L. J. de Oliveira e Castro.

Jacindo Ulyssiponense. — Ignacio da Costa Quintella.

Jeune de la Ave (José), 1764. — José Jacinto Nunes de Mello.

Ignacia (Margarida), 1727. — Luis Gonçalves Pinheiro.

Ilario Valente, 1812. — José Agostinho de Macedo.

Inofre Chirino, 1717. — Pedro de Sousa de Castello Branco.

Insulano (dans la *Revista Popular Brasileira*). — Duarte Parannos.

João Senior (articles de journaux). — José Maria de Sousa Lobo.

Joaquim (Vicente), 1736. — Victorino José da Costa.

José (João), *Carta civil e attenciosa, que um habitante das provincias do reino escreveu ao R. P. José Agostinho, etc.*, 1810.

José (Victorino), 1737, 40, 42. — Victorino José da Costa.

Josino Duriense, 1820. — José Ferreira Borges.

Josino Leiriense. — José Daniel Rodrigues da Costa.

Josino Cagideo, 1814. — José Antonio de Abreu.

Junius (Leo), (dans la *Revista Popular Brasileira*, 1859. — José da Rocha Leão Junior.

Junius Lusitanus, 1848, 49. — Paulo Midosi.

Justicola, 1821, 23, 27. — José Maria Dantas Pereira de Andrade.

Justino de Portugal (Candido), *Memorias das principaes providencias dadas em auxilio dos povos, que pela invasão dos Francezes... vieram refugiarse á capital no anno de* 1810. :814.

Lamago (Bartholomeu) *Compendio historico do reino de Portugal*, 1810.

Lemos (Remiler Silveira de), 1731. — Luis Moreira de Meireilles

Leucacio Fido.. — José Theotonio Canuto de Forjó.

Leucacio Ulyssiponense, 1835, 36. — João de Sousa Pacheco Leitão.

Lopes (Antonio), 1732. — Victorino José da Costa.

Luiz (dans le *Jornal do Porto*, 1859-60). — Antonio Augusto Teixeira de Vasconcellos.

Luzandro (Aonio e Luzindo), 1661. — Antonio Lopes Cabral.

Macambuzio (O Poeta), 1855, 56. — Baptista Caetano de Almeida Nogueira.

Macedo (Egidio Albornoz de), 1742. — Jeronymo Contador de Argote.

Machado d'Abreu (Ambrosio), 1736, 45. — José Barbosa.

Marques (Rodrigues), (dans les *Obras completas de Filinto Elysio*). — Francisco Manuel do Nascimento.
Mattos (Cosme Fragoso de), 1733. — Victorino José da Costa.
Mattos (Paschoal Bernardino de), 1837. — Francisco de Paula de Meirelles.
Matuzio Matozo de Matos da Mata, 1786-88. — Manuel Rodrigues Maia.
Meliante Laxaed (Andronio), 1752. -- Alexandre Antonio de Lima.
Menanes (J. A. C. R.), 1788, 89. — João Antonio de Carvalho Rodrigues da Silva.
Mendanha Coelho (Vasco de), 1733. — Anselmo Caetano Munhoz.
Microscopio (dans le *Diario do Rio*). — Antonio José de Araujo.
Miranda (Ambrosio de), 1737. — Fernando da Fonseca Chacon.
Molina y Saavedra (Hernando de), 1650. · Fulgencio Leitão.
Moniz Cerafino (Lucas), 1788. — Francisco Luis Ameno.
Montano (Theotonio), 1752. — Thomás José de Aquino.
Monteiro (José), 1732. — Victorino José da Costa.
Morelli (João Baptista), 1648. — Fulgencio Leitão.
Muzeda e Lobo (Thomás Xavier), 1750. — Bartholomeu de Sousa Mexia.
Myrtillo. 1787, 90, 91. — Luis Raphael Soyé.
Nabucodonosor Junior } dans le *Commercio do Porto*. 1860-61. — Antonio
Nabucodonosor Senior } · Augusto Teixeira de Vasconcellos.
Nada lhe escapa (Bacharel) : *Minudencias exquisitas*, 1827.
Nada lh' escapa (Doutor); *As verdadeiras bernardices*, 1841.
Narciso (dans la *Revista Popular Brasileira*). — V. J. da Silva Lopes.
Naxera (Jaymes Theottonio), 1689. — Antonio de Mattos Teixeira.
Nemeroso Cylenio. — Feliciano Alves da Costa.
Nicena (Luis Thadeu), *Comedia*. — Vicente da Silva.
Niza (Paulo Dias de), 1767-68. — Luis Cardoso.
Notanio Portuense, 1836. — Antonio Joaquim de Mesquita e Mello.
Nunes (Antonio), 1732. Victorino José da Costa.
Oleno. — Nuno Alvares Pereira Pato Moniz.
Ophir (dans la *Revista Popular Brasileira*). — J. C. Fernandes Pinheiro.
Osan (José Maregelo de), 1759, 60, 62. — José Angelo de Moraes.
Osorio (Nicolau Mendo), 1756. — Joaquim de Foyos.
Pacheco (Diego Novaes), 1739. — José Xavier de Valladares e Sousa.
Palemo. -- Francisco de Paula de Figueiredo.
Patricio Egerio Ulyssiponense, 1752. — Manuel Carlos da Silva.
Paulino (André, e Marcos Valentim). 1733. — Anselmo Caetano Munhoz.
Paulo Germano, 1761, 62. — Thomás José de Aquino.

Penna de ferro (articles de journaux). — Antonio José Mendes Campos.

Pereira de Figueiredo (Manuel Joaquim), 1810. — Francisco de Soledade.

Pero Jaco : *Resposta a D. Benevenuto, ou analyse das incoherencias, contradicções e absurdos que proferiu contra os redactores da Peninsula, etc.* 1810.

Pessana (Teotonio Anjo), 1741. — José Antonio da Silveira.

Pherepono (Philiarco), 1752, 53. — Francisco Antonio, Jesuita.

Philalethe (Famião Ferrão) : *Palinodia manifesta, ou retractação publica de muitos erros* (de P. Theod. de Almeida). *s. a.* (1752).

Philanecto de Corte Real. 1760. — Antonio Nunes Ribeiro Sanches.

Philantropo (Lusitano), 1823. — José Maria Dantas Pereira.

Philogelus, 1860. — Antonio de Castro Lopes.

Philo Justitia : *Cartas*, 1833. — Alvito Buela Pereira de Miranda.

Philomuso (Apollonio), 1751. — Luis Antonio Verney.

Phocion (dans l'*Aurora*, 1852). — José de Parada da Silva Leitão.

Piedade (Arsenio da), 1748. — José de Araujo.

Placido (Domingos), 1803. — Theodoro de Almeida.

Pontes (Jayme Marcellino), 1750. — José Manuel Penalvo.

Publicola (dans le *Correio mercantil*, 1858). — J. F. de Castilho.

Queiroz (Leonardo Luis de), 1737. — Dionysio Bernardes de Moraes.

Ramos (Pantaleão d'Escarcia). — Lucas de Sancta Catharina.

Recamon (dans le *Correio mercantil*), 1858. — Reinaldo Carlos Montóro.

Reinhipo (Romão Mosia), 1683. — Simão Pinheiro Morão.

Resende (André Lucio de), 1755.— Antonio Pereira de Figueiredo.

Resende (Marçal Joseph de), 1765. — Thomás José de Aquino.

Ribeiro (Soterio da Silva), 1753.— Manuel da Madrea de Deus.

Roboredo (João Baptista de), 1736. — Victorino José da Costa.

Robrivo (Jacinto Pacheco), 1708, 12. — Paschoal Ribeiro Coutinho.

Rocha (Antonio Moniz da), 1737. — Victorino José da Costa.

Sá (Gelasio Antonio de), 1741. — João Evangelista.

Sá Bayesca e Montaroyo (Rafael de), 1751. — Manuel Ferreira da Costa e Saboia.

Sá (Dr. Theophilo de), de, (dans l'*Archivo medico brasileiro*). — Ludgero da Rocha Ferreira Lapa.

Saggitario (dans le *Futuro*). — Luis Filippe Seite.

Salanio Lusitano. — Antonio de Escobar.

Sampaio (Leonel de), dans le *Commercio do Porto*, 1863, et dans l'*Archivo pittoresco*. — Vicente de Paulo de Faria.

Sanches (Francisco), 1754. — Antonio Pereira de Figueiredo.

Sancta Cruz (Geronimo de), 1633, 44. — Francisco Manuel de Mello.

Sancto Modesto (Severino de), 1750. — Luis Antonio Verney.

Sebastopolino (dans la *Revista Popular Brasileira*). — Joaquim Norberto de Sousa Silva.

Seleuco Lusitano : *Sonetos, canciones, madrigales y sextinas del grande poeta y orador Francisco Petrarcha, public.* 1567.

Sepedes (Sofronio Ferraz), 1752. — Affonso dos Prazeres.

Sidney (Algernon) : *Apontamentos,* 1848. — Manuel Joaquim Pereira da Silva.

Silva (Damião Goneto da), 1731, 37, 59. — João Evangelista.

Silva (Luis Florencio da), 1733. — Francisco de Sousa da Silva Alcoforado Rebello.

Silvano Ericino. — José Dias Pereira.

Silveira (João Gonçalves da), 1733. — João Vaz Barradas Muitopão e Morato

Silveira Pequenito (José Raphael da), (c. 1790). — Francisco Manuel Gomes da Silveira Malhão.

Silveira (Theophilo Cardoso da), 1751. — Francisco Duarte.

Silverio Alexandrino : *Triumpho da devoçao,* 1753.

Silvio Aquacelano. — Manuel Pereira de Faria.

Silvio (Theodosio Eugenio), 1751. — Theodoro de Almeida.

Simplex (Simplicio Simpliciter), 1824. — Manuel de Pina da Cunha.

Sincero Jerabriense. — José Xavier de Valladares e Sousa.

Sion (Nicolau Francez), 1748. — Francisco Luis Ameno.

Soares de Meirelles (Diogo), 1746. — Manuel Monteiro.

Socrates (articles de journaux). — Antonio José Mendes Campos.

Sodré (Antonio Martins), 1735. — Antonio dos Martyres.

Soledade (Felix Joseph da), 1727. — José da Cunha Brochado.

Sousa e Silva (Leonor Thomasia de), 1756, 1813. — Francisco Luis Ameno.

Sousa Rebello (Luis de), 1739. — Caetano de Gouvêa Pacheco.

Soyto Jenaton (Franzenio de), 1761. — José de Sancto Antonio.

Sygma (articles de journaux). — José Joaquim Vieira Souto.

Sylveira e Sylva (Sylvestre Sylverio da), 1748, 50, 51, 59, 60, 64, 80, 90. — Manuel José de Payva.

Tavares (José Accursio de), 1756-58. — Bento Morganti.

Tavares (Theotonio de Sousa), 1737. — Thomás Telles da Silva.

Teixeira Gamboa (Antonio), 1762. — Luis Antonio Verney.

Tellesilla, 1849. — Nisia Floresta Augusta Brasileira.

Termindo Sibilio. — José Brasilio da Gama.
Timandro (c. 1480). — Francisco de Sales Forres Homem.
Timon (articles de journaux). — Antonio José Mendes Campos.
Timon Sillographo (dans le *Periodico dos Pobres do Porto,* 1857-58). — Jos. da Silva Mendes Leal Junior.
Tirse Minteo. — Theotonio Gomes de Carvalho.
Titiro Partheniense. — Francisco de Sales, Professor.
Tivisco de Nazao Zarco y Colona (1692). — Manuel de Carvalho de Ataide.
Tomino Sadino. — Thomás Antonio dos Sanctos e Silva.
Torão (Xavier Cabral de), 1727. — Francisco Xavier do Rego.
Tyrso Aonio. — Candido José Xavier Dias da Silva.
Ubaldo (Theodosio), 1734. — Theobaldo de Jesus Maria.
Valentim. V. *Paulino*.
Valle (João Pedro do), 1774. — Antonio Felix Mendes.
Velaxi Mareco Gama (Antonio Lucas), 1760. — Lourenço Anastasio Mexia Galvão.
Velho (Manuel). — Manuel Guilherme.
Verissimo Lusitano, 1767. — Pedro José da Fonseca.
Veritas (dans le *Correio Brasiliense*, XVII. — Francisco da Soledade.
Verjus (Bento), 1735. — José Caetano, Professor.
Vicente (Antonio), 1734. — Victorino José da Costa.
Vicente Lisbonense, 1777. — Vicente Amado.
Victoria (Bento da), 1731, 32. — Victorino José da Costa.
Wainger (Robert), 1732. — Anselmo Caetano Munhoz.
Zeirato (articles de journaux). — José Joaquim Vieira Souto.

CINQ LETTRES INÉDITES D'HENRI IV.

—

Voici cinq lettres inédites d'Henri IV, le chevaleresque monarque, toujours galant alors même qu'il n'était plus vert, mais qui, en dépit de ses amoureuses aventures, menait en fort

habile et surtout infatigable homme une politique des plus enchevêtrées, contournant les obstacles avec une finesse et une ruse rare même chez les Basques du Béarn!

Ces lettres s'espacent entre 1591 et 1596. Elles sont écrites par le roi à M. V. Aerssen, secrétaire des états des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Henri était en pleine lutte contre Philippe II, le champion du catholicisme en Europe, qui mêlait toutefois quelques vues temporelles à son but religieux, car il briguait le trône de France pour sa fille, née d'Elisabeth de France, sa 3e femme. Le roi d'Espagne était soutenu par le pape et s'appuyait sur la Ligue : les Guise lui servaient d'instruments. Henri IV cherchait des alliés partout où il en pouvait trouver, car il avait les deux tiers de la France contre lui. Huguenot (avec la conviction d'un homme qui changea trois fois de religion!) il s'adressa aux protestants d'Angleterre et des Pays-Bas, et fut parfaitement accueilli par eux.

Les premiers lui détruisirent l'invincible *Armada* : les seconds lui fournirent de l'or, des soldats et des alliances.

Henri, fier comme un roi par la grâce de Dieu (et quelque peu aussi par celle du diable peut-être?) entier, sec, despote (quand son intérêt n'était pas en jeu), est curieux à étudier dans les chatteries qu'il prodigue en se faisant aussi bas que l'herbe envers ces *affreux* (pour lui!) républicains des états de Hollande. On dirait un humble solliciteur de province en audience ministérielle! C'est dans les Provinces-Unies « qu'il a placé plus de confiance qu'en tout autre État (5me lettre)! »

Et avec quelle adresse merveilleuse le Roi sait se servir des petites portes et des escaliers dérobés de la diplomatie. Voyez comme il entre aux états de Hollande!

Il a connu en France, autrefois, un gentilhomme hollandais du nom de Van Aersen, qui est fort influent aux Pays-Bas. Il se le

rappelle et le supplie au nom de son *affection* de lui servir de truchement. Comme les lettres ci-dessous le prouvent, Van Aersen recevait les premières visites des ambassadeurs d'Henri IV et entendait les premières confidences (1) : ensuite il présentait l'envoyé royal aux états et faisait jouer les influences qu'il avait à sa discrétion. L'habile secrétaire, du reste, patriote avant tout, se servait autant du vainqueur d'Ivry (2) que celui-ci des Hollandais, et ne travaillait à l'élévation du Béarnais, que pour autant qu'elle pouvait servir la cause de son propre pays.

La première lettre est datée de Dieppe, 18 juin 1591. Le Roi faisait le siége de Rouen, ou plutôt allait le commencer. Le duc de Parme, le plus habile des généraux de Philippe II, poursuivait de redoutables succès dans le nord de la France. Henri, en face d'un pays peu sympathique à sa cause et d'une intervention étrangère si vaillamment conduite, envoie le seigneur de la Prée au Pays-Bas, et supplie Aersen de venir en aide à son ambassadeur auprès des états. Je pense que le secrétaire triompha de toutes les résistances, car Henri obtint un secours de vingt compagnies d'infanterie l'année suivante. Cet appoint, joint à la diversion de Maurice de Nassau sur Bréda, Zutphen et Nimègue, aurait troublé tout autre homme de guerre qu'Alexandre Farnèse.

La seconde lettre est datée de Paris, 17 septembre 1594. Plus habile que certains politiques guerriers contemporains, Henri ne tire jamais l'épée sans alliés. Son intention est de déclarer la guerre en 1595 à Philippe II : et en septembre 1594, M. de Buzen-

---

(1) 3me lettre, Henri dit : « Je lui ai dit de vous voir en particulier. »

(2) Un de mes parents d'Autriche, M. le colonel Nollée de Baudimont possède dans ses papiers de famille une lettre inédite de Ch. de Lorraine, duc de Mayenne, contenant un compte rendu de la *rencontre* d'Ivry. Il l'offrira aux lecteurs de ce recueil, si elle peut les intéresser, m'écrit-il.

val vient rappeler la promesse de secours faite antérieurement par les états de Hollande. Henri a abjuré le protestantisme : c'est peut-être ce changement de religion qui cause le retard du gouvernement hollandais. La bouderie néerlandaise n'est pas longue du reste : on a besoin du Béarnais, car Maurice de Nassau a pris Groningue, mais a dû se retirer de devant Maastricht et Bois-le-Duc.

1596 voit les soumissions des gouverneurs du Languedoc, de la Provence et de la Bourgogne à la maison de Bourbon. Henri IV délivré de bien des soucis, s'abandonne à la reconnaissance, et remercie affectueusement Aersen de l'empressement qu'il a mis à exécuter les ordres des états.

La dernière lettre n'est pas datée; mais comme elle est écrite à Abbeville, elle doit être de 1596, car à cette époque, Henri faisait le siége d'Amiens. L'astucieux et roué roi de France a besoin d'un dernier coup de collier : aussi parle-t-il en complet courtisan.

M. Aersen. Estant informé de la singulière affection que vous portez à l'advancement de mes affaires, j'ay voulu particulièrement vous escrire la présente sur l'occasion du voiage que je faix fere au Sr de la Pree vers les Srs des Estatz, et luy donner charge d'en conférer avec vous pour m'y rendre les effectz de votre bonne volonté selon les dignes tesmoignages que vous en avez desjà donnez en autres occasions et que vous jugerez lesdt. Srs me pouvoir davantaige obliger en celly-cy, qu'elle m'est de très-grande conséquence, pouvant avec ce assurer les moiens de notre plus libre communication et mutuelle correspondance. A ceste cause je vous prie contribuer de votre part les bons offices que vous pourrez pour me fere obtenir ce que j'y désire et requiers desds. Srs. Je vous asseure que en votre particulier vous vous ressentirez de l'obligation que je leur en auray s'il s'offre quelque occasion où

je vous puisse fere plaisir. Priant Dieu Monsieur Aersen qu'il vous ait en sa ste garde. Escrit à Dieppe le XVIIJe jour de juing 1591.

A M. Aersen secrétaire des Srs. les Estatz généraulx des Provinces Unies des Pays-Bas.

Signé HENRY
Plus bas REVOL.

M. Dartzens. Je suis bien adverty des bons offices que vous me faictes ordinairement par delà en tout ce qui s'y offre pour mon service, dont je ne veulx pas obmettre de vous remercier et vous asseurer du désir que j'ay de vous en recongnoistre, vous priant me conserver tousjours entière ceste bonne affection que vous avez au bien et prospérité de mes affaires et de me le faire particullièrement parroistre en l'occasion qui se présente du secours que Messrs. des Estats m'ont promis selon l'instance que vous en fera le Sr. de Buzanval mon ambassadeur, de ma part. Sur lequel me remettant, je ne vous feray ceste-cy plus longue que pour prier Dieu Monsr. Dartzens vous avoir en sa ste garde. —Escript à Paris ce XVIJe septembre 1594.

A Monss. Dartzens, greffier des Estatz généraux des Païs-Bas

Signé HENRY.
Plus bas FORGET.

Monss. Aersen. Envoyant le Sr. de la Thuillerye gentilhomme ordinaire de ma chambre vers les Srs des Estatz généraulx pour les affaires qui me pressent à présent le plus, je luy ay donné charge de vous veoir en particulier et vous en communicquer pour gouverner selon votre bon advis, vous priant me continuer les bons offices que je suis adverty vous apportez à tout ce qui me touche et dont je vous remercye bien affectueusement, désirant qu'en quelque bonne occasion je vous puisse faire paroistre combien je vous sçay de gré de votre affection. Je vous prye de

derechef favoriser autant qu'il vous sera possible l'effect pour lequel ledt. Sr de la Thuillerye va par delà, me remectant à luy de vous faire sçavoir le tout par le menu. Je ne vous en diray autr'e chose, priant Dieu vous avoir Monsr. Aersen en sa saincte et digne garde. Escrit à Ponthoise. Le VIJe jour d'octobre 1595.

A Monsr. Aersen greffier de Messr. les Estatz generaulx des provinces unyes des Pays-Bas.

Signé HENRY.
Plus bas RUZÉ.

Monsr Darssens. Ayant sceu du Sr. de Buzanval avec quelle affection vous avez exécuté le commandement des Srs. les Estatz pour faire arrester par deçà leurs forces, j'ay bien voullu vous en remercier, car vous ne pouviez me faire service plus à propoz. Je vous prometz aussi que je le recongnoistray très-volontiers quand l'occasion s'en présentera, comme vous dira plus particulièrement ledt. de Buzanval. Sur lequel me remettant, je prieray Dieu, Monsr. Darssens, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit au camp de Servez prez la Fère le XVIJe jour de febvrier 1596.

A Monsr. Darssens secrétate. de Mrs. les Estatz des Provinces Unies des Pays-Bas.

Signé HENRY.
Plus bas DE NEUFVILLE.

M. Daerssens, J'ay ynstammant requys le sr. de Calvart de passer avec mon cousyn le duc de Touyllon en Angleterre et de là plus outre vers ces metres. Je vous prye de tenyr la mayn qu'on l'an tyenne pour escusé et que l'on mesure cete autoryté que j'ay prynse sur luy à l'aune de la confyance que j'ay en votre estat plus qu'an tout autre. Yl vous tesmoygnera au reste loblygasyon et le gré que je vous an ay sur quoy come sur les autres choses dont je vous prye de le croyre come moy-mesme

quy fynys pour pryer Dieu vous avoyr, M. Daerssens, an sa garde, ce XXVIJ^me avryl à Abbevylle..

A M. Daerssens.

Signé HENRY.

Pour copie conforme :

AERSSEN.

Les lecteurs d'un journal sérieux et qui fait autorité, comme ce recueil, ont le droit de demander à l'auteur de l'article comment il est arrivé à prendre connaissance de ces lettres inédites d'Henri IV, et s'il est sûr de leur authenticité?

Je vais leur répondre sur l'heure.

Causant un jour avec Melle Berthe Van Aerssen, sœur du regretté diplomate qui représentait les Pays-Bas à Lisbonne, je lui dis :

— Votre ancêtre qui était étroitement lié avec Henri IV, n'a-t-il pas laissé des mémoires, des notes?

— Sans doute. Nous avons encore des lettres du grand roi chez nous!

— Pourriez-vous me les procurer? Je les publierais.

— Qui voulez-vous que cela intéresse?

— Les historiens.

— Eh bien! soit. Livrez-les aux historiens! Je prierai mon frère de me les envoyer.

C'est à la suite de cet entretien que M. le baron Van Aerssen-Beyren Van Voshol, m'a fait remettre les lettres qu'on vient de lire; et, avec une délicatesse dont il faut lui savoir gré, il a signé la conformité des copies avec les originaux.

JULES NOLLÉE DE NODUWEZ.

ADDITIONS A LA BIBLIOGRAPHIE BOUILLONNAISE (1).

I. Epître à Zelmis sur les avantages et les obligations du mariage, etc. par M. Bablot, conseiller du Roi, docteur en médecine à Châlons-sur-Marne. *Bouillon*, 1783, in-12, de 109 pages.

Espèce d'Odyssée épistolaire, dans laquelle M. Bablot, après une déclaration se marie, devient père, et marie son enfant : il vante beaucoup les douceurs de l'hymen. Quatre vers pour juger de la poésie de M. Bablot :

Ah! pourrois-tu douter de mon amour encore,
Cher amant, me dis-tu? je t'aime, je t'adore :
Qu'ai-je dit, je *t'adore*! laissons sur ces grands mots,
Grimper l'amour charnel; ce sont là ses tréteaux.
(*Almanach des Muses*, 1784, p. 265).

II. Lettre sur la dénonciation de la théologie de M. Collet. *Bouillon*, 1765, in-12.

(*Catal. Vandevelde*. Gand, 1831, t. 1, n° 3733.)

III. Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine. *Bouillon*, *Mondon*, 1774, in-8°.

(*Catal. Fournerat*, Paris, 1868, n° 879).

IV. Turlututu, ou la Science du bonheur, poëme héroi-comique, en huit chants et en vers. Par M. Beffroy de Reigny. Dédié à Zelmire. *A Bouillon*, *de l'imprimerie de la Société typographique*. M. DCC. LXXXIII, in-12 de 45 pages.

V. Urluberlu, ou le Célibataire, poëme comique et moral d'un genre nouveau. Par M. Beffroy de Reigny. *A Bouillon*, *de l'imprimerie de la Société typographique*, M. DCC. LXXXIV, in-12, de 85 pages, avec musique.

J. B. DOURET.

---

(1) Voy. le *Bibliophile Belge*, 1868, pp. 38, 101, 197.

BIBLIOGRAPHIE

—

Musée de Ravestein. Catalogue descriptif, par E. de Meester de Ravestein.

Liége. J. Desoer, 1871; tome I; gr. in-4°, de VII et 573 pages.

Nous pensons devoir appeler l'attention des archéologues sur cette publication et les engager à l'imiter, car il est vraiment déplorable de devoir presque toujours visiter des collections sans catalogues ou avec des catalogues imparfaits et souvent fautifs.

Nous croyons aussi avec le bibliographe du *Journal de Liége* (10 novembre 1871) que « la mise en lumière d'un livre tel que » celui-ci, même avec une publicité restreinte, amènera un » double résultat utile : elle fera apprécier d'un plus grand » nombre de personnes l'intérêt des études d'un Gerhard et d'un » Panofka : au point de vue de la science elle-même, elle ne » peut manquer de mettre les investigateurs sur la voie de la » solution de certaines questions controversées, de celles qu'il » n'est possible de trancher que par l'autorité irrécusable des » monuments. »

Pour terminer, nous dirons encore avec le même bibliographe, que « ce volume est, sans contredit, l'un des plus beaux et des » plus corrects qui aient vu le jour depuis longtemps en Belgi- » que et que c'est une de ces publications d'élite dont un pays » peut se montrer fier. »

K.

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1).

BEST (J. A. R.)

1. Les enfants près du puits.

L. 157. H. 190.
T. C. 129. H. 165.

A droite une maison dont la porte et l'enclos se continuent vers la gauche; auprès de la porte se trouve un puits et à côté de celui-ci un jeune garçon debout et une jeune fille assise; signé au milieu de marge du bas : J.-A-R. B. *inv. et fe.* 1823.

2. La femme puisant de l'eau.

L. 221. H. 270.
T. c. L. 171. 198.

A gauche un fumeur est assis sur un banc, devant une maison. Vers le milieu de la planche il y a un puits où une femme vient de puiser un seau d'eau. Deux enfants sont accroupis vers la droite auprès d'un cerf-volant qu'ils sont occupés à arranger. Au fond il y a des constructions.

BILLOIN (CHARLES).

BILLOIN, *Charles*, peintre d'histoire, de portraits, aquarelliste, graveur à l'eau-forte et lithographe, naquit à Bruxelles en 1813, fut élève de l'Académie de cette ville. Billoin est mort en 1869.

---

(1)) *Suite.* Voy. le vol. précédent, *passim*, et ci-dessus, p. 36 et suiv.

1. La Madone d'après Jéhotte.

L. 0,175 H. 0,260.

La Madone, la tête couverte d'un turban, porte sur son bras droit son enfant nu tandis qu'elle retient de la main gauche son manteau.

Au trait avec très-peu d'ombres.

Dans la marge à gauche : *Sculpté par Jéhotte ;* à droite : *Gravé par Billoin.* Plus bas, au milieu de la planche, on lit : *École royale de gravure à Bruxelles.*

Voici comment M. Alvin apprécie ce morceau :

« La Madone dont nous nous occupons est conçue dans le style de la Renaissance ; elle y tient surtout, par le sentiment de la pose et du mouvement, ainsi que par l'élégance des draperies. La Vierge Mère tient dans ses bras le divin enfant qui se presse contre son sein avec un geste plein de naturel. »

2. Le jeune dessinateur, de Hunin.

T. c. L. 0,145, H. 0,115.

« Intérieur de famille d'ouvriers aisés ; une table au milieu de la chambre ; sur le devant, vers le milieu, un garçon de 15 ans, en redingote, assis, un porte-feuille sur les genoux, est occupé à dessiner le portrait d'une jeune femme, assise aussi vers l'extrémité du tableau à droite, tenant dans ses bras un enfant endormi. Le reste de la famille est groupé autour du dessinateur. » Telle est la description du sujet dans le compte rendu d'Alvin.

Au bas de la gauche, en dehors du trait carré : *Hunin pinx.* ; à droite : *Billoin sculp*t. Plus bas au milieu : *École royale de gravure à Bruxelles.*

Le tableau de A. Louis Hunin a 1m11 de hauteur sur 1m35 de largeur.

Voir le *Compte rendu*, p. 83.

3. Le pensionnat incendié de L. Somers.

T. c. L. 0,145. H. 0,112.

« Les flammes viennent de détruire la maison d'éducation, les écoliers pensionnaires, guidés par leur directeur, ecclésiastique en soutane noire, gagnent un gîte pour se mettre à l'abri. Ils sont parvenus sur un tertre, près d'une ruine, emportant ce qu'ils ont pu sauver du désastre, qui ses livres, qui sa malle, celui-ci son portefeuille, cet autre un petit paquet de linge. Ils s'arrêtent un instant; car les plus chargés se sont vus forcés de déposer leur fardeau par terre : ils le reprennent pour continuer. Chacun des enfants est différemment affecté de l'évènement qui est venu les surprendre. Le seul personnage qui comprenne en homme toute l'étendue de la perte, c'est l'ecclésiastique, debout, sombre mais résigné. » — (Alvin. *Compte rendu.)*

Au bas de la gauche, hors du trait carré, *Somers pinx*t. ; au bas de la droite : *Billoin sculp*t.

Au milieu et plus bas : *École royale*, etc.

4. Vue près de Namur, passage d'eau de Marinus.

L. 0,163. H. 0,135.

Le premier plan est occupé tout entier par l'eau et par le bac qui se rapproche de la droite, où il y a une ferme avec sa porte de planches et un grand arbre dépouillé. Le bac porte deux passagers, une femme sur un âne, une autre fermière et un jeune garçon; au fond il y a un paysage et un hameau.

Le *Compte rendu* reproche aux figures et surtout à celle de la femme sur l'âne une inspiration trop directe de Berchem. (p. 147.)

La pièce est marquée au bas de la gauche : *Marinus pinx*t.; on lit un peu plus haut dans l'eau : *Ch. Billoin sculp*t., au bas de la droite : *Billoin sculp*t., et plus bas : *École royale*, etc.

5. Agar dans le désert de H. de Caisne.

T. c. L. 0,114. H. 0,168.

Agar agenouillée dans le désert, son fils sur ses genoux, épuisé par la soif, se tourne vers la gauche et regarde avec un sentiment de délivrance, l'ange qui plane au-dessus d'elle et lui montre la source. Pièce marquée vers le coin de gauche en bas : *Ch. Billoin sculp*t.; et hors de la marge : *Decaisne p*t. et *Billoin sculp*t. *École royale de gravure à Bruxelles.*

Billoin a lithographié pour le même compte rendu : Génisson, vue intérieure de l'église Saint-Jacques à Anvers, p. 49.

Eug. Lepoitevin, un sauvetage de débris après un gros temps, p. 209.

Jacob Jacobs, une plage hollandaise, p. 221.

Jacques Van Gingelen, vue prise dans les Ardennes, p. 277.

Edouard Gisler, le prophète Isaïe, p. 326,

Martin Pouwelsen, intérieur d'étable, p. 395.

Jacques Verreyt, clair de lune : vue prise sur la Nèthe, p. 407.

6. Le convoi de bohémiens d'après Lies.

L. 0,205. H. 0,145.

T. c. L. 0,175. H. 0,115.

Dans un paysage sauvage, orné d'arbres et de rochers, on voit passer une troupe de bohémiens vêtus de peaux, se dirigeant de la droite vers la gauche, les uns à pied et les autres dans un chariot traîné par un bœuf. Le chemin va en descendant et à la gauche, il y a dans un fonds quelques personnes que l'on ne voit qu'à moitié.

1er état. Seulement avec les noms de l'auteur et du graveur à la pointe dans la marge d'en bas. A droite : *Ch. Billoin aq. f.* et à gauche : *Lies pinxit.* Ce premier état est léger et lumineux.

2e état. On lit au-dessus de la planche *Revue de Belgique;* à

gauche et à droite 5e *année* 2e *série tome* V, et au bas, outre les noms du premier état : *Fête artistique*, 5 *janvier* 1850, en deux lignes. Cet état est beaucoup plus vigoureux et poussé au noir; l'effet est plus condensé.

Cette planche se trouve à la p. 175, du tome 5, de la *Revue de Belgique*.

7. Un prêche huguenot d'après Édouard Hamman.

L. 0,178. H. 0,256.

T. c. L. 0,154. H. 0,207.

Sous des arbres sombres, à la lisière d'un bois, un ministre, le bras levé, prêche devant une assemblée nombreuse de Huguenots assis par terre. Ce morceau d'un très-grand effet et d'un style vraiment Rembranesque est marqué dans la marge du bas : *Hamman pinxit*, à gauche, et à droite : *Ch. Billoin aq. f.*

L'eau-forte fait partie de la collection composant l'Album de la fête artistique du 5 janvier 1850. Elle en est la 22e planche.

8. Le cordonnier.

L. 0,155. H. 0,196.

T. c. L. 0,132. H. 0,172.

Dans l'échoppe d'un cordonnier ou savetier, qui est assis à la gauche sur son banc de bois, on voit une jeune femme coiffée d'un chapeau flamand, essayant des souliers, tandis que son mari est assis vers le fond, tenant d'une main son bâton et de l'autre son panier. Derrière lui, une vieille femme tournée vers la cheminée, qui occupe le fond de la planche. La paysanne qui essaie les souliers est debout vers la droite, elle s'appuie contre un billot et a à ses pieds un panier.

Gravé *probablement* d'après Madou.

9. Les joueurs d'après Madou.

L. 0,195. H. 0,155.

Dans la cour d'un donjon ou d'un château-fort, on voit trois soudards, dont deux le chapeau sur la tête, assis autour d'un tambour, jouent aux cartes, tandis que le 3e semble conseiller celui qui est assis contre la muraille, à côté duquel il se trouve. Dans le fond à gauche, on voit un hallebardier et deux autres personnes, l'une sur des degrés. Une vigne couvre la muraille au-dessus des joueurs. Signé dans le coin de droite, en bas : *Ch. Billoin d'après Madou.*

10. L'arrestation de l'ivrogne d'après Madou.

T. c. L. 0,180. H. 0,134.

Scène d'hiver, par un temps de neige. A droite, un bâtiment à la porte duquel heurte un exempt qui tient un ivrogne sous le bras. Un autre personnage l'assiste, tandis que l'ivrogne se débat pour ramasser son chapeau tombé dans la neige.

A gauche, une maison avec un étage surplombant la rue; au fond, des maisons antiques. Dans la rue, des gamins et d'autres personnes jetant des boules de neige à l'ivrogne. Marqué au coin de gauche, en bas : *Ch. Billoin d'après Madou.*

Au-dessus du coin de gauche, on lit : *Pl.* v.

11. La marchande de chapelets.

L. 0,240. H. 0,150.

2 mill. de marge tout autour.

Dans une chambre, à droite se trouve assise une religieuse qui présente une boîte ouverte renfermant des chapelets à une femme assise dans un fauteuil et inclinée vers elle; celle-ci tient de sa main gauche un chapelet. Sur le dossier de son fauteuil est ap-

puyée une paysanne; tout au fond, il y a un gros garçon; à droite, entre les deux femmes assises est une sorte de gentilhomme, tandis qu'à gauche au coin d'une table, est assis un homme, le manteau sur l'épaule et le chapeau sur la tête.

Signé au coin de gauche, en bas, dans la planche : *Ch. Billoin d'après Madou.*

Il y a de cette eau-forte deux états : le 1er à l'eau-forte pure et avant un grand nombe de travaux — rarissime.

Le 2e la planche terminée.

12. L'hôte et le voyageur.

T. c. L.0,214. H. 0,155.

Un homme revêtu d'un manteau, le chapeau rond à plumes sur la tête, accompagné d'un jeune page portant sa valise et d'un chien de chasse, entre dans une auberge, tenant sa cravache de la main gauche et un pistolet d'arçon de la droite. L'hôte, le chapeau à la main, s'avance pour le recevoir; il y a vers le fond près de la cheminée, un homme assis et deux autres debout; une femme assise tient un nourrisson sur ses genoux et a un chien accroupi à ses pieds. Enfin, par la porte ouverte, on aperçoit le cheval du voyageur. Gravé sans doute d'après Madou.

13. Le repos.

H. 0,070 m. L. 0,116.

Un homme est couché sur le bras droit, il tient un bâton de la main gauche et est coiffé d'un bonnet à houppe. A droite, un pont et deux arbres.

14. Monument du chanoine Triest.

H. 0,175. L. 0,125.

C'est le monument funéraire élevé dans l'église des SS. Michel et Gudule à la mémoire de M. le chanoine Triest.

15. Roland de Lattre.

H. 0,196. L. 0.100

Billoin a lithographié différentes pièces outre celles du *Compte rendu :*

1 La Bénédiction paternelle, d'ap. Alouis Hunin, t. g. f°.

2 Les Politiques, d'après Madou, tiré de l'album de Me. Madou, f°.

3 Le Repos, d'après Ricquier.

4 Vue de l'ancienne porte de Laeken.

5 Assassinat de Monadelschi : *Schmidt del. Renaissance*, t. 2, p. 100.

6 Les Artistes en voyage, d'après Delooze.

7 Milton, d'ap. François.

8 Jane Shore : *Robert Fleury pt.*, p. 48. *Revue de Belgique*, 1848, t. 2.

9 La Femme du prisonnier : *J. Van Eycken, pt.*, p. 90, ib.

10 L'enfant malade : *L. Bruls, pt.* p. 189.

11 Pierre le Vénérable, abbé de Cluny : *L. Billardet*, ib. t. 3. 1848, p. 370.

12 Esclave nubienne : *Portals*, t. 5, 1850, p. 72.

13 Le Chien du prisonnier : *Jos. Stevens*, 235, ib.

14 Enfant prodigue repentant : *L. Tiberghien*, p. 60, t. 6, 1850.

15 Jalousie : *Louis Gallait*, p. 125.

16 Portrait de Léonard Jéhotte, ovale.

17 Gisler, le prophète Isaïe. — 160mm. sur 122mm.

18 Van Gingelen. — Vue prise dans les Ardennes, 123mm. sur 174mm.

19 Jacob Jacobs, plage hollandaise, 120mm. sur 170mm.

20 Le Poitevin. Sauvetage de débris après un gros temps. — 112mm. sur 67mm.

21 Génisson, vue intérieure de l'église Notre-Dame à Anvers. — 150mm. sur 120mm.

Billoin a lithographié plus de 50 morceaux, portraits, et reproductions d'œuvres des artistes contemporains.

BIOT

BIOT, *Gustave*, graveur au burin et à l'eau-forte, est né à Bruxelles, le 1er janvier 1843; il fut élève de Calamatta (École de gravure de Bruxelles) et lauréat du grand concours d'Anvers.

1. Sur les navires les Gueux chantaient, d'après Clays.

L. 240 m. H. 158 m.

T. c. 203 m. H. 132 m.

Trois gros flibots chargés de Gueux voguent sur une mer tranquille où, dans le lointain, on aperçoit cinq autres barques.

1er état. La pièce porte dans une première marge l'inscription ci-dessus. Puis, sous le coin de gauche, *P. J. Clays del. J. Bouwens imp. Brux. G. Biot sculps.* Elle est très-douce et argentine et se trouve à la p. 410 de la 1re édition de la légende d'Ulenspiegel par Ch. De Coster.

2e état. L'inscription est changée, le trait carré est diminué de 11 mm. Un oiseau se trouve ajouté à la droite du bâtiment le plus rapproché du bord de la planche, de nombreux travaux sont ajoutés notamment sur les mâts, sur les voiles et dans les reflets du sillage.

L'inscription est : *P. J. Clays del.—G. Biot sculps., J. Bouwens imp. Brux.*, et plus bas, *Les Gueux de mer*. La planche est à la page 377 de la 2e édition de la légende d'Ulenspiegel.

2. Soetkin (gravée avec Hippolyte Boulanger).

L. 165. H. 240.

T. c. 137. H. 195.

Cette pièce représente une vieille flamande assise dans une chaise haute au coin de sa cheminée. Elle est gravée par Hippolyte Boulanger et Biot d'après un dessin du premier.

Elle porte pour inscription : *Soetkin*, les noms des auteurs et *J. Bouwens*, *imp. Brux*. Elle illustre la 2e édition de la légende d'Ulenspiegel, à la page 161.

Biot est surtout connu comme graveur au burin; en ce genre, nous pouvons citer de lui :

1 Portrait du duc d'Albe, salon de 1851.
2 id. de Weustenraad, id.
3 id. de Pourbus, salon de 1854.
4 id. d'Overbeek, id.
5 id. de Vander Haert, id.
6 id. de d'Huyvetter, d'après Vander Haert, id.
7 id. de M.*** d'après Vander Haert, H. 159, L. 123.
8 id. de Mme Luisa Riva Casati.
9 Figure d'après nature, grand prix de Rome 1855; H : 325, L. 200.
10 La madone della Sala d'après Le Corrège, salon de 1860.
11 Le triomphe de Galathée, d'après Raphaël.
12 Le miroir, d'après Cermak, intérieur Slovaque, salon de 1866. H. 370. L. 233.
13 Oh! d'après Madou, gravée avec Calamatta, salon de 1857.

BLES (David).

Divers essais d'eau-forte.

L. 140. H. 90.

A droite, un bourgeois revêtu de riches habits, les bésicles sur

le nez. Au-dessous de lui un chat faiblement gravé. Plus à gauche, au bas de la planche, un officier avec le tricorne et la perruque à queue, tourné vers le fond. Au-dessus de lui, une petite tête de femme, plus haut, mais très-faiblement gravée, un petit personnage montant un escalier.

A gauche de ces sujets et occupant toute la hauteur du cuivre un personnage assis tourne le dos au spectateur. A hauteur de son genou on voit une tête d'homme barbu peu marquée.

Signé au coin de droite, en bas : *D. B. ft.* 56; plus bas, on lit : *Aan den kunstschilder J. Herleigen Hertogensis.*

BLOCK (Eugène de).

DE BLOCK, *Eugène-François*, fils de Joseph et de Marie-Anne Rijnvaen, né à Grammont, le 14 mai 1812, fut successivement élève de l'Académie de cette ville, de P. Van Huffel Gand et de F. de Brackeleer.

Il est peintre de genre et de portraits et graveur à l'eau-forte.

1. Le paysage au moulin.

L. 0,70. H. 0,098.

Cette planche, la première que le maître ait gravée, est légèrement travaillée, mais manque un peu d'effet.

Elle représente à gauche une ferme entourée d'arbres, auprès de laquelle est un moulin.

Dans le fond , au milieu de la planche, on voit deux tours et un second moulin.

La droite est tenue par le pignon d'une ferme entourée d'arbres.

Le milieu du premier plan, sur le devant, présente une charrette à bras appuyée sur ses brancards, et une femme assise près de laquelle se trouve une petite fille.

1er état. Tel qu'il est décrit avec le monogramme *EB* (l'*E* renversé) 1840, dans le coin du bas à droite, avant toute autre lettre. La marque de l'étau est encore très-visible à droite et fait tache. Très-rare.

2e état. La planche est la même, la différence consiste seulement en ce que le maître a inscrit le mot *Nordstar* dans la marge d'en bas, une première fois près du terrain et l'a mal effacé, et une seconde fois dans la marge. Cette pièce a paru dans le *Noordstar*.

2. La prière dans le bois.

L. 0,10. H. 0,17 et une marge au bas de 0,02.

La composition est très-simple, mais produit beaucoup plus d'effet que le n° 1.

A gauche, un chemin fuyant vers le fond et bordé de grands arbres. A droite une croix funéraire au premier plan. Au pied de celle-ci un vieillard appuyé sur son bâton et une femme agenouillée semblent prier.

Signée au coin de gauche, en bas, dans la terrasse, du monogramme *B* 1841.

Dans la marge, l'inscription : *Noordstar*. — *Het gebed in't Bosch*.

Cette pièce a paru dans le *Noordstar*.

3. Le bûcher.

L. 0,099. H. 0,150.

Cette composition a été gravée deux fois, l'auteur mécontent de son premier résultat l'ayant effacé.

Au milieu de la planche se trouve le bûcher, sur lequel il y a à gauche un vieillard qui tend les bras vers la foule et, au milieu, un jeune homme revêtu d'un pourpoint, qui tient dans ses

bras une femme les cheveux dénoués, et penchant sa tête sur sa poitrine.

Le feu a pris à la droite du bûcher et la fumée s'élève sur le ciel à droite.

Le ciel est presque blanc à gauche, et au bas de ce côté on voit des guerriers.

Signé au coin de droite du monogramme *B*, avec l'inscription *De Brandstapel* dans la marge.

Rarissime, il y a eu au plus uue demi-douzaine d'épreuve de tirées.

4. Le même sujet.

L. 0, 100. H. 0, 145.

Le vieillard à la gauche est ici recouvert d'un manteau et il tient une main sur la poitrine, de l'autre il serre celle du jeune homme; la femme tient celui-ci embrassé, le poteau ne porte pas d'inscription comme dans la planche précédente.

Dans le fond à droite, on voit une tour ressemblant à celle de la cathédrale d'Anvers. Le feu commence seulement à prendre à droite et à gauche, la fumée s'étend jusqu'au ciel; on voit les hallebardes et le casque d'un guerrier.

1er état tel qu'il est décrit ici avec le monogramme *JB* dans le coin du bas à droite.

2e état. Avec l'inscription *de Brandstapel* dans la marge. Il y a des exemplaires sur chine. Cette planche a servi de titre pour l'ouvrage *Het huis van Wesenbeek* par Jean de Laet.

5. L'agonie de Marguerite la Longue.

Cuivre L. 0,15. Planche 0,117.

H. 0,101. Planche 0,072.

Sur un lit, à moitié découverte, la tête et un bras pendants, les

cheveux dénoués, on voit la personne à l'agonie; le lit est entouré de rideaux à ramages.

Dans la marge du bas on lit; au coin de gauche: *Noordstar* 1841; à droite: *Eug. de Block inv. et sculp.* (à rebours); et plus bas: *Doodstryd van Lange Magriet.* — *Bladz.* 133.

6. Le galant savetier.

L. 0,10. H. 0,147.

Une marge de 0,018 au bas.

Une jeune femme appuyée d'une main sur son balai, de l'autre sur l'établi du savetier, semble écouter avec plaisir les compliments de celui-ci.

Dans la marge à gauche au bas: *Noordstar* 1842.

Dans le terrain, au coin de gauche, peu visiblement le monogramme ℬ.

7. Le désir.

L. 0,099. H. 0,153.

Marge au bas de 1 centimètre.

Une jeune personne dans un costume gracieux et léger se cache derrière un coin de mur sur lequel se trouve écrit *Julia*, pour regarder un gentilhomme et une jeune dame qui causent plus loin sous les arbres.

Planche d'un bel effet, et l'une des plus puissantes du maître.

Signée au coin de gauche en bas, dans la marge: *Eug. de Block, f.* 1842; au coin de droite, *Noordstar* et au milieu de la marge: *Verlangen.*

8. Intérieur en manière d'Ostade ou la mère nourricière.

L. 0,101. H. 0,147.

Dans un intérieur à la manière d'Ostade, au devant d'une cheminée dans laquelle est suspendu un chaudron, une femme donne

à manger à un enfant; dans le fond, une échelle menant à une sorte de réduit; par la fenêtre située à gauche, entre une pleine lumière qui éclaire un berceau et un enfant debout auprès de celui-ci.

1er état. Tous les détails dans la partie lumineuse sont plus marqués, l'effet est produit au moyen d'un lavis d'encre de Chine : de la plus grande rareté.

2e état. Les ombres renforcées et les lumières éclaircies au brunissoir. La planche dans son état définitif.

9. Ce qu'une mère peut souffrir.

L. 0,146. H. 0,100.

Une femme à l'air désespéré, la tête dans les mains, est assise à gauche tournée vers la droite au pied du lit de son enfant malade qui a un bandeau sur la tête; au bas du coin du lit, à droite, assis par terre un autre enfant qui pleure.

1er état. La planche très-grise; au coin de gauche, en bas, signée *Block*.

2e état. La planche poussée au noir et presque achevée, porte seulement le monogramme *B*.

3e état. La planche terminée. La différence avec le 2e état consiste en ce que les planches du lit et les diverses ombres portées sont plus fortement accusées au coin de gauche, dans le 3e état. Cette planche est le chef-d'œuvre du maître : toute description serait incapable d'en rendre la grandeur et la poésie.

10. Rheta.

L. 0,150. H. 0,102.

Une jeune femme, les mains jointes, le sein nu, les cheveux pendants, debout auprès d'un dolmen, ou autel de pierre brute sur lequel est appuyé un druide couronné de chêne; sur la table de l'autel, un couteau.

Une nombreuse assistance et, à gauche, un tronc d'arbre au pied duquel est le monogramme ℬ. — et sur le terrain, on lit : *Rheta.*

11. Kolmar.

L. 0,100. H. 0,152.

Un guerrier, le bouclier au côté, l'épée au poing, foule aux pieds le cadavre de son adversaire; quelques traits laissent entrevoir au loin des combattants et à gauche une tente. Au coin de gauche en bas, le monogramme peu distinct ℬ; dans la marge *Kolmar.*

Ces deux planches ont été gravées pour l'ouvrage *Oud België* par P. F. Van Kerckhoven.

De Block a également lithographié.

Il y a de lui, outre un prospectus, les illustrations d'un petit roman de P. F. Van Kerckhoven : *de Koopmans Klerk, eene Antwerpsche zedenschets door P. G Van Kerckhoven. — Antwerpen, boek- en steendrukkery van J. E. Buschmann*, 1843, 76 pages, traduit ensuite en allemand par S. Berlit, sous le titre de : *Der Kaufmannsdiener von P. F. Van Kerckhoven.— Cassel. J. C. J. Raabe et Ce*, 1849-50. — Onze lithographies copiées sur celles de l'édition flamande :

1 Une réunion de six personnes, formant titre; lithographie à la plume.

2 Page 10. Un homme lisant, auprès de lui une servante et un jeune garçon, lithographie au crayon.

3 p. 22. Un jeune homme annotant le poids de marchandises en ballots, que pèsent deux hommes, lith. au crayon.

4 p. 29. Deux personnages dont l'un est assis et l'autre debout feuilletant un livre, lith. à la plume.

5 p. 32. Portrait d'un jeune homme barbu, lith. au crayon.

6 p. 39. Un jeune homme poursuivant une modiste.

7 p. 45. Une jeune fille assise occupée à tricoter.

8 p. 51. Un jeune homme et une jeune fille assis à table et éclairés par une lumière.

9 p. 65. Un homme prenant une tasse de café.

10 p. 68. Un homme et une femme trinquant auprès d'un malade.

11 p. 74. Un jeune homme avec une femme portant son enfant, se promènent à la campagne.

Les copies dans l'édition allemande, sont aux pages : 1, 9, 25, 32, 37, 44, 52, 59, 76, 81, 88.

TABLE DES AUTEURS.

ANONYMES. Chronique 35
Bibliographie 139, 200
DOURET. Impression namuroise du XVIIe siècle 68
Additions à la Bibliographie bouillonnaise 199
GOSSART. Antoine de La Salle, sa vie et ses œuvres 1, 45, 77
HELBIG. Une double édition d'une tragédie de *St-Lambert* 88
HESSELS. Éditions de la première lettre de Colomb, imprimées avant 1500. 93
HEUSCHLING. C.-J.-A. Fisco. 141
HIPPERT. Le Peintre-Graveur des Pays-Bas au XIXe siècle 36, 201
HOFFMANN. Liste de lettres, etc., d'Érasme. 63
LADRAGUE. Miscellanées : Narisckin. 25
NAHUYS. Correspondance 33
NOLLÉE DE NODUWEZ. Cinq lettres inédites d'Henri IV 192
RUELENS. Manuscrits de la Bibliothèque royale. 30, 71, 121
Bibliographie 74
Nécrologie de F.-L. Hoffmann 75
TIELE. La XIIIe partie des Grands voyages, etc. 162
VANDER HAEGHEN. Rapport sur la Bibliothèque de Gand 28
VANDER LINDE. Jean Van den Dale 17, 56, 132
WELLER. Anonymes et pseudonymes portugais et brésiliens 183

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES ET DES NOMS CITÉS

ADDA (marquis G. d'), 99, 109.
ADORNO, 143.
AERSEN (V.), 193, sq.
ALARD LEROY, 89.
ALDENBURG (J. G.), 175.
ANASTASE I (le pape), 128.
ANJOU (Louis II et III d'), 6, 7. 10.
— (François, duc d'), 72.
ANSHELM (Th.), imp. d'Hagenau, 67.
ANTOING (Henri d'), 7.
Antonio Vaz (île), 182.
ARAGON (Alphonse et Pierre d'), 10, 143.
ARGENSOLA, 99.
BABLOT, 199.
BAERDEMAEKER (F. de), 36.
BANDELLI, 34.
Barbaristen, Rhétorique de Gand, 72.
BARBIERS (P.), 37.
BARROIS, 55.
BATAILLE DE BOULENOIS (P.), 7.
BAUDET (P.-J.-H.), 74.
BAUGNIET (C.), 37.
BECKER (L.), 39.
BEFFROY DE REIGNY, 199.
BELLO (P.), 68.
BELLESMES (de), 82.
BENDORP (C.-F.), 40.
BEST (J. A. R.), 201.
BEURS (de), 43.
Bibliographie.
Leven van W.-J Blaeu, door P.-J.-H. Baudet, 74. — *L'armorial des Tournois*, 139. — *Additions à la Bibliogr. bouillonnaise*, 199. — *Le Musée Ravesteyn*, 200.
BILLOIN (Ch.), 201.
BIOT (G.), 208.
BISSCHOF (*Episcopius*) impr. de Bâle, 66.
BLAEU (W.-J.), 74.
BLES (D.), 210.
Boek (*het*), Chambre de rhétorique à Bruxelles, 18.
BONT (J.), 71.
BOUCICAULT, 143.
BOURBON (Marie de), 10.
BRAL (N.), 118.
BRANTÔME, 15, 16.
Brest (siége de), 46, 55.
BRIDOUX DE LA CHAUSSOYE, 7.
BRINCHAMBL (Rasse de), 13 (*n.*), 15, 88.

Brown (J.-C.), 35.
Buchon, 87.
Byns (A.), 71.
Campello (J.), 103.
Camus, 175, sq.
Carlostadt (A.), 67.
Cartiers, 33.
Carvinis (L. de), 96.
Cassiers, 71, 73.
Catherine de Russie, 25, seq.
Charles V, roi de France, 46.
Chastel (le sire du), 47, sq.
Chevalier (P. de), 69.
Chronique.
Apothéose de L. Coster, 35.
Clisson (O. de), 47 (*n.*);
Collet, 199.
Colomb (Chr.), 93.
Commelin (J.), 179. seq.
Coppée (D.), 89, 91.
Corbatia (de). Voy. Carvinis (L. de).
Coret (le P.), 89 (*n.*)
Cosco (L. de), 105, 107, etc.
Cosse (J.), 11.
Coster (Laurent), 35.
Crabbeels (M.-E.), 31.
Daelli (G), 120.
Damiani (J.), 65.
Damman (P.), 33.
Dati (G.), 97, 106.
De Blinde, 71.
De Block (E.), 210.
De Bruyne (Jean), 71.
De Bry, 174.
Decker (A.), 177.
Declercq (P.) *Clericus*, 135.
De Coster (J.), 71.
Degroot (G.), 137.
De Pit (M.), 71.
Devries (J.), 18 (*n.*).
Diderot, 26.
Doria, 142, sq.
Dorpius (M.), 64, 65, 66.
Duguesclin, 47 (*n.*), 87.
Dumouriez, 162, sq.
Eckius (J.), 67.
Edouard (le prince Noir), 46, 47.
Egranus (J. Sylvius), 66.
Eobanus Hessus (H.), 66.
Erasme, ses lettres, 63.
Ersch, 25, 26, 27.
Este (N.-M.), 103.
Falconet, 25.
Fernambouc (prise de), 179, sq,
Fiesque. Voy. Fisco.
Fisco (C.-J.-A.), 141.
Florence (Jean de), impr., 97.
Foppens (J.-F.), 30.
Frédéric de Saxe, 67.
Frégose, 143.
Fresneau (Hardouin), 13 (*n.*).
Fresnes (Jacques de), 45 (*n.*).
Froben, 64, 65, 66, 68.
Fruytiers, 71.
Frytag (A.), 103.
Furck (S.), 175.
Galler (J.-B.), 33.
Galles (le prince de). Voy. Edouard.
Gand (bibliothèque de), 28.
Gayangos (P. de), 99, 109, 113, 119, etc.
Gegenbach (P.), impr. de Bâle, 67.
Génin, 27, 82, 87.
Gennadius, 121.
Gollut, 6 (*n.*).
Goublomme, rhétoriques d'Anvers, St-Nicolas, Gouda et Vilvorde, 72.
Govaerts (P.), 33.
Grimaldi, 143.
Grimani (le card.), 64, 65.
Guillaume IV, év. d'Albi. 130.
Harrise (J.), 96, 100.
Hartknoch, impr. à Leipsig et à Riga, 25, 26, 27.
Havelaars (A.), 118.
Hein (P.-P.), 178, 179.
Heinsius, 25, 26, 28.
Henri IV, 192, sq.
Herbichenne. Voy. Chevalier (P. de).
Hirsche (C.), 76.

HOFFMANN (F.-L.), 75.
HOLONIUS (G.), 88.
HORN (L.), 87.
HUGUES III, év. d'Albi, 130.
HUMBERT Ier, év. d'Albi, 130.
HUYSSENS (M.), 136.
INNOCENT II (le pape), 130.
JAFFÉ, 123.
JANNET, 16
JANSSENS (G.), 135.
JEAN Ier, de Portugal, 6.
JEAN de Calabre, fils du roi René, 10, 12, 14, 16.
JEAN, év. de Jérusalem, 124.
Jenetten Wyn (bloem), rhétorique de Lierre, 72.
JÉRÔME (S.), 82, sq.
JOVINIEN; 82, sq.
KERVYN DE LETTENHOVE, 45 (*n.*), 87.
KNOBLOCH (J.), 66.
KNOLLES (R.), 47 (*n.*).
KOPS (W.), 18 (*n.*).
Korenbloem, rhétorique de Waesmunster, 72.
KUSTLER (B.), impr. de Strasbourg, 98.
LA BOUVERIE (G. de), 69, 70.
LA CHAPPELLE (Ph. et M. de), 7.
LACROIX (P.), 82.
LAMBERT (Josse), impr. de Gand, 64.
LANNOY (P.-J.-N. de), 151.
LANNOY DE MAINGOVAL (J. de), 46 (*n.*).
LA SALLE (A. de), 1, 45, 77.
— (Antoinette de), 6 (*n.*).
LATOMUS (S.), 176.
Lavenderbloeme, rhétorique de Westerhey, 72.
LE BOUTILLIER (G.), 7.
LEDEBOER, 137 (*n.*).
LEE (Ed.), 67.
LEGRAND d'Aussy, 1, 17, 77, 78, 80.
Leliken van Calvarien, rhétorique d'Anvers, 72.
LEMONDE, 82.
LENOIR (A.), 89, 90.
LENOX, 96, 100.
LÉON X, 64, 65.
L'HERMITE, 174, 177.
LIÉVIN (J. de), 7.
LILLE (J. de). Voy. FRESNES (J. de).
Lisblomme, rhétorique de Malines, 72.
LOMELINI, 143.
LONCQ, 178, sq.
LOUIS XI, 14, 15.
Louvain. Analectes concernant l'université, 30.
LUTHER (M.), 67.
LUXEMBOURG (Louis de), 14, 45 (*n.*), 78, 80.
MAGNIN, 82.
MAINGOVAL. Voy. LANNOY.
MAJOR (R.-H.), 93.
Manuscrits de la bibliothèque royale.
Analecta de rebus ad Univ. Lov. spect., coll. Foppens., 30. — *Refereynen*, 71. — *Catalogia Gennadii*, 121.
MARCHAND (Guyot), 95, 96.
Maria Cransken, rhétorique de Bruxelles, 72.
MARTENS (Th.), 66.
Matanca (baie de), 178.
Mauritiopolis, 182.
MERIAN, 174, seq.
MEULMAN, sa collection passée à Gand, 29.
MEYNERT (G.-E.), 71.
Miscellanées.
Narîsckin, 25.
Moyses Bosch, rhétorique de Léau, 72.
Moyses Doornen, rhétorique de Bois-le-Duc, 72, 73.
Namur, 68.
NARISCKIN (A.-W.), 25.

NAVARRETE, 99, 101.
Nécrologie.
Hoffmann, F. L., 75.
NEUFVILLE (Mme de), 6 (*n.*), 14, 45, 46, 55.
NEUWIED (prince de), 26, 27.
NOLTE (le Dr), 124, sq.
NURSIE (B. de), 102.
Olinda, 179, sq.
OLPE (de), impr. de Bâle, 96.
Olyftak, ch. de rhétorique d'Anvers, 71, 72.
Oranjebloem, rhétorique de Bréda, 72.
OUWERX (C.), impr. de Namur, 68.
PÈDRE (don), 54.
PERTZ, 123.
PICINNINI, 143.
PINCHART, 33.
PIRON, 18 (*n.*).
PISCATOR (N.-J.). Voy. VISSCHERS.
PLANCK (St.), 94, sq., 102, 103, sq.
POTTIER (A.), 81.
Povo, 182.
Pseudonymes portugais et brésiliens, 183 et suiv.
RAMMAZEIN (P.), 137.
RENÉ (le roi), 10, 12.
Rhétorique (*chambres de*) : *het Boek*, à Bruxelles, 18 : *Olyftak*, *Violieren*, *Leliken*, *Goublomme*, à Anvers, 72; *Oranjebloem*, à Bréda, 72; *Moyses Doornen*, à Bois-le-Duc, 72, 73; *Maria Cranskken*, à Bruxelles, 72; *Moyses Bosch*, à Léau, 72; *Barbaristen*, à Gand 72; *Terwenbloyesel*, à Aerschot 72; *Lisbloem*, à Malines, 72; *Jenettenbloem*, à Lierre, 72; *Lavenderbloem*, à Westerhey, 72; *Korenbloem*, à Waesmunster, 72.
RIARIO, card. de St-Georges, 64, 65.
ROBERTI, 89.
ROSNY (L. de), 96, 139, 140.
RUPPES (G. de), 9.
SAINT-POL. Voy. LUXEMBOURG.
SALENSON (G.), 133.
SANCHEZ (Gab. ou Raph.), 94, sq., 101.
San Salvador (vues de), 175, sq.
SAN SEVERINO, 143.
SANTANGEL (L. de), 99, 109.
SCHURER (M.), 64.
SERVATIUS, 63, 64.
SICILE (Isabelle de), 10, 11, sq.
SILBER (Argenteus), 94, sq., 102, 103, sq.
SINNICH, 33.
SNELLAERT, 18.
SPECX (J.), 177.
SPINOLA, 143.
STROOSNYDER, 71.
TAIDE (Vasco Fern. de), 54, 55.
TERNAUX-Compans, 95.
Terwen Bloeysel, rhétorique d'Aerschot, 72.
THIEL (A.), 124.
VALLET de Viriville, 13 (*n.*).
VAN BRAAM (J.), 139.
VANDEN BERGHEN (G.), 42.
VANDEN DALE (Jean), 17, 56, 132.
VANDER AA, 18 (*n.*).
VANDER EYCKEN, 71.
VANDER HAAR, 46 (*n.*).
VANDERMERSCH, 160, sq.
VANDERNOOT, 157.
VAN LANGENDONCK (J.), 151.
VAN MOLLE (J.-A.), 71.
VAN WYN, 18 (*n.*).
VARNHAGEN, 99, 100, 109, etc.
VELPEN (R.), 133.
VENDEUIL, 45 (*n.*), 55.
VENERIUS, év. de Milan, 123.
VERARD (Ch.), 96.
VERDUSSEN (H.), 118.
VERGAUWEN, 28.
VERHULST (G.), 132.

VILLEGAS (F.-M.), 30.
VINCENS, 142, etc.
Violieren, rhétorique d'Anvers 72.
VISCONTI, 143.
VISCHERS (C.-J.), 175, sq.
VITERIUS (P.), 66.
VOLAFAN (G. H. de), pseud. de VARNHAGEN.
VOSTERMAN (W.), 132.
VULSON de la Colombière, 13 (*n.*).
WAMBURG (H. van), 8.
WAST (Hacquet), 7.
WAUTERS, 141.
WILLEKES (J.), 175.
WINTER Jones, 119.
WITSEN Geysbeek, 18 (*n.*).
WORONTZOFF (A. de), 27.
WYMPHELING, 64, sq.
ZURITA, 101.